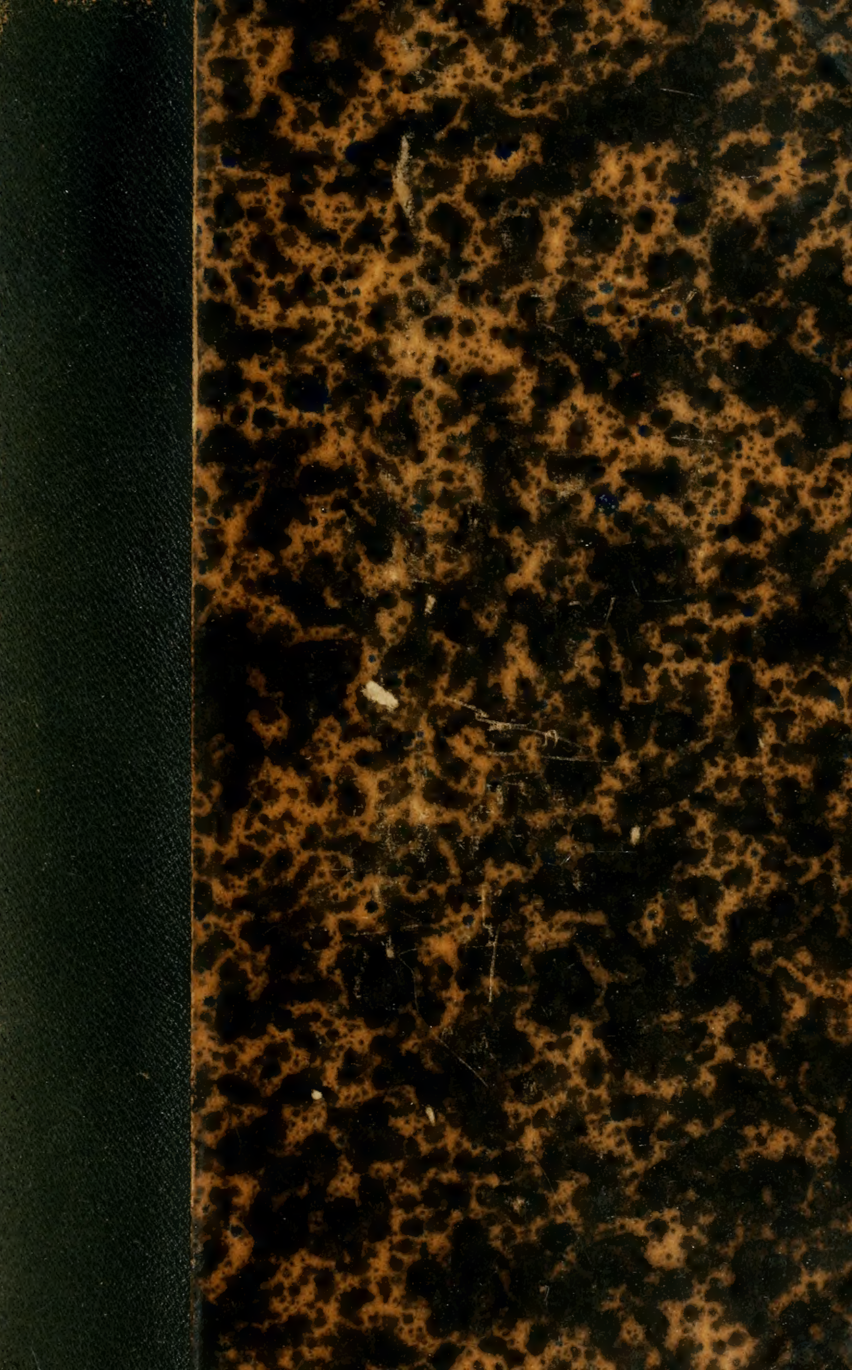
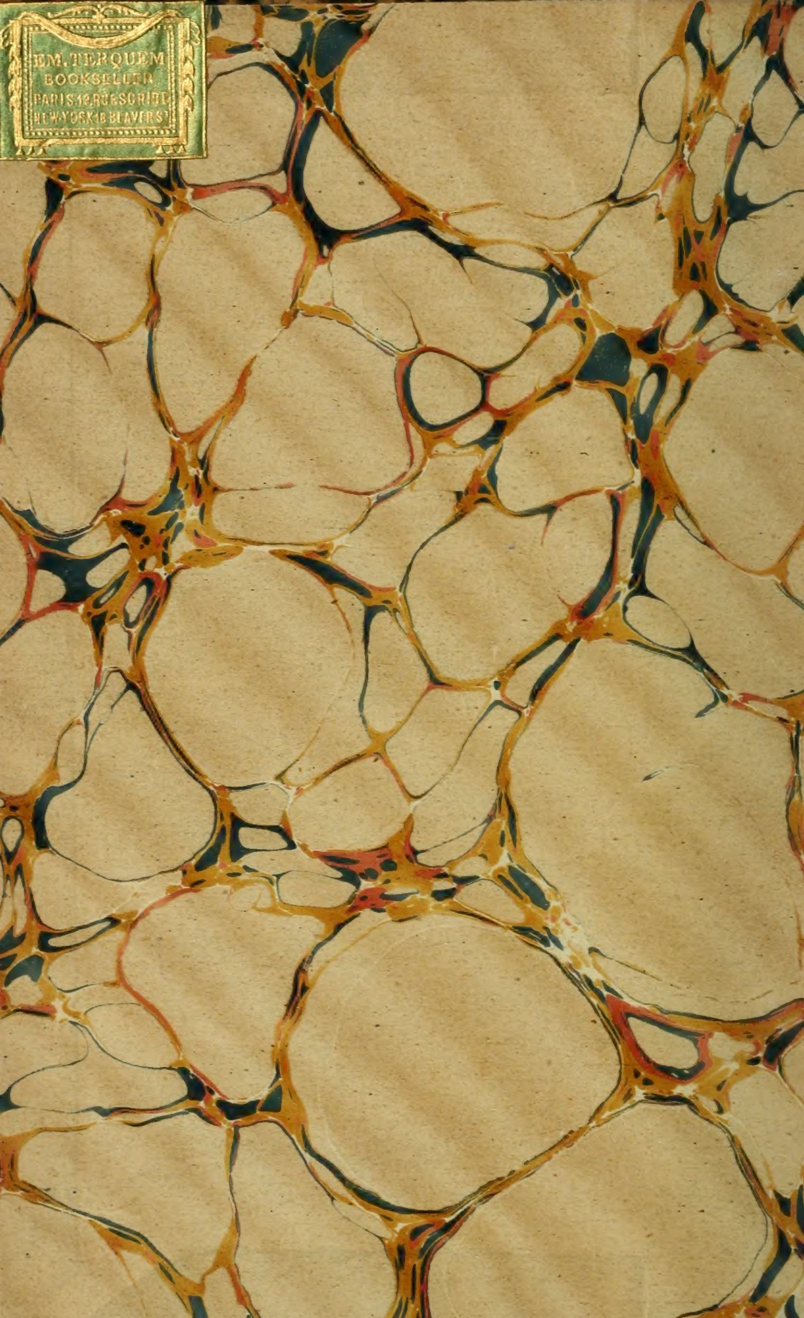
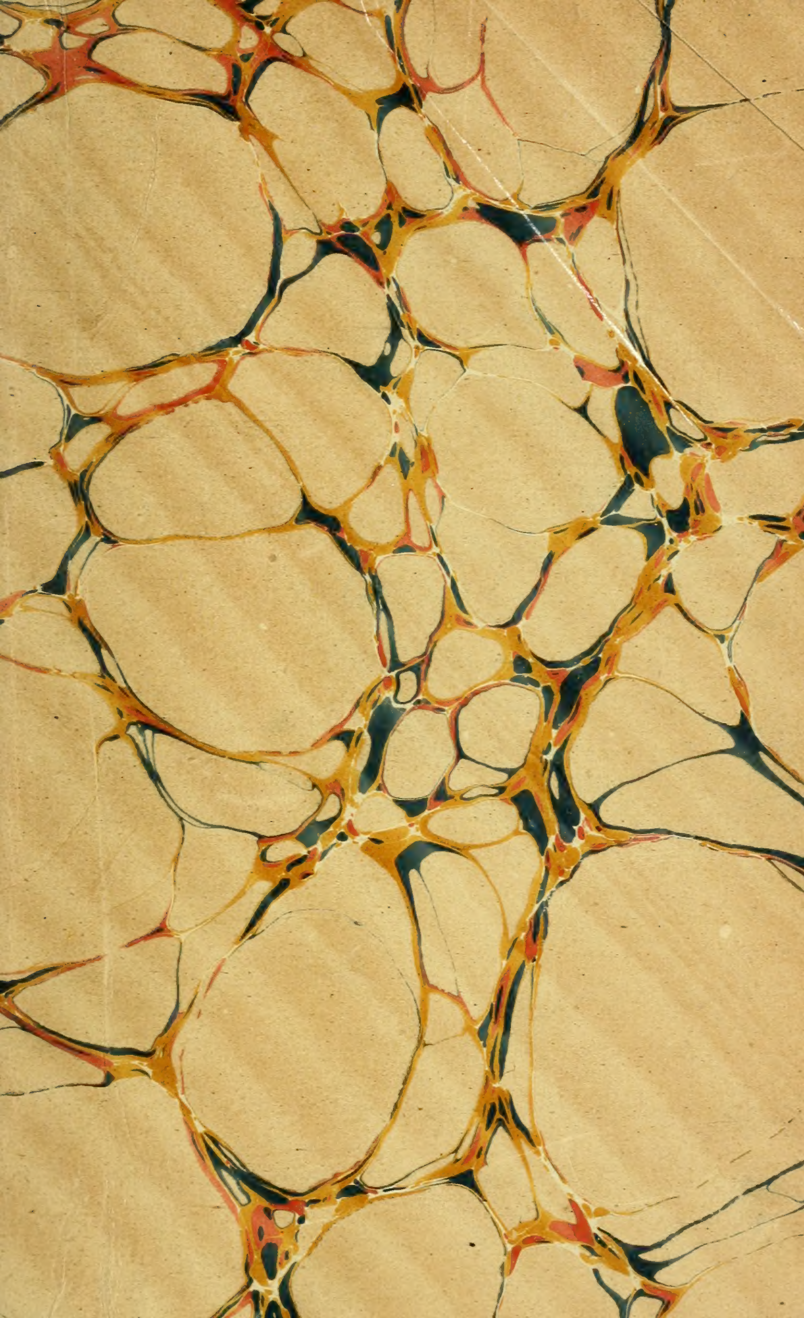




EM. TERQUEM
BOOKSELLER
PARIS 13, RUE SCRIBE
NEW YORK 18 BEAVER ST



L'ÉCHANGE DES OTAGES

THIERS ET Mgr DARBOY

D'après des Documents inédits

PAR

GUSTAVE GAUTHEROT

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AUX FACULTÉS LIBRES DE PARIS

Préface de M. DE MARCÈRE, Sénateur, ancien Ministre

Avec un portrait et deux fac-similés



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1910

THIERS ET MGR DARBOY

DU MÊME AUTEUR

Histoire de la Révolution française dans l'ancien Évêché de Bâle :

I. La République Rauracienne.

II. Le Département du Mont-Terrible.

(Couronné par l'Académie française.)

Deux volumes grand in-8°. Paris, Champion, 1908.

Les Relations Franco-Helvétiques de 1789 à 1792.

Un volume grand in-8°. Paris, Champion, 1908.

La Question de la langue auxiliaire internationale.

Préface de M. le vice-amiral Bayle.

Paris, Hachette, 1910.

En préparation :

Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris. (Étude d'histoire religieuse de la Révolution française.)

Histoire politique de la Révolution française.

T. Ier. La France à la veille de la Révolution. — La Monarchie réformatrice.

T. II. La France au seuil de la Révolution — 1789. Les États-Généraux et l'Assemblée nationale.

T. III. L'Assemblée Constituante.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. 14272.



Joannis pinxit.

M. L'ABBÉ LAGARDE

GRAND VICAIRE DE MONSEIGNEUR DARBOY

Négociateur de l'échange des Otages.

L'ÉCHANGE DES OTAGES

THIERS ET MGR DARBOY

D'après des Documents inédits

PAR

GUSTAVE GAUTHEROT

DOCTEUR ES LETTRES
PROFESSEUR AUX FACULTÉS LIBRES DE PARIS.

Préface de M. DE MARCÈRE, Sénateur, ancien Ministre

Avec un portrait et deux fac-similes



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1910

PRÉFACE

L'incident qui fait l'objet de ce livre se rattache à l'un des actes les plus odieux de la Commune de Paris, à l'assassinat des otages, c'est-à-dire de Mgr Darboy, archevêque de Paris, du président Bonjean, des pères Ducoudray, supérieur de la maison des Jésuites de la rue des Postes; Clerc, de Bengy et Allard. L'abbé Crozes et l'abbé Lagarde échappèrent aux massacres.

Ce dernier, grand vicaire de l'archevêché de Paris, avait, dès le début de l'incarcération de l'archevêque, reçu la

mission de se rendre à Versailles, pour négocier avec le gouvernement et avec M. Thiers la libération de l'archevêque contre celle de Blanqui, alors incarcéré lui-même à Versailles.

Comment cette négociation fut conduite, comment et par quelles causes elle ne put aboutir? Quel fut le rôle de l'abbé Lagarde? Tel est le sujet traité par l'auteur. Je n'aurais garde de prétendre rentrer moi-même dans l'examen des faits qui y sont relatés, et des considérations qui s'y rattachent.

Présenter aux lecteurs l'auteur du livre, M. Gustave Gautherot, déjà illustré par tant de travaux et de services rendus à la cause de l'Église catholique et de la Vérité, me paraîtrait tout à fait oiseux; et je ne saurais rien dire qui ne fût au-dessous du modèle.

En me proposant de présenter son

œuvre au public, l'auteur s'est rappelé sans doute que j'étais, en 1871, membre de l'Assemblée nationale, et présent à Versailles, à l'époque où se passèrent les événements qui font l'objet de son livre. J'y étais, en effet, très attentif, et l'âme pleine des émotions soulevées dans nos âmes par tant d'événements tragiques, par le spectacle des désastres dont la France était couverte, par de mortelles tristesses.

Je n'étais pas, à cette date précise, dans les secrets des affaires publiques. Ce fut plus tard, par une série de circonstances favorables dont ma vie est pleine, que je fus mis en rapports plus directs avec M. Thiers. Mais, grâce à une sorte d'intimité, formée par cette vie quasi commune que nous menions à Versailles, je pus suivre de près les événements, et assister, jour par jour, à

l'œuvre étonnante de restauration nationale que ce merveilleux homme d'État accomplit alors sous nos yeux. Il n'est pas un membre de l'Assemblée nationale, quelle que fût son opinion politique, qui ne lui ait rendu alors ce témoignage. Et, puisque l'occasion s'en présente, et il faut profiter de toutes celles qui se rencontrent, n'est-il pas permis d'y trouver la manifestation d'une vérité qui se dégage de plus en plus de notre histoire nationale depuis cent ans et plus : à savoir què ce qu'on appelle en France *la politique*, c'est-à-dire la vaine et tumultueuse agitation parlementaire et le jeu des suffrages, jouent un rôle presque toujours vain et souvent funeste dans la conduite des États !

Je n'ai donc pas été au courant des négociations engagées à Versailles par M. l'abbé Lagarde. Il me serait dès lors

impossible d'émettre un avis éclairé sur le sujet traité par l'auteur. M. l'abbé Lagarde se défend contre des imputations qui paraissent tout à fait injustifiées en effet. Mais qui donc pouvait échapper à des soupçons ou à des imputations injustes, dans ces temps terribles où l'âme était incessamment le théâtre d'émotions violentes propres à troubler les esprits les plus fermes?

C'est de cet état d'esprit que je puis seulement rendre compte, comme un témoin dont les calamités publiques n'avaient pas pourtant tout à fait altéré la clairvoyance.

Un des hommes les plus éclairés de cette époque, de ceux qui, après une conduite admirable pendant le siège alors qu'il était maire du VIIIe arrondissement, ont le plus honoré l'Assemblée nationale, M. Denormandie, dans l'opuscule intitulé

la Commune, a qualifié ainsi cet événement de sinistre mémoire : « La Révolution du 18 mars a été l'explosion de sentiments divers qui, par le fait des circonstances, ont constitué à ce moment une force presque irrésistible. »

Si l'on voulait définir ces *sentiments divers*, il faudrait parcourir la gamme de toutes les émotions qui peuvent soulever l'âme humaine : la colère, l'humiliation, le ressentiment né de la défaite, l'esprit de vengeance et l'exaspération causés par des souffrances subies pendant le siège, et enfin la fureur bestiale de la démagogie déchaînée. Ces *sentiments divers* se manifestèrent alors sous une forme tellement excessive, qu'on les caractérisait d'un mot : *la folie obsidionale*. Les députés de province assistaient en témoins parfois stupéfaits à des manifestations de ce genre échappées

aux personnages même les plus honorés parmi les représentants de Paris; mais les maux qui avaient occasionné cet état d'âme nous rendaient indulgents pour les exagérations de langage et de gestes auxquels ils se livraient. Nous y compatissions même, dans la mesure où nous prenions part au deuil commun de la Patrie.

Toutefois, devenus les seuls souverains, et sentant les responsabilités du pouvoir, nous considérions la Commune de Paris comme une rebelle. Nous approuvions M. Thiers de la traiter comme telle; mais, dans les premiers moments, avant qu'elle se fût transformée en une bande de scélérats, nous n'avions pas contre elle de sentiments haineux. Dans plusieurs circonstances, l'Assemblée nationale, tout en condamnant hautement la révolte de Paris, montra qu'elle se

rendait compte de ce qu'il pouvait y avoir eu de généreux dans le sentiment patriotique qui avait égaré la population parisienne.

Quelques-uns poussaient même cette disposition d'esprit un peu loin. C'est ainsi qu'un des membres de l'Assemblée nationale, d'âme généreuse, M. Barenger, proposa un jour de nommer une délégation qui se rendrait en pacificatrice à Paris afin d'entrer en communication avec les Parisiens. La proposition, il est vrai, fut accueillie fraîchement et ne recueillit qu'une quinzaine d'adhérents, dont j'étais!

Mais l'Assemblée avait nommé une Commission qui avait pour mission de chercher les moyens de faire cesser cette affreuse guerre civile. De leur côté quelques-uns des maires de Paris désiraient et cherchaient les moyens d'entrer en

communication avec l'Assemblée nationale.

Deux d'entre eux furent un jour délégués pour établir ces relations : c'étaient M. Clemenceau et M. Tirard. Nous les reçûmes en Commission; et ce fut M. Tirard qui prit la parole pour exposer l'objet de leur ambassade. Nous l'écoutions en silence, tous pleins d'un désir sincère de trouver des moyens de conciliation, d'entrer en communication avec la partie saine de la population parisienne, qui était loin de partager les passions de la Commune proprement dite; mais peu à peu M. Tirard, en proie à ce genre d'exaltation que je viens de dépeindre, s'emporta jusqu'à faire une sorte de scène mélodramatique qu'il termina en disant qu'il se retirait et qu'il rendrait compte à Paris, etc... M. Clemenceau opposait à cette exalta-

tion sans cause une attitude silencieuse... et tous les deux sortirent sans nous entendre. Nous étions consternés ; et, comme nous nourrissions les meilleures dispositions, on me pria de courir après eux, et de leur faire comprendre qu'ils se méprenaient sur nos intentions ; que nous désirions au contraire nous entendre avec eux, etc., etc. J'acceptai cette mission, je courus après eux, et je tentai de les ramener à des sentiments plus doux. Ce fut peine perdue. Ils se retirèrent sans répondre, et dans des dispositions d'esprit que je cherchai vainement à comprendre.

La Commission dont je parle était, en ce sens, l'organe fidèle de l'Assemblée nationale. Nous ne nourrissions aucun sentiment de haine ni de vengeance contre Paris. Même, au début, on avait pu distinguer, à travers le tumulte incon-

sidéré de la grande ville, un mouvement marqué d'aspirations aux libertés communales; et il est certain qu'à l'origine il régnait dans l'Assemblée un courant d'idées conforme à ces aspirations. A cause de cela, les revendications de Paris ne laissaient pas un grand nombre d'entre nous insensibles.

A son début donc, cet extraordinaire mouvement de résistance de Paris n'avait pas pris, à nos yeux, la forme d'une insurrection contre l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale; il n'apparaissait pas encore avec le caractère de trahison qui était dans la pensée des fauteurs de la Commune proprement dite. Nous ne songions qu'aux maux soufferts en commun. Nous nous associions de grand cœur aux douleurs causées par le désastre national, et accrues pour les habitants de Paris par les souffrances du siège,

par les affres de la capitulation, et par la présence des Allemands dans leur ville.

En ce temps-là d'ailleurs, et vers la fin du second Empire, courait dans le pays tout entier un mouvement d'opinion vers la libération, et de réaction contre la centralisation de tous les pouvoirs entre les mains de l'État. Les institutions datant de l'an VIII et du régime impérial étaient devenues comme un gilet de force impatiemment supporté. C'était à ce système de gouvernement que nombre d'esprits libéraux attribuaient la déperdition des forces vitales de la nation ; et ils y voyaient l'origine de la désorganisation sociale, qui, dès nos premiers revers, était apparue dans tous les ressorts de la vie nationale. Ce n'était qu'un début, et comme un avant-goût d'affranchissement qui se faisait sentir dans l'esprit public.

Depuis lors, ce mouvement d'opinion est resté comme en suspens. C'est que les transformations organiques dans un État sont lentes à s'accomplir, de même que les idées ne se répandent qu'avec une lenteur désespérante pour les gens pressés du sommet jusque dans les dernières fibres de l'organisme national.

C'étaient les premières vibrations de l'effort souverain, en quelque sorte, que fit notre pays de France pour secouer le joug de la centralisation révolutionnaire et impériale et pour reprendre la libre allure d'une nation qui retrouve, avec son génie propre, sa fonction naturelle. Cet effort vers la vie continue. Il se manifeste, de nos jours, par des faits qui se produisent à tous les étages sociaux, avec les appellations diverses de décentralisation, de libertés communales et régionales, de reconstitution des organismes

locaux et des corporations : effort suprême, et le dernier peut-être, de la nation tendant à la dégager des liens qui l'oppriment, et qui se prêtent à toutes les dominations révolutionnaires.

A l'époque déjà lointaine où se passèrent les événements qui font l'objet de ce livre, l'Assemblée nationale portait en elle les germes de cette rénovation. Elle en ressentait d'autant plus le besoin qu'elle pouvait attribuer nos malheurs aux effets de ce pouvoir centralisé, organisé en l'an VIII. Elle était donc animée de l'esprit de rénovation tendant à la reconstitution des forces provinciales et vitales du pays. Aussi, le mouvement communaliste qui se produisait à Paris n'avait-il pas eu, au premier abord, l'aspect d'une insurrection contre l'autorité souveraine. On y voyait plutôt le premier effet d'un mouvement favorable tendant

à améliorer l'état intérieur de la nation. Le plus grand nombre des députés de Paris, et il y en avait, parmi eux, qui appartenaient aux groupes les plus modérés de l'Assemblée, n'étaient point hostiles à cet esprit de rénovation. Ce courant d'idées circulait d'ailleurs dans le pays tout entier; et plusieurs grandes villes, par des manifestations éclatantes, montrèrent qu'elles étaient prêtes à s'associer à ce mouvement de libération qui, au premier abord, avait pu être la cause et la raison d'être de la Commune de Paris.

Tel était l'état d'esprit d'un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, lorsque de Bordeaux nous vînmes siéger à Versailles. Les premiers bruits du mouvement parisien avaient causé de l'étonnement plutôt que de la colère. Mais au fur et à mesure que durait la résistance

de Paris à la volonté du pays représenté à Versailles, la Commune apparut avec son sens véritable : celui d'une rébellion. Et cette rébellion prenait un caractère de plus en plus odieux, alors que l'ennemi était encore à nos portes, et qu'un poste de Bavarois était campé à Saint-Denis. M. Thiers avait dû entreprendre le siège de Paris ; et chaque nuit nous entendions le bruit du canon, qui semblait être un glas funèbre, quand on songeait que ce duel impie était engagé entre Français, sous les yeux de l'étranger.

Ce fut alors que l'on connut l'exécution des otages, et les menaces de mort proférées contre eux par les bandits devenus, sans opposition possible, les maîtres de Paris. C'est aussi à ce moment que se produisirent les incidents qui font l'objet de la présente publication. Les arrestations de Mgr l'archevêque de Pa-

ris et des autres victimes désignées à la rage de fous furieux causèrent à Versailles une véritable consternation, et les cœurs endoloris par tant de maux furent frappés d'une sorte de stupeur.

C'est aussi à ce moment que s'ouvrit la négociation dont on raconte, dans ce livre, les péripéties. Je pense que le plus grand nombre des députés ne connut point alors cette négociation. Pour mon compte personnel, je l'ai ignorée.

Pour bien juger cette cause, il faut se mettre en présence de la situation, telle qu'elle était et qu'elle s'imposait à M. Thiers et à nous. L'Assemblée nationale était souveraine : M. Thiers tenait d'elle son pouvoir. Pouvait-il, étant investi d'une autorité suprême sous le regard de l'ennemi encore présent à nos portes, l'Assemblée elle-même pouvait-elle incliner son autorité devant des révol-

tés, apparaissant d'ailleurs sous l'aspect de pires scélérats? Elle et lui enfin pouvaient-ils traiter avec des rebelles?

Sans doute cette considération pesa-t-elle dans les résolutions de M. Thiers et du gouvernement au sujet de la proposition d'un échange entre les otages et la personne de Blanqui. On pouvait d'ailleurs concevoir des doutes sur la sincérité et sur l'exécution des promesses faites dans le principe, relativement à l'échange des prisonniers. L'élément relativement modéré qui dominait dans la Commune lors de l'arrestation de l'archevêque avait fait place, dès les premiers jours du siège, à l'élément le plus violent, décidé à achever l'œuvre de destruction qui rappelle les écroulements d'empire et de cités dont parle la Bible. Mêlé, comme je l'étais alors, à ce milieu de Versailles, milieu fiévreux, à la fois accablé et plein

d'énergie patriotique pour le relèvement, il me semble encore aujourd'hui qu'il serait téméraire et injuste de dire, comme l'a fait M. Émile Ollivier, que M. Thiers fit preuve, dans cette circonstance, *d'une dureté de cœur inqualifiable.* Il faudrait, pour le juger, se replacer dans les circonstances terribles où se trouvait cet homme d'État, chargé de responsabilités si lourdes, faisant face à l'ennemi encore sous nos yeux, tenant tête à la révolte ouverte contre la souveraineté nationale dont il était l'organe et le représentant. Ajoutez qu'à ce moment précis M. Thiers devait être sous l'impression de nouvelles peu rassurantes sur les dispositions des plus grandes villes de France. Entre la bonté et le devoir, qui se fera juge?

Mais cette préface n'a pas et elle ne doit pas avoir le caractère d'un plaidoyer, encore moins d'une apologie. Je ne pou-

vais avoir d'autre but que de reconstituer en quelque sorte le milieu moral dans lequel se produisit l'événement qui fait le sujet de cet ouvrage. Encore l'image que je reproduis de ce milieu doit-elle rester en quelque sorte personnelle. Le lecteur du livre si attachant de M. Gustave Gautherot saura faire la part des circonstances tragiques qui entouraient les hommes dont la responsabilité morale a pu être engagée à un degré quelconque dans l'événement fatal terminé par l'assassinat des otages.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer un vœu que m'inspire le retour que je viens de faire vers un passé dans lequel j'ai vu tant de choses et tant d'hommes, et reçu tant de leçons : puissent donc les Français trouver et comprendre le sens des leçons que la Providence leur donne depuis que s'est

ouverte l'ère des révolutions, dans laquelle s'agite et s'épuise la patrie, à mesure qu'elle s'écarte davantage de la voie où elle fut pendant de longs siècles engagée, sous l'égide de Dieu et de son Église!

DE MARCÈRE.

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL COULLIÉ (1)

Archevêché de Lyon
(1, place de Fourvière).

Lyon, **10** *janvier* **1909.**

Cher Monsieur,

La lecture du manuscrit que vous m'avez confié m'a réveillé de douloureux souvenirs, mais ces pages appartiennent à l'histoire et c'est accomplir un devoir sacré que de faire connaître la vérité tout entière. Et comme, dans la circonstance, il s'agit de défendre l'honneur de votre oncle cher et vénéré, je n'hé-

(1) Cette lettre et les deux suivantes sont adressées à M. Henri Lagarde.

site pas à encourager cette publication.

. . . .

Je vous remercie, cher Monsieur, du témoignage de confiance que vous m'avez donné et je suis heureux de vous dire l'affection la plus fraternelle que je garde à mon ancien archidiacre.

Ses souffrances, si admirablement supportées, ont dû mériter à toute sa famille les plus abondantes bénédictions de Dieu. Ces bénédictions, je les appelle avec un respectueux et paternel dévouement.

PIERRE, CARDINAL COULLIÉ
Archevêque de Lyon et de Vienne.

LETTRE DE Mgr DE CABRIÈRES

Évêque de Montpellier

L'Évêché (rue Pradel).

Le 30 *décembre* 1908.

Monsieur,

Le travail que Mgr Schœpfer m'avait annoncé, et que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, est un hommage mérité à la mémoire de Monsieur votre oncle, dont j'ai été, à Saint-Sulpice, et jusqu'à la fin de sa vie, l'ami sincère et dévoué. Je vous félicite donc de n'avoir pas hésité à en appeler du public mal informé au public pouvant juger d'après des documents inédits et certains.

Au moment même de la mort violente

des otages et en particulier de celle de Mgr Darboy, le mouvement d'horreur fut si grand parmi les catholiques et même parmi les indifférents, que l'on accueillit sans discernement et presque sans examen tous les renseignements que les journaux crurent pouvoir donner sur ces sinistres événements : c'est alors que se répandirent les insinuations dont Monsieur votre oncle a tant souffert et qui ont si injustement pesé sur sa mémoire.

L'œuvre de M. Gautherot va faire en sa faveur jaillir une lumière inattendue et vengeresse.

Et ceux dont les livres ont porté la trace des téméraires accusations lancées contre M. le vicaire général Lagarde, seront les premiers à enregistrer, dans leurs futures éditions, les démentis autorisés que vous allez faire entendre.

. . . .

Laissez à Dieu de juger tous ceux qui, dans ces drames affreux, ont été ou de véritables martyrs ou des victimes innocentes, ou, au contraire, des bourreaux odieux, des assassins.

Mon amitié fidèle se réjouit de l'hommage mérité que vous allez rendre à votre si vertueux parent et à l'un de mes plus chers confrères, au temps lointain de ma jeunesse.

FR. MARIE-ANATOLE DE CABRIÈRES
Évêque de Montpellier.

LETTRE DE Mgr SCHŒPFER

Évêque de Tarbes.

Notre-Dame-de-Lourdes,
27 *décembre* 1908.

Mon cher Henri,

. . . .

Vous n'en pouvez douter, j'approuve et je bénis l'œuvre que vous avez entreprise.

. . . .

Je ne puis vous dire à quel point est précieuse, chère et honorée à mes yeux, la mémoire de votre tant regretté oncle. J'ai partagé dans toute l'étendue de mon affection pour lui les angoisses de son cœur et de sa conscience pendant la Commune et l'amertume de son inconso-

lable tristesse devant l'injustice inouïe de l'opinion publique à son égard.

Je connais peu d'âmes qui eussent été capables comme lui de se taire et de souffrir *si longtemps, sans murmure, sans colère. Son admirable héroïsme, son martyre a duré de longues années.*

« *Si scis tacere et pati...* », *après ces paroles,* l'Imitation *ajoute :* « *Videbis procul dubio auxilium Dei.* »

Ce secours de Dieu, c'est la lumière de la vérité qui va se répandre sur les actes et les intentions, sur les sentiments les plus intimes qui révéleront à tous l'âme de votre oncle. Pour être tardive, la justice n'en sera que plus complète.

. . . .

F. Xavier,
Évêque de Tarbes.

AVANT-PROPOS

Se taire, souffrir, attendre...

L'auteur de *Mes Cahiers rouges*, M. Maxime Vuillaume, rapporte ainsi les dernières paroles que prononça Mgr Darboy, alors qu'il allait à la mort par le chemin de ronde de la Roquette :

« Fortin, qui était au pied des marches quand les otages se présentèrent à la grille, ne quitta pas des yeux l'archevêque jusqu'au mur fatal.

« C'est après avoir descendu ces marches, me dit-il, que l'archevêque,

se tournant vers nous, dit d'une voix faible : « Et cependant j'ai écrit à Versailles... » (Il faisait allusion aux lettres qu'il avait adressées à Thiers pour l'échange des prisonniers.) Personne ne souffla mot. Je suivis le peloton, je n'ai plus rien entendu. J'étais tout près d'eux... »

Mgr Darboy avait, en effet, demandé à Thiers de consentir à l'échange de certains otages contre Blanqui.

C'est l'historique de ces négociations — ou du moins des plus importantes d'entre elles, celles qui eurent le vicaire général Lagarde pour agent — que nous avons entrepris de tracer.

« Se taire, souffrir, attendre », écrivit le vénérable abbé Ferrand, ancien docteur en médecine devenu supérieur fondateur des Sœurs de l'Assistance maternelle, au bas d'une gravure de la Vierge

qu'il donna en 1871 à l'abbé Lagarde dont il était le confesseur : nous voudrions, dans cet ouvrage, montrer ce qu'on doit aujourd'hui penser de ce silence, de ces souffrances et de cette attente.

Grâce à Mme la baronne Lagarde qui a mis à notre disposition, avec une libéralité dont nous ne saurions assez la remercier, ses importantes archives de famille et les nombreux documents originaux qu'elle possède sur les événements de la Commune, ce sont des « témoignages directs » que nous aurons l'heureuse fortune de mettre en œuvre; et, fidèle à la méthode rigoureuse que nous avons suivie dans d'autres études, nous laisserons autant que possible le lecteur dégager lui-même la « glose » des textes.

Nous l'avertissons que tous les détails que nous donnons, — en dehors des citations, — sur l'emprisonnement de l'arche-

vêque, la mission de l'abbé Amodru et des « Polonais », sont tirés de deux *Mémoires* d'une valeur et d'une précision exceptionnelles : le *Mémoire* (non destiné à l'impression) que l'abbé Lagarde rédigea après la Commune pour mettre ses confrères du chapitre de Paris et le nouvel archevêque au courant de ce qui s'était passé ; et celui qu'écrivit Mlle O... (1) peu après les événements, dans le seul but de fixer ses souvenirs avec exactitude.

En tête de la première de ces relations, intitulée : « Notes et souvenirs du 4 avril au 26 mai 1871 », nous lisons la parole de saint Paul : *Loquimur... Deo qui probat corda nostra* (I. Thess. 2, 4).

(1) Ce second mémoire a été publié en 1889 par M. J.-J.-L. Bargès, ancien professeur d'hébreu à la Sorbonne (Librairie Lecoffre), cela à l'insu et contre le gré certain de Mlle O.... La brochure a du reste été tirée à un très petit nombre d'exemplaires.

L'abbé Lagarde nous paraît, en effet, l'avoir écrite en présence du Juge Suprême, qui est aussi un témoin et qui ne peut être trompé.

THIERS ET MGR DARBOY

CHAPITRE PREMIER

L'ARRESTATION DES OTAGES A L'ARCHEVÊCHÉ

Les événements de mars-avril 1871 sont si connus, qu'il nous suffira de rappeler en quelques lignes la situation où se trouvait la capitale au moment de l'arrestation de Mgr Darboy.

Depuis quinze jours, le drapeau rouge flottait à l'Hôtel de Ville et la terreur régnait sur Paris. Tandis que les Prussiens victorieux occupaient la rive droite de la Seine, de Charenton à Saint-Denis, Thiers, retiré à Versailles avec tous les

membres du gouvernement régulier, commençait contre l'insurrection une lutte sans merci.

Ce second siège avait mal débuté pour la Commune. Le 3 avril, — jour qui tombait, en 1871, le lundi saint, — les « fédérés » avaient opéré d'infructueuses sorties : les canons du Mont Valérien avaient coupé les colonnes de Bergeret et de Flourens, et ce dernier avait été tué d'un coup de sabre entre Rueil et Chatou, tandis que son collègue battait en retraite ; mis en déroute vers le bas Meudon et vers Clamart, Eudes abandonnait aux Versaillais le plateau de Châtillon : le lendemain, 4 avril, l'ouvrier fondeur Duval, fait prisonnier, était fusillé au Petit-Bicêtre.

Le « Gouvernement de la Commune », élu le 26 mars et débarrassé de ses éléments les plus modérés, résolut alors

de venger ces échecs et s'inspira des exemples des « Grands Ancêtres » de 1793 *pour assurer le triomphe de la République sociale.*

L'une des principales traditions révolutionnaires était l'arrestation des « suspects » et la guerre aux prêtres : on décida donc de prendre des « otages » parmi les personnages évidemment hostiles à la Commune, puis sur la tête de ces otages furent suspendues les menaces du décret du 5 avril : « Chaque exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris sera suivie sur-le-champ de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus par le verdict d'accusation (1), et qui seront désignés par le sort. »

(1) On sait que le « jury d'accusation » ne siégea pour la première fois que le 19 mai.

Rappelons que les journaux avancés exaltaient les passions de la populace en rééditant les folies d'un Marat et d'un Hébert :

« Les marchands veulent nous vendre, lisait-on dans *la Montagne,* et les prêtres nous crucifier. Hier on a arrêté des moines qui avaient de la poudre dans leurs tabernacles et des balles pour grains de rosaire. »

Un arrêté officiel du citoyen Le Moussu, maire du XVIIIe arrondissement, commençait ainsi : « Attendu que les prêtres sont des bandits et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu... »

Le premier otage désigné fut l'archevêque de Paris.

Le mardi saint, 4 avril, rien n'était

encore changé dans la vie du palais de la rue de Grenelle.

La veille, un peloton de gardes nationaux avait occupé les issues et s'était fait livrer les clefs des portes, mais chacun avait conservé sa liberté. Les prêtres qui disaient leur messe au dehors étaient sortis comme de coutume; les bureaux avaient été ouverts; le conseil archiépiscopal s'était tenu : « A mardi prochain, si nous y sommes encore », conclut, selon son habitude, Mgr Darboy, ajoutant toutefois : « C'est peut-être aujourd'hui plus que jamais qu'il faut mettre cette condition. »

L'archevêque avait regagné son cabinet lorsqu'une demi-heure après — vers quatre heures et demie — on entendit le pas cadencé d'une trentaine de gardes nationaux qui s'arrêtèrent dans la cour, sous les ordres d'un lieutenant.

Deux capitaines s'en détachèrent et se firent aussitôt introduire auprès de Mgr Darboy : c'étaient le sieur Journaux, revêtu du costume des compagnies de marche, chef de l'expédition, et le sieur Révol, en tenue de capitaine d'état-major, délégué de la préfecture de police. Ce dernier remit au prélat un papier signé de Raoul Rigault, où on lisait : « Ordre est donné au citoyen Révol, capitaine-adjudant de place attaché à la préfecture de police, de se rendre à l'archevêché pour y arrêter le sieur Darboy, se disant archevêque de Paris, et y saisir tous ses papiers dont il sera fait la plus minutieuse perquisition. »

Le porteur de ce mandat d'amener semble avoir eu quelque honte de ce qu'il renfermait d'odieux et de ridicule : il affirma à l'archevêque qu'on ne lui voulait pas de mal, qu'il s'agissait d'une

simple visite à « M. le préfet de police », lequel désirait demander à « Monseigneur » certains renseignements au sujet de coups de fusil tirés la nuit précédente, sur une troupe de fédérés, des fenêtres d'une communauté de la rue des Postes (1). « Il n'y avait pas à en douter, « Monseigneur » pourrait rentrer ensuite rue de Grenelle. »

Tandis que Mgr Surat, archidiacre de Notre-Dame, s'entretenait dans le salon voisin avec Mlle Darboy qui le mettait au courant des événements, le vicaire général Lagarde, immédiatement prévenu, pénétrait auprès de l'archevêque et prenait connaissance du mandat d'amener : il fit remarquer à Mgr Darboy que le capitaine Révol, malgré les histoires qu'il recommençait à conter, venait bel et bien l'ar-

(1) Il s'agit de l'école Sainte-Geneviève, 18, rue Lhomond.

rêter. L'archevêque ne conservait lui-même aucune illusion et dit à son vicaire général : « Vous, du moins, vous n'êtes pas arrêté, et vous pourrez ce soir donner de mes nouvelles à ma sœur et à ces messieurs. »

L'abbé Lagarde demanda alors spontanément à son archevêque de lui permettre de l'accompagner : « Générosité d'autant plus méritoire, — nous écrit à ce sujet Mgr l'évêque de Tarbes, — que M. Lagarde, à la différence de Mgr Darboy, connaissait la gravité de la situation et l'imminence des dangers... Depuis cinq jours, en effet, on nous avait prévenus, et, moi présent, M. Lagarde entretint Mgr Darboy et Mgr Surat de ce qui allait arriver. La catastrophe ne le surprit pas. »

Un peu après cinq heures, Mgr Darboy fit ses adieux à sa sœur et aux prêtres de

l'archevêché qui se trouvaient là ; puis il monta avec l'abbé Lagarde dans son coupé qu'il avait fait atteler. Le capitaine Révol grimpa sur le siège tandis que Journaux, resté silencieux durant la scène qui venait de se passer, se replaçait à la tête de ses hommes rangés en bataille dans la cour. L'équipage passa devant eux, et franchit la grande porte au milieu de pauvres femmes du quartier agenouillées et pleurant : le prélat, très ému, leur donna une hâtive bénédiction.

On arriva, par la place Dauphine, à la préfecture de police (1) : Révol en fit ouvrir la porte close, et l'archevêque mit pied à terre dans une cour où s'agitait confusément la plus composite des foules. Le groupe se dirigea vers le cabinet de Raoul Rigault par un dédale de corridors

(1) L'ancienne préfecture de police se trouvait derrière le palais de justice.

et de salles en planches. Les pièces précédant le cabinet du préfet étaient remplies d'individus fumant, buvant et criant, qui n'avaient pas l'air de remarquer beaucoup la capture du citoyen Révol.

Depuis que M. G. Hanotaux a écrit sa remarquable *Histoire de la troisième République,* le portrait définitif de Raoul Rigault, vil plagiaire de Fouquier-Tinville, n'est plus à faire : « Ce bohème ulcéré, gros garçon à carrure insolente, passant de la ripaille à la terreur, exerçait, avec les allures d'un fou déchaîné, la haute magistrature qui est d'ordinaire la régulatrice de l'ordre public. »

Lorsque l'archevêque de Paris, chapeau sous le bras, pénétra dans son cabinet, il l'aperçut siégeant sur un fauteuil élevé devant une grande table à tapis vert, placée presque en face de la porte. Il avait la tête couverte d'un képi brodé, et

tout autour de lui, sans ordre, assis ou debout, la plupart en uniformes et tous coiffés de képis galonnés, discutaient ses acolytes.

La vue des deux soutanes lui causa de suite un accès de rage : sans se lever, d'une voix brutale, accompagnée de gestes violents : « C'est vous qui êtes le citoyen Darboy, hurla-t-il, c'est bien ! A notre tour, maintenant ! » L'archevêque avança de quelques pas et de la voix la plus calme du monde : « Pourrais-je savoir pourquoi je suis arrêté? » Rigault se renversa en arrière, étendit la main et crut briser la hautaine assurance de l'archevêque en prononçant de mélodramatiques et féroces paroles dont il avait sans doute à l'avance calculé l'effet : « Il y a dix-huit cents ans que vous nous embastionnez dans vos superstitions. Il est temps que cela cesse. Vos chouans massacrent nos

frères! Eh bien, chacun son tour. C'est nous qui avons ici la force, l'autorité, le droit; nous en userons. Oh! nous ne vous brûlerons pas, nous! nous sommes plus humains. Non! mais... nous vous fusillerons... »

Mgr Darboy, ne pouvant croire que cet énergumène parlait sérieusement, essaya de faire appel à sa raison, et commença : « Mais, voyons, mes enfants... » Des diables dans de l'eau bénite! Imprécations, trépignements et gestes furibonds apprirent à l'archevêque qu'il n'avait pas affaire à « ses enfants ». Ne put-il réprimer un sourire de pitié en face de ce tumulte stupide? Sans doute, car Rigault lui cria : « Vous souriez, citoyen! Je le répète, vous serez fusillé, et dans deux jours! Nous verrons alors si vous sourirez! Oui! Vous serez fusillé!!... » Et s'adressant à l'abbé Lagarde : « Et vous aussi! Qui êtes-vous? »

Nous avons vu que l'abbé Lagarde avait suivi de son plein gré l'archevêque. — Retenons bien ce fait. — « J'ai l'honneur d'être vicaire général de Mgr l'archevêque, répondit-il, et j'ai l'honneur de l'accompagner. » — « Allons! ne prenez pas vos airs, vous aussi! ordonna Rigault, interloqué par ce langage respectueux. Tout cela est connu. »

Mais Mgr Darboy, en cet instant décisif, ne voulut point que le sort de son compagnon volontaire se confondît plus longtemps avec le sien : « Monsieur l'abbé est en effet mon vicaire général, observa-t-il. Il n'y avait pas de mandat contre lui, et il n'est maintenant à côté de moi que parce qu'il a consenti, sur ma demande, à m'accompagner. Je vous prie en grâce de le laisser partir. » Rigault n'était pas homme à lâcher une telle proie; il répliqua avec une sauvage

ironie : « Ah! ah! ah! le citoyen est pris! Il reste pris!... Votre nom? — Lagarde. — Allons! vite un ordre d'écrou pour le citoyen Lagarde, et tous deux au dépôt immédiatement séparés l'un de l'autre... Jamais deux prêtres ensemble!... Capitaine, emmenez-les. »

Ferré, le futur assassin des otages et le futur incendiaire du palais préfectoral où l'on se trouvait, le sauvage Ferré bondit autour des deux prêtres, les foudroya de ses regards de fauve, les menaça de ses poings, les assaillit de grossières injures et griffonna l'ordre d'écrou. Quant au capitaine interpellé, brave homme d'un certain âge et d'un bon sens tranquille qui contrastait avec la fureur du préfet de la police communarde, il porta lentement la main à sa moustache blanche et répondit : « Citoyen, je suis ancien militaire, je ne me charge pas d'une pareille

mission. » — On dit que pour figer sur place les grands fauves, il suffit de les fixer, sans broncher, dans le blanc des yeux : le regard du capitaine eut cette vertu à l'égard de Rigault et de ses complices ; ils en restèrent stupides...

Craignant alors que cet exemple de courage civique n'amenât dans l'assistance un revirement d'opinion, le chef de la bande s'adressa à un lieutenant qui se tenait debout près de la porte par laquelle étaient entrés les deux prisonniers, et lui donna l'ordre de les emmener : « Avecque... plaisir, mon commandant... » chevrota le gradé en portant péniblement au képi une main hésitante ; et il fut incapable de diriger sans trébucher les huit gardes armés au milieu desquels marchaient l'archevêque et son vicaire général, ni même de trouver seul les portes des passages qui condui-

saient au dépôt... tant il était ivre!...

Le dépôt — ainsi que toutes les autres prisons de la Commune, d'ailleurs — avait conservé à peu près au complet son ancien personnel administratif; dès leur arrivée, les deux captifs n'y trouvèrent donc qu'égards et sympathie. Le greffier Kahn, le brigadier Sauvage, le sous-brigadier Bracon, les gardiens Mailleron et Ferron, la femme de l'ancien directeur de la prison (1) Mme Corré, étonnés des nouveaux hôtes qu'on leur amenait, s'employèrent à adoucir leur sort. Kahn congédia bien vite le lieutenant aviné et ses gardes, et, sur ses ordres, le brigadier Sauvage fit placer l'abbé Lagarde à côté de Mgr Darboy dans une cellule de sœur : les sœurs de

(1) Corré était détenu depuis le commencement de la Commune; mais sa femme avait obtenu de rester en possession de son logement.

Sainte-Marthe, qui, en temps ordinaire, avaient la pénible mission de veiller sur les femmes détenues, habitaient en effet la prison avec ces femmes, mais leurs cellules étaient un peu moins mal aménagées que celles des prisonnières.

Avant de se séparer, les captifs prirent ensemble un dernier repas que l'abbé Lagarde avait fait chercher dans un restaurant voisin; ils causèrent ensuite pendant près d'une demi-heure, et Mgr Darboy demanda pardon à son compagnon de l'avoir exposé aux dangers qui les menaçaient: mais le vicaire général remercia son archevêque de l'avoir choisi pour l'assister, et exprima seulement le regret de ne pouvoir lui être aussi utile qu'il l'aurait voulu.

Tandis que tout cela se passait à la préfecture de police et au dépôt, l'arche-

vêché était fouillé et presque mis à sac par les gardes nationaux.

Le coupé de Mgr Darboy avait à peine franchi la grande porte, que des factionnaires étaient placés dans l'escalier et à toutes les issues. Le cabinet de l'archevêque et les appartements du premier étage furent perquisitionnés sans aucun témoin ; Mlle Darboy elle-même avait été écartée. Même opération au secrétariat où l'abbé Petit fut obligé de livrer les clefs de la caisse avec l'argent qu'elle contenait. Mlle Darboy et l'abbé Schœpfer (1), rejoints bientôt par les abbés Petit et Allain (2), durent se réfugier chez Mgr Surat. Ce dernier dîna seul avec M. l'abbé Schœpfer.

Entre neuf et dix heures, chacun rentra

(1) Aujourd'hui évêque de Tarbes.

(2) Celui-ci quitta l'archevêché peu d'instants après.

chez soi, prêt à tout événement. Tandis que des voitures quittaient le palais pleines de mobilier et d'objets précieux (1), — le secrétaire général Petit ayant dû faciliter cette besogne en remettant au capitaine Journaux un inventaire officiel où figurait tout ce qui appartenait à l'État, — les arrestations se succédaient.

Vers onze heures, Mlle Darboy et M. Petit (2) furent conduits à la préfecture de police ; à minuit, on fit descendre le domestique et la cuisinière de Mgr Surat pour leur signifier qu'ils étaient pri-

(1) On trouvera des détails sur ce « pillage » dans un article du *Correspondant* du 25 mai 1878 : « La Captivité et la mort de Mgr Darboy. »

(2) On lit dans l'*Univers* du 5 juin : « L'abbé Petit, secrétaire de l'archevêque, et le Père Perny, des Missions étrangères, n'ont pas été fusillés, comme on l'avait cru, le vendredi soir; ils ont échappé à la mort en se sauvant de la Roquette dans la nuit du samedi au dimanche. »

sonniers, et ce n'est qu'à grand'peine qu'ils obtinrent l'autorisation de remonter dans leurs chambres; à une heure, deux gardes nationaux vinrent chercher Mgr Surat lui-même auquel le citoyen Journaux annonça qu'on allait le conduire à la préfecture. Le vieux prêtre obtint la permission d'aller chercher un peu de linge et déclara qu'une crise d'asthme qui le reprenait l'empêcherait de faire le chemin à pied; Journaux lui répondit que la voiture de l'archevêque l'attendait en bas, et que, du reste, s'il le préférait, son transfert pourrait être retardé jusqu'au matin, mais Mgr Surat déclara qu' « il aimait autant partir tout de suite ». Il avait à peine regagné son appartement que les deux gardes vinrent lui dire de se reposer jusqu'à nouvel ordre.

Le lendemain matin, personne ne put

quitter l'archevêché (1). Les domestiques allèrent aux provisions accompagnés d'un garde national. On laissa toutefois entrer et sortir librement les personnes étrangères venues aux nouvelles.

Vers midi, Mgr Surat partit en voiture pour la préfecture de police avec le capitaine Journaux. Durant le trajet, ce dernier ne desserra les dents que pour lui demander si son domestique (auquel il avait interdit de suivre son maître) était investi de ses « pleins pouvoirs » ! Mgr Surat répondit que son domestique possédait toutes les clefs de son appartement, sauf une, celle du secrétaire à cylindre de son cabinet ; il remit de suite

(1) Le comte d'Hérisson, dans son *Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance* (p. 117), donne à ce sujet certains détails concernant le neveu de Mgr Darboy. Mgr Schpœfer (témoin oculaire), nous écrit qu'il ne les croit pas exacts.

cette clef à Journaux qui pourrait ainsi trouver les cent cinquante à cent soixante francs que renfermait le secrétaire... Le prisonnier pria seulement le capitaine de vouloir bien laisser la clef au meuble.

Arrivé à destination, Mgr Surat attendit une heure dans un cabinet, puis fut introduit dans un grand salon où Rigault et plusieurs membres de la Commune étaient assis sur un canapé et des fauteuils. Il eut à décliner immédiatement ses nom et prénoms et ordre fut donné d'amener deux gardes. Le malheureux vieillard demanda timidement s'il lui était possible de connaître les motifs de son arrestation : « La réponse à cette question, déclara Rigault, sera très courte mais très catégorique. Les chouans de M. de Charette et les Vendéens de M. de Cathelineau tirent sur nos frères ; il nous

faut des otages, et tout prêtre qui sera rencontré dans Paris nous en servira. — Mais, monsieur, je ne suis ni chouan ni Vendéen, je suis Parisien, et je ne vois point ce que j'ai à faire dans cette question. — Ah! ne prenez point votre ton paterne. Nous connaissons cela. Mais nous sommes las de tout votre jésuitisme; nous n'en voulons plus. Vous avez pour la première fois le bonheur d'avoir un gouvernement athée, et nous vous ferons voir que nous ne reconnaissons d'autre dieu que... (Ici, Mgr Surat n'entendit pas le nom du dieu de la Commune, tant le ton sur lequel parlait Rigault était exaspéré.) Voici dix-huit cents ans que cela dure, ajouta l'énergumène en reprenant le cliché de la veille; il faut que ça finisse! »

Le dernier otage de l'archevêché se contenta de lever les épaules; deux

gardes arrivèrent qui le conduisirent a son tour au dépôt (1).

(1) *L'Univers* du 5 juin renferme ces lignes : « Pendant cette même nuit (celle du 27 au 28 mai) le Père Houillon et Mgr Surat, qui avaient essayé de se sauver sous un déguisement, ont été reconnus et impitoyablement massacrés. Le corps de Mgr Surat a été reconnu le lundi 29. »

La veille on avait retrouvé dans la cellule de la Roquette occupée par Mgr Surat des notes manuscrites que nous avons sous les yeux et qui renferment d'intéressants détails sur les dernières conversations de l'archevêque.

CHAPITRE II

DE MAZAS A VERSAILLES
LA MISSION DU GRAND VICAIRE LAGARDE

Les journées du mercredi et du jeudi saint se passèrent au Dépôt sans grand incident. Les prisonniers ne communiquaient pas entre eux, mais leurs gardiens obligeants les mettaient au courant de ce qui se passait, leur apprenaient les noms des otages nouveaux qu'ils entendaient jour et nuit enfermer dans les cellules avoisinantes. Jeudi, à une heure du matin, le vacarme redoubla : c'était Rigault, accompagné de son état-major, qui « honorait » la prison de sa visite et s'assurait par lui-même de la présence

de l'archevêque; il se fit ouvrir la cellule de ce dernier, et projeta la lueur sinistre d'un falot sur la misérable couche où le Prince de l'Église paraissait dormir.

Le soir du même jour, à six heures, Mme Corré entra précipitamment dans les cellules de Mgr Darboy et de M. Lagarde pour les avertir qu'ils allaient être transférés à Mazas; elle leur apporta un dernier repas, ajoutant, comme consolation, qu'elle ne croyait pas à une « exécution » prochaine : « C'était également, rapporte M. Lagarde, le sentiment du gardien qui vint après nous inviter à faire nos préparatifs de départ. »

A huit heures, les deux otages descendaient au greffe, leur petite valise à la main : ils y rencontraient le président Bonjean, les PP. Ducoudray (supérieur de la Maison des Jésuites de la rue des Postes), Clerc et de Bengy, l'abbé Allard,

ancien missionnaire, l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette, arrêté le mardi à la préfecture de police même, au moment où il venait visiter sans défiance et sur sa demande le curé de Plaisance. Tous devaient être massacrés, sauf MM. Lagarde et Crozes.

On procéda à l'appel nominal, puis les prisonniers durent monter les uns après les autres dans la voiture cellulaire qui allait les conduire à Mazas. On sait comment est construit un « panier à salade » : quand l'abbé Lagarde se vit confiné dans une case horriblement étroite, sans autre ouverture que le petit grillage du plafond, il ne put se faire à la pensée qu'il resterait une demi-heure dans cette position et il frappa à coups redoublés contre la porte qu'on venait de refermer sur lui. Le garde national de service dans le couloir eut la charité de se rendre à ses protestations,

de rouvrir sa case et de lui permettre de s'asseoir aux pieds de l'archevêque qu'on n'avait point enfermé.

A Mazas, le directeur Mouton attendait les otages et ne leur épargna aucune des humiliantes formalités qui précèdent l'incarcération. Ils furent dirigés vers les douze grands corps de logis qui rayonnent autour du pavillon central et renferment chacun cent cellules. Mgr Darboy et son grand vicaire eurent le privilège d'être mis dans des cellules de malades où un lit de fer remplaçait le hamac ordinaire suspendu à la muraille par des anneaux : le premier devint le n° 21 de la 1re division, et le second le n° 59 de la 6e division. L'abbé Lagarde fut toutefois transféré, le samedi matin, dans une cellule de valide, le n° 37 de la 3e division.

Jusqu'au mercredi de Pâques 12 avril,

il restèrent au régime du secret le plus absolu. Les seules nouvelles qu'ils reçurent furent les propos extravagants et sinistres que tenaient à dessein les geôliers dans les corridors : ces communards attribuaient les pires cruautés aux troupes de Versailles, et en faisaient retomber la responsabilité sur l'archevêque et sur les prêtres. On communiquait en outre à Mgr Darboy le *Journal officiel* de la Commune dont les récits tendancieux, écrits dans un style relativement modéré, lui donnaient peu à peu une notion fausse des événements. Tout était calculé pour tirer des otages le plus utile parti possible.

C'est ce qui explique les lettres que l'archevêque de Paris consentit alors à adresser à Versailles.

Dans ses remarquables volumes sur l'Église et sur l'État au concile du Va-

tican, M. Émile Ollivier trace de l'archevêque un saisissant portrait qui renferme ces lignes : « Son âme puissante, toutefois plutôt diplomatique qu'ecclésiastique, animait un corps frêle qu'elle faisait ployer. Quoique pieux, régulier, de mœurs exemplaires et très dévoué à ses devoirs épiscopaux, il tenait de Richelieu plus que de saint Vincent de Paul. »

Les adversaires de l'Église cherchèrent à exploiter ce caractère.

Le 10 avril, le prisonnier reçut la visite de Benjamin Flotte, ami intime de Blanqui : ce personnage, condamné à cinq ans de détention lors de l'affaire du 15 mai 1848 (1) et représenté par M. Lu-

(1) Il existe à la Bibliothèque Nationale (Lb, 55 356) une brochure de B. Flotte parue en 1849 et intitulée « *les Calomniateurs démasqués :* protestation du citoyen B. Flotte accusé devant la Haute Cour de justice séant à Bourges » (Paris, au bureau de la Commune Sociale, in-folio plano.)

cien Descaves (1) comme « une barbe » fréquentant avant la Commune la brasserie de la rue Saint-Séverin avec Eudes, Rigault et Ferré, — ce personnage confirma au prisonnier ce qu'il avait lu et entendu raconter sur les « atrocités commises par les Versaillais », et il lui demanda avec les instances les plus vives de vouloir bien intervenir auprès de Thiers ; il s'agissait d'obtenir l'échange de Blanqui, interné on ne savait où, contre l'archevêque et quatre autres otages (Mlle Darboy, le président Bonjean, les abbés Deguerry, curé de la Madeleine, et Lagarde). L'échange se ferait discrètement, en voiture.

Dans une brochure publiée en 1885 et intitulée : *Blanqui et les otages en*

(1) Préface de *Mes Cahiers Rouges* (de M. Vuillaume), t. I, p. 10. Flotte était revenu en France à l'annonce de la déclaration de guerre.

1871 (1), Benjamin Flotte raconte les origines de la mission dont il fut alors chargé. Il affirme que sa brochure est la « reproduction exacte de notes prises en 1871 au jour le jour ». — Arrivé à Paris le 29 mars, il fut appelé à la préfecture de police le 9 avril : « Nous allons commencer, — lui dit Raoult Rigault, — par l'intermédiaire de l'archevêque qui est à Mazas, une négociation afin qu'on nous rende Blanqui qui se trouve entre les mains de ces coquins de Versailles. Veux-tu te charger de cette affaire? Rends-toi à Mazas, entends-toi avec Darboy, tu as carte blanche. » Le soir même, à huit heures, Flotte aurait eu une première conversation avec l'archevêque qui aurait alors désigné, comme négocia-

(1) Paris, impr. Jeannette, Bibl. Nat. Lb, 578 743. Sur cet exemplaire se trouve écrite à la plume l'adresse suivante : « Flotte, 12, rue Godefroy. »

teur, l'abbé Deguerry; sur le refus de Rigault (1), il aurait consenti le 10 avril à envoyer le vicaire général Lagarde.

Après cette seconde entrevue, Mgr Darboy eut une nuit agitée : son devoir était-il de se faire l'instrument d'une négociation où son intérêt personnel était en jeu en même temps que celui de ses compagnons d'infortune?... Après avoir longuement et péniblement réfléchi, il écrivit à Thiers la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 12 avril 1871.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous soumettre une communication que j'ai reçue hier au soir, et je vous prie d'y donner la suite

(1) On sait que l'abbé Deguerry avait été confesseur de l'Impératrice; en 1868, il avait préparé le Prince impérial à sa première communion.

que votre sagesse et votre humanité jugeront la plus convenable.

« Un homme influent, très lié avec M. Blanqui par certaines idées politiques et surtout par le sentiment d'une vieille amitié, s'occupe activement de faire qu'il soit mis en liberté. Dans cette vue, il a proposé lui-même aux commissaires que cela concerne cet arrangement : si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là qui vous remettra cette lettre. La proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous.

« Quoique je sois en jeu dans cette affaire, j'ose la recommander à votre haute bienveillance ; mes motifs vous paraîtront plausibles, je l'espère.

« Il n'y a que trop de causes de dissentiments et d'aigreur parmi nous ; puisqu'une occasion se présente de faire une transaction qui, du reste, ne regarde que les personnes et non les principes, ne serait-il pas sage de lui donner les mains et de contribuer ainsi à préparer l'apaisement des esprits ? L'opinion ne comprendrait peut-être pas un tel refus.

« Dans les crises aiguës comme celles que nous traversons, des représailles, des exécutions par l'émeute, quand elles ne toucheraient que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres, et aggravent encore la situation. Permettez-moi de vous dire, sans autres détails, que cette question d'humanité mérite de fixer toute votre attention, dans l'état présent des choses à Paris.

« Oserai-je, Monsieur le Président,

vous avouer ma dernière raison : touché du zèle que la personne dont je parle déployait avec une amitié si vraie en faveur de M. Blanqui, mon cœur d'homme et de prêtre n'a pas su résister à ses sollicitations émues, et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus promptement possible. C'est ce que je viens de faire.

« Je serais heureux, Monsieur le Président, que ce que je sollicite ne vous parût point impossible ; j'aurais rendu service à plusieurs personnes et même à mon pays tout entier.

« G. Darboy,

« *Archevêque de Paris.* »

Le lendemain matin (13 avril), vers dix heures, un gardien vint chercher l'abbé Lagarde pour le conduire dans la cellule de l'archevêque. Il y trouva M. Flotte.

Mgr Darboy lut à son vicaire général la lettre qu'il avait écrite, et lui demanda s'il consentait à la porter à Versailles, en promettant de revenir avec la réponse : l'abbé Lagarde accepta, et s'engagea à revenir lorsque la négociation serait terminée. Lorsque M. Flotte se fut retiré, il soumit toutefois à l'archevêque quelques doutes sur le fond et la forme du document; il lui semblait que l'échange proposé n'était pas aussi facile que le pensait Mgr Darboy ; que « l'opinion » ne serait peut-être pas aussi favorable, et que menacer de cette opinion, en cas de refus, le gouvernement, n'était sans doute pas le moyen d'en être écouté.

L'archevêque répondit au grand vicaire qu'il partait avec une lettre ouverte *en négociateur, non en commissionnaire,* qu'il pourrait par conséquent discuter avec Thiers, et appeler en particulier son

attention sur les réflexions verbales qu'il exprima. Ces réflexions — que nous ignorons — « frappèrent » l'abbé Lagarde; et puisqu'il était désigné nominativement, il n'hésita plus à s'employer au salut des otages, promit à Mgr Darboy de ne rien négliger pour mener à bonne fin ses pourparlers et de lui rapporter aussitôt que possible la réponse de Thiers.

En attendant que M. Flotte lui obtînt le permis qui lui était nécessaire pour sortir de Paris, l'abbé Lagarde, dès lors libre, dut demander l'hospitalité au sieur Mouton, directeur de la prison. Cet ouvrier cordonnier l'accueillit avec toute la courtoisie dont il était capable et l'invita même à partager son frugal repas; espérant recueillir sur le vif d'utiles renseignements et ne pouvant du reste faire autrement, le grand vicaire accepta. Arrivèrent bientôt plusieurs amis de Mouton,

entre autres un capitaine de mise aussi recherchée que fantaisiste : capote grise des compagnies de marche, ceinture écarlate, chaîne d'or... Quel ne fut pas l'étonnement du prêtre en reconnaissant dans cet homme au regard fuyant le sieur Journaux, celui-là même qui avait dirigé avec Révol, le 4 avril, les opérations de l'archevêché!

Vers une heure et demie, M. Flotte revint avec le document dont nous avons l'original sous les yeux, et dont nous donnons ci-contre le fac-similé : « *Commune de Paris. — Comité de Sûreté Générale.* Paris, le 12 avril 1871. — Laissez sortir de Paris, le citoyen Lagarde, grand vicaire. Le membre de la Commune, Raoul Rigault. » En dessous de cette signature, deux timbres à encre verte : celui du *Comité de Sûreté Générale* et celui de la *Fédération de la Garde Nationale de la XIIe Légion.*

En possession de ce permis, l'abbé Lagarde monta en voiture avec M. Flotte et un de ses amis, M. Latour, ancien garibaldien qui désavouait les « luttes fratricides » de la Commune et allait retourner le lendemain à New-York. A la gare d'Orléans où ils allèrent d'abord, les communications ayant été coupées (1) le 31 mars entre Paris et Versailles, on leur fit craindre que la ligne ne fût également coupée; à la gare de Lyon, M. Flotte prit un billet pour Melun avec l'argent qu'avait avancé Mouton sur sa caisse de directeur. Comme le train ne devait pas partir avant deux heures, tous trois allèrent s'installer dans le salon d'un café voisin. — Le grand vicaire put ainsi recueillir de nouveaux renseignements sur les projets de la Commune : ses deux interlocuteurs,

(1) Par ordre de la Commune.

COMITÉ
DE
SURETÉ GÉNÉRALE.

COMMUNE DE PARIS

Paris, le 12 avril 1871

Laissez sortir de Paris le citoyen Lagarde, grand vicaire.

Le membre de la Commune

Raoul Rigault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE — COMMUNE DE PARIS



tout en approuvant le mouvement révolutionnaire, blâmaient les excès de leurs amis dont ils n'avaient voulu accepter aucune fonction officielle; ils étaient au courant de leurs projets et ce qu'ils en dirent à l'abbé Lagarde lui firent présager les horreurs qui devaient précéder le triomphe du gouvernement de Versailles.

Le voyageur avait docilement accepté l'itinéraire choisi : mais ce n'était point le plus court ni le plus facile!

De Paris à Fontainebleau, il eut pour compagnons M. Chardon et quatre personnes de sa famille (1). A Melun, il dut louer une voiture, et malgré qu'il eût déboursé 80 francs, le cheval était si mauvais qu'il s'abattit sur la route à dix heures

(1) M. Chardon affirmera plus tard, en parlant de l'abbé Lagarde, avoir combattu vainement la détermination où il était de retourner dans sa prison. Voir pièces justificatives.

du soir. L'abbé Lagarde dut faire une heure de marche pour gagner la ville la plus proche, Longjumeau; là, ce ne fut point sans de nouvelles difficultés qu'il obtint d'attendre le jour dans la salle à manger d'un hôtel, couché sur la banquette du comptoir...

Parti de Paris le mercredi à quatre heures du soir, il arriva enfin à Versailles le jeudi vers midi. — A une heure, il était chez Thiers qui le reçut immédiatement.

Remarquons ici que si la Commune avait fait prendre à l'abbé Lagarde le chemin des écoliers, elle avait su s'arranger pour que l'abbé Bertaux, curé de Montmartre, dont nous parlerons plus loin, arrivât à Versailles le 13, jour même de son départ.

CHAPITRE III

LES ENTREVUES AVEC THIERS

Le chef du pouvoir exécutif ne pouvait être très favorable aux négociations dont l'abbé Lagarde était chargé. Les circonstances ne s'y prêtaient point. Mgr Darboy, comme l'avait de suite observé son grand vicaire, n'avait pas été heureusement inspiré en menaçant Thiers du blâme de l'opinion publique : dans son affreux duel avec les communards, ce dernier ne songeait qu'à employer les dernières violences, et il ne pouvait admettre l'idée de parlementer avec les insurgés.

Sans doute l'abbé Lagarde ne repré-

sentait point la Commune; mais les arguments ne manquaient point pour démontrer que l'archevêque n'était plus qu'un aveugle instrument, et pour soutenir que s'il avait été mis au courant des événements par d'autres personnes que par ses geôliers, il n'aurait pas hésité à repousser un échange de nature à compromettre la cause de l'ordre...

Quant à la satisfaction secrète qu'aurait éprouvée Thiers à sacrifier un prélat qui conservait encore les sympathies justifiées ou non de certains libres penseurs (1), nous la jugeons fort sujette à caution. Comme le raconte M. de Marsay dans un récent ouvrage (2), Thiers, éclairé par les événements, a fort bien pu dire en 1872, aux députés

(1) La lecture des *Cahiers Rouges* de M. Vuillaume est à ce point de vue très édifiante.

(2) La Vie de Chesnelong.

de la gauche, que la politique extérieure de la France devait être « une politique catholique ». Quelques semaines avant sa mort, il put même affirmer à MM. Keller et de Mun, en leur annonçant la prochaine persécution religieuse, qu'« il était *catholique* et que cette fois il serait avec eux » : mais cela ne prouve pas du tout qu'en 1871 il soit devenu « ultramontain » au point de désirer la mort d'un archevêque auquel Pie IX avait dû refuser le chapeau de cardinal! Tout indique au contraire qu'il avait conservé l'indifférence un peu moqueuse dont il s'était targué auprès de M. de Belcastel; comme ce dernier lui demandait « où il en était avec le bon Dieu » : « Sur cela, répondit-il en riant, nous nous entendrons; car je ne suis ni de la cour, ni de l'opposition (1). »

(1) Cité par M. Hanotaux dans son *Histoire de la troisième République*, p. 56.

On voit ce qu'il faut penser — ou du moins ce que nous pensons — des confidences qu'aurait faites Mgr Darboy à son « ami » des mauvais jours, le blanquiste Flotte : « Croyez-moi, vous n'obtiendrez rien de Thiers. M'aider à me sauver, moi ! Mais vous ne savez pas, vous ne pouvez pas savoir de quelles haines me poursuivent, jusque dans ma prison, ceux que j'ai combattus toute ma vie (1). »

Lorsqu'il eut été introduit en présence du chef du pouvoir exécutif, l'abbé Lagarde lui remit la lettre ouverte de l'archevêque de Paris, donna quelques détails sur l'incarcération des otages et raconta, — sans que Thiers se départît

(1) Cité (t. II, p. 153) par M. Vuillaume auquel Flotte répétait le propos « le soir même d'une de ses visites à Mazas ».

de cette moue dédaigneuse qui était chez lui le signe de l'incrédulité, — ce qu'il avait appris des sinistres projets du parti violent de la Commune. Le négociateur aborda ensuite l'objet même de sa mission, observa que Mgr Darboy s'était fait à lui-même les objections que soulevait sa démarche, et insista sur la double pensée qui lui paraissait justifier l'échange proposé : contribuer à l'apaisement des esprits, et empêcher qu'un grand crime n'ajoutât « à la terreur des uns et à l'audace des autres ». S'il était accepté, l'échange serait de nature à amener quelque détente dans la situation et à faciliter tout au moins les efforts tentés contre les énergumènes par le parti le moins violent de la Commune ; d'un autre côté, s'il s'opérait sans bruit, certains de ses inconvénients disparaîtraient. Quant à la force nouvelle qu'ap-

porterait à l'insurrection un homme de la notoriété de Blanqui, cette force serait singulièrement diminuée par l'âge et les infirmités du conspirateur; il était du reste probable que le prestige de Blanqui tenait surtout à son éloignement et au mystère dont on entourait sa détention; lorsqu'il serait mêlé aux agitations anarchiques de la Commune, il n'y apporterait guère qu'un nouvel élément de discorde (1).

Une telle argumentation méritait qu'on s'y arrêtât, et Thiers ne l'écouta point sans marquer à la fin quelque sympathie en faveur de la cause plaidée devant lui. Il répondit qu'en une affaire aussi délicate, il était obligé de conférer avec les

(1) On connaît l'appréciation de Maxime du Camp : « Blanqui relâché n'eût apporté aucun péril nouveau à ceux dont on était assailli; c'eût été un fou de plus à l'Hôtel de Ville qui était une maison d'aliénés. » (*Convulsions de Paris*, 5e édit., t. Ier, p. 232-233.)

ministres et les membres de la *Commission des Quinze :* mais que personnellement, « malgré la répugnance qu'il avait à traiter avec des rebelles », il ne serait pas « défavorable à l'échange » (1) tant il était désireux d'arracher l'archevêque aux mains scélérates de ses geôliers. En terminant, il invita l'abbé Lagarde à revenir parler avec lui le lendemain, vendredi, à midi.

Cette première entrevue donna bon espoir à l'envoyé de Mgr Darboy. Elle avait eu pour témoin l'abbé Allain, secrétaire de l'archevêché, que l'abbé Lagarde avait eu l'heureuse fortune de rencontrer au moment où il allait trouver Thiers, et qui devait l'accompagner désormais dans toutes ses démarches.

Pour augmenter ses chances de réus-

(1) Dans le mémoire de l'abbé Lagarde cette phrase est suivie du mot *sic*.

site, l'abbé Lagarde résolut de voir tous les ministres, de leur raconter son entretien avec Thiers, et de s'efforcer de gagner leur appui. Il commença ses visites sans désemparer, malgré les fatigues qu'il avait endurées depuis la veille. Il vit en particulier Jules Simon qui le mit au courant d'un incident aussi néfaste qu'inexplicable, machiné tout exprès, semble-t-il, pour faire avorter les négociations entamées.

Le 8 avril, c'est-à-dire le surlendemain de son transfert à Mazas, Mgr Darboy avait écrit à Thiers une lettre (1) dans laquelle il flétrissait « les actes barbares,... les atroces excès » des troupes versaillaises; il conjurait le Président « d'user de tout son ascendant pour amener promptement la fin de la guerre civile,

(1) Voir cette lettre aux pièces justificatives.

et, en tout cas, pour en adoucir le caractère »; dans un post-scriptum significatif, il ajoutait : « La teneur de ma lettre prouve assez que je l'ai écrite sous la communication qui m'a été faite (1); je n'ai pas besoin d'ajouter que je l'ai écrite non seulement en *dehors de toute pression* (2), mais spontanément et de grand cœur. »

La veille (3), M. Deguerry, curé de la Madeleine, avait écrit (4) dans le même sens, de la Conciergerie, aux membres du gouvernement de Versailles, les suppliant d'arrêter les exécutions de bles-

(1) Au cours d'un interrogatoire qu'il avait subi la veille.

(2) C'est nous qui soulignons.

(3) Voir cette lettre aux pièces justificatives.

(4) Cette lettre et la suivante ont été publiées dans l'article du *Correspondant* du 25 mai 1878. Nous croyons utile de les replacer dans cette étude sous les yeux du lecteur.

sés ou de prisonniers, chaque exécution devant en amener « deux des nombreux otages ». Il avait également ajouté en post-scriptum : « Je crois devoir vous déclarer que j'ai conçu et écrit cette lettre *sans aucune pression,* mais, comme je l'ai dit au commencement, de mon libre mouvement. »

On voit le parti que les gens de la Commune avaient su tirer de la loi des otages (votée le 5 avril à l'Hôtel de Ville), et on se rend compte de l'absence de « pression » exercée sur les auteurs de ces deux lettres...

Livrées à ceux qui les avaient inspirées — et pour ainsi dire signées en y faisant maladroitement ajouter d'identiques post-scriptums, — elles restèrent plusieurs jours entre leurs mains. Le jeudi matin, 13 avril, elles furent remises par Dacosta, membre de la Commune, à

l'abbé Bertaux, curé de Montmartre, qui s'était chargé de les porter à Versailles et avait signé l'engagement de revenir se constituer prisonnier le samedi, en rapportant la réponse de Thiers. M. Bertaux, détenu au Dépôt, n'avait même pas vu l'archevêque détenu à Mazas (1).

Arrivé à Versailles dans l'après-midi, le curé de Montmartre remit le lendemain (2) les deux lettres à Thiers. Celui-ci put, du reste, les lire à ce moment dans le journal révolutionnaire *l'Affranchi*, où la Commune les avait fait publier le mercredi soir.

Qu'on juge de la stupéfaction de l'abbé Lagarde, lorsque Jules Simon l'eut mis

(1) Ces faits furent affirmés à l'abbé Lagarde par M. Bertaux lui-même.

(2) Il ressort d'un passage du mémoire de l'abbé Lagarde (p. 26) que M. Bertaux avait en vain cherché à remettre les lettres le jeudi après midi; Thiers ne l'avait point reçu.

au courant de la chose! Personne, à Paris, ne lui avait parlé de lettres écrites quatre jours avant celle dont il avait été chargé, lettres qui modifiaient la situation et entravaient les négociations commencées au point qu'il y aurait renoncé s'il les avait connues. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'était qu'elles avaient été publiées par *l'Affranchi* avant d'être remises à Thiers, et en termes tels qu'elles ne paraissaient avoir été conçues et imaginées que pour rendre impossible l'échange proposé d'autre part. Aussi l'abbé Lagarde douta-t-il d'abord de leur authenticité, doute partagé par Jules Simon qui lui proposa, le vendredi matin, d'insérer une note à l'*Officiel* pour prévenir le public à ce sujet. Mais il dut, hélas! se rendre à l'évidence lorsque l'abbé Bertaux lui-même, rencontré dans l'antichambre de Thiers,

lui eut permis de constater l'authenticité certaine des documents.

La seconde audience qu'il eut avec le chef du pouvoir exécutif fut ce qui n'était que trop à prévoir. Sans même le laisser s'asseoir : « Avant de répondre à votre lettre, déclara Thiers, il faut que je réponde à une autre de date antérieure, mais qui vient seulement de m'être remise par M. le curé de Montmartre après avoir été publiée avant-hier soir dans un journal de Paris. Revenez demain samedi à la même heure. » — Le malheureux vicaire général ne put que s'incliner, tout en protestant de la complète ignorance où il avait été laissé d'une lettre aussi malencontreuse.

La réponse de Thiers à Mgr Darboy (1)

(1) Datée de « Versailles, 14 avril » et reproduite dans l'article cité du *Correspondant*. Voir pièces justificatives.

est catégorique : « Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont absolument faux, et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, Monseigneur, ait admis, un instant, qu'ils pussent avoir quelque degré de vérité... Jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers ni cherché à achever les blessés... Les hôpitaux de Versailles contiennent quantité de blessés appartenant à l'insurrection... J'ai déclaré et je déclare encore que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs, déposeraient les armes, auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent judiciairement convaincus de participation aux abominables attentats que tous les honnêtes gens déplorent. » A la fin, pourtant, un mot de pitié : « Recevez, Monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime

de cet affreux système des otages (1). »

Cette « douleur » était-elle, au fond, sincère? Nous ne savons. En tout cas, lorsque après avoir visité de nouveau plusieurs ministres, l'abbé Lagarde revint le samedi, à midi, à la préfecture, Thiers qui sortait du Conseil suivi des ministres, s'arrêta auprès de lui avec « un air plus bienveillant que la veille » et s'empressa de lui dire : « J'ai regret, monsieur l'abbé, de vous faire connaître qu'*à l'unanimité mes conseils ont été d'avis de refuser l'échange*. — Dans ce cas, répondit le vicaire général, je n'ai qu'à me confier à la Providence et à reprendre le chemin de Paris avec la réponse que vous voudrez bien me donner. — C'est égal, reprit Thiers avec un air plus compatissant encore, veuillez attendre encore

(1) M. Bertaux porta aussitôt cette réponse à la préfecture de police et fut mis en liberté.

deux jours. — Mais il m'est très difficile de communiquer avec Monseigneur et je lui ai promis de rapporter une réponse le plus tôt possible. — Revenez lundi. »

Il est donc bien établi que jusqu'au lundi 17 avril l'envoyé de Mgr Darboy fut retenu à Versailles par un ordre formel du chef du gouvernement.

Il ne laissa point d'ailleurs sans nouvelles l'archevêque de Paris. Dès le 13, il lui avait écrit pour lui rendre compte de son voyage et de sa première entrevue avec Thiers; le 15, seconde lettre où il lui racontait sa seconde entrevue et l'informait du délai de deux jours qui lui était imposé. Le même jour, dans une lettre à Flotte qui prouve son entière bonne foi, il manifestait sa résolution d'aboutir : « Je ne néglige rien pour que (la réponse définitive) soit dans le sens de vos désirs et des nôtres... Je vais me

remettre en campagne... Quoi qu'il arrive, et quel que soit le résultat de mon voyage, je garderai, croyez-le bien, le meilleur souvenir de notre rencontre (1)... »

Flotte reçut la lettre de l'abbé Lagarde, mais Mgr Darboy, comme nous le verrons, ne reçut rien du tout.

Le lundi 17 avril, à sept heures du matin, l'abbé Lagarde se présenta à la préfecture de Versailles, avec l'abbé Allain, pour réclamer la réponse promise par Thiers. Il y fut reçu par le chef de cabinet du Président qui l'avait accueilli plusieurs fois avec sympathie et alla de suite prendre les ordres de Thiers.

Barthélemy-Saint-Hilaire, bientôt de retour, annonça que « M. Thiers n'était pas encore en mesure de donner sa ré-

(1) Cette lettre a été publiée dans le *Journal officiel* de la Commune du 27 avril.

ponse à M. l'abbé Lagarde et le priait de laisser son adresse afin qu'on sût où le prendre au besoin... »

Consterné d'un aussi vague ajournement, l'envoyé rappela l'embarras extrême où il se trouvait; il ne savait même pas si Mgr Darboy recevait ses lettres, et il ne pouvait différer son retour. Le chef de cabinet s'étant borné à lui répéter la décision de Thiers, il se retira, « le cœur brisé », prévoyant toutes les amertumes dont il allait être abreuvé.

De même que l'archevêque, — de l'aveu même d'un communard, devenu le défenseur du radicalisme bourgeois, comme M. Maxime Vuillaume, — avait consenti à demander l'échange des otages « sans l'arrière-pensée basse de sauver sa propre existence (1) », de même l'ar-

(1) *Mes Cahiers Rouges*, II, p. 153.

chidiacre de Sainte-Geneviève allait exposer un bien mille fois plus précieux que la vie, son propre honneur, pour aider les défenseurs de l'archevêque à empêcher un grand crime.

CHAPITRE IV

POUR LE SALUT DES OTAGES

Le lundi 17 avril arriva à Versailles une femme intelligente, courageuse et prudente, qui vit encore aujourd'hui et qui nous a prié de taire son nom.

Nous saluons respectueusement une humilité qui cache de l'héroïsme, et donne plus de poids encore à un témoignage (1) dont la précision est parfaite et la sincérité indiscutable.

Mlle O... avait connu le vicaire général Lagarde dans une bonne œuvre. Lorsqu'elle apprit le but de sa mission, elle songea immédiatement à

(1) C'est le mémoire publié par M. l'abbé Bargès.

aller mettre son dévouement à son service. Elle le rencontra le mardi matin et fut frappée des traces profondes que les souffrances endurées depuis le 4 avril avaient imprimées sur son visage. Il lui déclara qu'il était décidé à attendre le dernier mot de M. Thiers, et qu' « aussitôt la réponse reçue, bonne ou mauvaise, il repartirait pour Paris ». En attendant, son plus grand désir était de trouver un moyen sûr de communiquer avec l'archevêque. Mlle O... s'offrit comme messagère et fut chargée de deux lettres : l'une pour Mgr Darboy auquel l'abbé Lagarde annonçait le nouveau et inexplicable délai imposé par Thiers, délai qui permettait d'espérer encore et serait employé par le négociateur au mieux des intérêts des prisonniers ; l'autre, pour le directeur de Mazas qui était prié de dire si, oui ou non, les missives précédentes

étaient parvenues à leur destinataire.

Grâce à son ingéniosité, Mlle O... surmonta toutes les difficultés et parvint jusqu'au sieur Mouton. Il lui promit de communiquer à l'archevêque la lettre de son envoyé, comme il l'avait fait pour les précédentes : « Seulement, ajouta-t-il, je ne les lui ai pas remises, parce que cela n'est pas permis ; nous lui lisons ses lettres et nous les gardons... Il lui est interdit de voir personne, ainsi que d'avoir des livres et des papiers. »

Mgr Darboy ne connaissait donc des lettres envoyées de Versailles que ce que la Commune jugeait à propos de lui faire lire... Ce n'est point le mot adressé le 19 avril à l'abbé Lagarde, par le directeur de Mazas, qui prouve le contraire. Nous copions ici scrupuleusement ce document dont nous possédons l'original :

« Paris, le 19 avril 1871.

« Citoyen, je vous dirai que les lettres adressées par vous à l'archevêque de Paris me sont toutes arrivées, c'est vous dire qu'il en a pris connaissance.

« Je vous salue.

« *Le directeur :*
« C. MOUTON. »

L'abbé Lagarde fut mis au courant de tout cela et reçut ce mot le 20 avril par l'intermédiaire de Mlle O... Le même jour, Mme veuve Fournier (1), nièce de Flotte, — et non Flotte lui-même, comme on semble l'avoir fait croire à l'archevêque, — venait lui remettre un billet de ce dernier dont nous

(1) Nous en reparlerons à la fin de cette étude.

Paris le 19 avril 1871

Préfecture
du Département
de la Seine

~~Bibliothèque de la Ville de Paris~~

Citoyen

Je vous dirai que les lettres adressé par vous à l'archeveque de Paris ne sont ~~toutes~~ arrivé cest vous dire qu'il en à pris connaissance

Je vous salut
Le Directeur

C. Mouton

(

l

r

r

n

c

n

avons l'original et qui est ainsi conçu :

« M. Flotte, inquiet du retard que paraît éprouver le retour de M. Lagarde et voulant dégager vis-à-vis de la Commune la parole qu'il lui avait donnée, part pour Versailles à l'effet de communiquer ses appréhensions au négociateur.

« Je ne puis qu'engager M. le grand vicaire à faire connaître au juste à M. Flotte l'état de la question, à s'entendre avec lui soit pour prolonger son séjour encore de vingt-quatre heures, si c'est absolument nécessaire, soit pour rentrer immédiatement à Paris, si c'est jugé plus convenable.

« G.

« *Archevêque de Paris.* »

« De Mazas, 19 avril 1871.

Ce billet ouvert, qui ne tenait aucun

compte des lettres antérieures de son destinataire, le livrait à Flotte.

Pour toute réponse, le négociateur remit à la nièce du blanquiste un mot au crayon, également ouvert : « M. Thiers me retient toujours ici et je ne puis qu'attendre ses ordres comme je l'ai plusieurs fois écrit à Monseigneur. J'écrirai dès que j'aurai du nouveau. » Puis il crut rester fidèle à sa mission en faisant agir toutes les influences dont il disposait en faveur des otages.

Nous allons présenter, dans leur ensemble, les démarches qu'il inspira, dirigea ou approuva jusqu'à la semaine tragique ; nous serons obligés d'en reparler plus loin (1) ; mais elles eurent dès l'origine trop d'influence sur ses déterminations, et elles constituent une expli-

(1) Chap. VII.

cation trop nécessaire de sa conduite pour que nous tardions à en donner une idée.

Dès l'avant-veille (18 avril), de concert avec les chanoines Bourret, Allain et Louvrier, il avait adressé aux ambassadeurs d'Angleterre et des États-Unis une lettre les suppliant d'intervenir en faveur de l'archevêque, « afin que la cause de l'humanité et de la civilisation cessât de souffrir dans sa personne ». Mgr Chigi, nonce apostolique, ayant appuyé cette démarche (1), MM. Lagarde, Bourret et Allain rendirent visite à lord Lyons qui se contenta de leur marquer beaucoup de sympathie. M. Washburn, au contraire, qui était resté à Paris et qui reçut les lettres du nonce et des chanoines par

(1) Voir les lettres des chanoines et du nonce dans le *Correspondant* du 25 mai 1878, p. 605. Voir aussi aux pièces justificatives.

l'intermédiaire de son premier secrétaire, paya très activement de sa personne. Il pouvait le faire avec d'autant plus de succès qu'il avait eu, aux États-Unis, des relations avec quelques chefs de la Commune, en particulier avec Cluseret, général durant la guerre de Sécession et naturalisé citoyen américain, alors ministre de la guerre de la Commune.

Nous ne referons pas ici l'historique d'une intervention généreuse que M. Washburn a racontée, et dont Maxime du Camp a publié les pièces dès 1881 (1). Retenons seulement que c'est l'abbé Lagarde qui en eut l'initiative, et que le succès avec lequel le ministre des États-Unis parvint à faire fléchir les rigueurs de la captivité de l'archevêque contribua

(1) *Les Convulsions de Paris*, 5e édit., t. Ier, p. 365-385.

beaucoup à affermir le vicaire général dans ses pénibles déterminations.

Il avait d'ailleurs — ou croyait avoir — d'autres garanties de réussite.

Le 19 avril, au sortir de Mazas, Mlle O... était allée rendre visite à M. l'abbé Amodru, vicaire de Notre-Dame des Victoires (1). Ce prêtre — resté seul au service du célèbre sanctuaire avec deux autres vicaires — lui dit qu'un jurisconsulte dévoué, M. Étienne Plou, était venu lui proposer de plaider auprès de la Commune la cause de Mgr Darboy et des otages; il mettrait à profit ses relations avec le citoyen Charles Beslay, délégué de la Commune à la Banque, vieil-

(1) Incarcéré à la Roquette le 24 mai et condamné à mort, ce courageux prêtre échappa au massacre et devint curé d'Aubervilliers. Il a écrit une brochure intitulée : « *La Roquette, journées des 24, 25, 26, 27 et 28 mai 1871* ». Paris, Lecoffre, 1887 (20e édition).

lard d'une grande bonté qui avait envers lui certaines obligations.

L'abbé Lagarde accepta avec joie l'appui d'un auxiliaire aussi précieux et l'encouragea de son mieux. En face de Rigault et de Ferré, M. Plou fit valoir avec énergie, souvent au péril de sa liberté, les droits de l'humanité indignement foulés aux pieds; il obtint ainsi l'autorisation de voir les otages dans leur prison et d'apporter certains adoucissements à leur captivité. Le 22 avril, il chercha à détruire les préventions de Beslay à l'égard de l'abbé Lagarde. Le 26, il parla à Beslay, à Protot et à Moisey en faveur de Mlle Darboy, visita cette dernière à Saint-Lazare et obtint le soir même sa mise en liberté.

Le 4 mai — ici, nous anticipons un peu sur les événements — il remit à l'archevêque une lettre justificative de

l'abbé Lagarde, et, aussitôt après l'entrevue, rapporta à Mlle O... les paroles du prisonnier : Mgr Darboy avait « compris les raisons » de son vicaire général, reconnu qu' « il n'avait pas limité de temps pour son retour », et qu'il l'avait envoyé à Versailles « non en commissionnaire, mais en négociateur ». Le 6 mai, M. Plou se rencontra à Saint-Denis avec l'abbé Lagarde (1) et lui affirma qu'il était beaucoup plus sage de rester à Versailles.

Malheureusement, Ferré remplaça Rigault à la direction des prisons et refusa obstinément à M. Plou l'autorisation de nouvelles visites aux otages. Le 18 mai, M. Plou tenta un dernier effort auprès de Rigault qui annula l'interdiction de Ferré, assura que les exécutions ne commence-

(1) Alors accompagné de l'abbé Schœpfer. Voir plus loin (chap. VI).

raient point par les prêtres et permit à l'avocat de présenter la semaine suivante, devant le jury d'accusation, la défense de l'archevêque.

M. Plou vit Mgr Darboy le lendemain 19 mai. Il lui demanda de s'associer Me Rousse, bâtonnier de l'Ordre des avocats (1) : l'archevêque, prétextant que c'était inutile et qu'il aiderait lui-même, à la barre, M. Plou avec lequel il s'était « parfaitement entendu », y consentit avec beaucoup de difficulté (2). — On sait

(1) Nous reparlerons plus loin de l'intervention de M. Rousse.

(2) A propos de M. Rousse, le mémoire de Mlle O... (p. 35) renferme ce curieux passage : « M. Plou, que je vis aussitôt après son entrevue avec Monseigneur (le 19 mai), se disposait à aller chez M. Rousse pour lui demander de s'associer à sa noble cause.

« Je le revis, le lendemain ; il me dit qu'il avait éprouvé une déception en ne trouvant pas M. Rousse très disposé à se produire devant la Commune pour plaider en faveur de Monseigneur ; qu'heureusement

ce qu'il advint ensuite, au cours de la Semaine Sanglante.

En même temps qu'étaient tentées ces démarches, — sur lesquelles nous reviendrons, — d'autres personnes travaillaient au salut de l'archevêque et des otages, d'accord avec l'abbé Lagarde.

Un ecclésiastique polonais du clergé de Saint-Eustache, M. Lisicki, était venu trouver M. Amodru. Il était l'ami d'un colonel polonais, L. Nitmann, qui avait servi dans l'armée des Vosges et commandé un corps de « Vengeurs (1) ». Ce

il y avait là une dame qui avait uni sa demande à la sienne, qu'enfin il avait fini par obtenir l'assurance de son concours ; mais que pour lui éviter tout ennui, il allait lui-même s'occuper de lui procurer le permis nécessaire afin qu'il pût voir Monseigneur le plus vite possible. »

(1) Nitmann raconte ses exploits, non sans ostentation, dans un mémoire de seize grandes pages qu'il envoya à l'abbé Lagarde en septembre 1871 et qu'il voulait publier en brochure. On y trouve de

colonel faisait montre de sentiments pieux et se disait l'ami du délégué à la guerre Cluseret et du général Dombrowski : d'après lui, ces deux chefs de la Commune n'étaient pas, au fond, hostiles à la religion ni aux prêtres, mais pour gagner leur appui effectif une certaine somme d'argent (1) serait nécessaire. Comme ils n'avaient qu'une autorité militaire et qu'il fallait agir directement sur le gouvernement de la Commune, Nitmann était aussi entré en relations avec Félix Pyat : le déclamateur du *Vengeur*, dans un moment d'embarras, s'était, paraît-il,

nombreux détails sur les négociations qui devaient amener la délivrance de Mgr Darboy ; mais Nitmann, sur lequel nous possédons d'autres documents, n'est pas un narrateur qui doive inspirer une grande confiance.

(1) On sait que d'autres personnes cherchèrent à user de la vénalité de Dombrowski. (Cf. Georges Veysset, *Un épisode de la Commune*, par Mme Forsans Veysset, Bruxelles, Landsberger, 1873.)

laissé aller a avouer que si quelqu'un lui donnait tout de suite trois mille francs pour la rançon de l'archevêque, il le ferait mettre en liberté...

Nitmann exposa la chose à l'abbé Lisicki qui chercha aussitôt une personne assez confiante et assez généreuse pour risquer la somme; mais il n'en trouva point et lorsqu'il eut l'idée de s'adresser à l'abbé Amodru, Pyat avait à compter avec d'autres et se montrait plus difficile.

Il promit néanmoins à Nitmann de joindre ses efforts à ceux de Cluseret et de Dombrowski pour arrêter les violences dont les otages risquaient d'un jour à l'autre d'être les victimes.

L'abbé Lagarde, instruit par l'abbé Amodru, essaya à son tour de se procurer l'argent demandé, encore que le colonel eût prévenu MM. Lisicki et Amodru qu'ils risquaient leur vie en se prêtant à

une pareille négociation, et qu'en tout cas ils n'obtiendraient ni signature, ni reçu; des promesses verbales devraient leur suffire. La somme exigée se montait maintenant à *soixante mille francs;* mais elle ne serait versée qu'en cas de véritable réussite. L'abbé Lagarde stipula en outre que la Commune fournirait à Mgr Darboy et à tous les otages mis en liberté le moyen de quitter Paris. En attendant, une petite somme serait versée pour permettre à Dombrowski, à Cluseret et à Pyat de se concilier le concours d'hommes qui n'étaient accessibles qu'à cette influence.

Avec un gouvernement aussi instable et anarchique que celui de la Commune, — instabilité et anarchie qui renouvelaient chaque jour les difficultés en les multipliant, — le projet polonais était-il réalisable? Nous ne le croyons guère. L'abbé Lagarde ne se faisait du reste pas

d'illusions, du moins au début : « Tout en désirant comme lui (M. Lisicki) le succès de cette combinaison, — écrivait-il le 21 avril au vicaire de Notre-Dame-des-Victoires, — je n'ose l'espérer. Il y a, en tout cas, des garanties et des précautions à prendre dans l'intérêt de ceux qu'il s'agit de délivrer, et même de celui qui consent si généreusement à entamer une pareille négociation. Aucun sacrifice ne nous coûtera si nous arrivons au résultat que, pour ma part, je cherche à obtenir depuis que je suis ici, sans ménager ni mon temps, ni ma peine ; mais, encore une fois, il faut se rappeler avec qui on traite et n'avancer qu'avec prudence. »

C'est dans ces sentiments clairvoyants que le vicaire général envoya à Paris une somme de trois mille cinq cents francs « pour être employée dans l'intérêt de

Mgr l'archevêque et des otages (1) ». Cette somme lui fut alors prêtée par les deux personnes dévouées qui s'étaient faites ses messagères, mais il les leur fit rembourser l'année suivante sur sa propre fortune (2). Cela ne suffit point, hélas! pour sauver les otages, mais leur sort en fut notablement adouci durant les quatre semaines que parlementèrent les négociateurs, avec une persévérance et un courage inlassables. Les brutalités des premiers jours furent en quelque sorte suspendues, pour être reprises avec une nouvelle sauvagerie à partir du moment où Cluseret lui-même eût été emprisonné par la Commune.

La conséquence la plus importante, — et nous prions le lecteur de bien retenir ceci, car nous y voyons, quel que soit le

(1) Voir pièces justificatives.
(2) *Ibid.*

bien-fondé de ses espérances, la justification de la conduite que tint l'abbé Lagarde après son entrevue avec Jules Simon, — la conséquence capitale de l'intervention polonaise fut l'état d'esprit dans lequel MM. Amodru, Lisicki et Nitmann entretinrent bientôt l'envoyé de Mgr Darboy : ils le convainquirent que son retour à Paris serait le signal de la mort des otages, et qu'en restant à Versailles il était approuvé non seulement par tous les adversaires de la Commune, mais encore par le parti modéré de cette dernière, parti qui pouvait l'emporter d'un jour à l'autre, et délivrer aussitôt les prisonniers. — Nous pouvons d'ailleurs apporter ici le témoignage singulièrement concluant de M. Maxime Vuillaume qui écrit dans ses *Cahiers Rouges* (1) : « La

(1) T. II, p. 148.

Commune avait laissé le décret en souffrance, désireuse au fond que quelque incident — l'acceptation de l'échange de Blanqui... — la délivrât du cauchemar d'un massacre possible dans les prisons, d'un renouvellement de l'Abbaye et de la Force. »

Le lumineux mémoire de Mlle O... (qui ne raconte que des faits qu'elle a vécus) va nous permettre d'examiner les choses de près.

Le dimanche 23 avril, dix jours après son arrivée à Versailles, l'abbé Lagarde reçut l'article du *Cri du Peuple* dont nous parlerons plus loin, et qui le mettait injurieusement en demeure de rentrer à Paris. Le 27, — jour où Mgr Darboy lui-même, comme nous le verrons, lui ordonnait de revenir, — il était visité par une demoiselle XXX, qui représentait, disait-elle,

quelques membres du clergé de Paris, et s'était vantée auprès de Mlle O... de le ramener *sûrement*. Mlle O... s'était aussitôt rendue auprès de l'abbé Amodru : « Non, il ne faut pas que M. Lagarde revienne, s'écria M. Amodru, il ne faut pas! Il faut repartir immédiatement pour Versailles, peut-être sera-t-il encore temps de l'arrêter! Dites-lui que je le supplie de résister à toute pression, *même de ses amis* : c'est un affreux piège auquel eux-mêmes se trouvent pris; ils ne savent pas ce qu'ils font. Il y va de l'intérêt de tous! Je le supplie d'avoir confiance. Qu'il sacrifie momentanément son honneur : en le sacrifiant, il le sauve et il sauve les autres! »

Les Polonais, expliqua alors M. Amodru à la messagère, l'avaient averti du péril effrayant que créerait le retour de M. Lagarde. Le colonel Nitmann, qui

recevait de Pyat et de Cluseret des confidences relatives au clergé, avait été prévenu par eux des menées secrètes de la Commune. *C'est avec préméditation qu'on avait dès le début entravé la mission de M. Lagarde* (1), espérant bien qu'elle ne réussirait pas; le parti violent, qui voulait la mort des prêtres, attendait le retour du négociateur pour avoir le prétexte de les exécuter. De là la pression morale exercée sur l'archevêque. Instruit de source sûre de tous ces calculs, Nitmann avait chargé l'abbé Lisicki d'en avertir l'abbé Lagarde (2); ses amis

(1) Rappelons-nous la lettre publiée dans *l'Affranchi.*

(2) Dans une longue lettre écrite en latin que nous avons sous les yeux, l'abbé Lisicki supplia l'abbé Lagarde de rester à Versailles. Cette lettre commence ainsi : « Nuntium tuum accepi a quo comperii, te reditum Parisios non obstantibus precibus meis parare. Ah! per Deum immortalem te Ill

et lui estimaient que le parti violent n'était pas encore le plus fort; celui de Pyat et de Cluseret pouvait le contenir, et comme il ne désirait pas la mort des prêtres, il tenait essentiellement à ce que l'abbé Lagarde n'en donnât point le signal en revenant.

Voyant que la Commune allait être écrasée, et que leur perte était fatale, les modérés songeaient même sérieusement à entrer en composition avec Versailles; dans leur plan, figurait la conservation de l'archevêque qu'ils comptaient employer comme intermédiaire.

L'abbé Lagarde se rendit à ces arguments, et suivit avec un poignant intérêt des négociations qui parurent sur le point d'aboutir. Le 8 mai, en effet, M. Amodru, n'ayant pas vu M. Lisicki depuis

Dne apello valedic proposito tuo, nisi mortem excellentissimi domini nostri accelerare cupias. »

deux jours, pria Mlle O... d'aller lui demander de venir à Notre-Dame des Victoires. Mlle O... trouva le prêtre polonais fort affairé : il lui dit qu'il venait de recevoir deux membres de la Commune; que dans quelques heures l'archevêque et tous les otages ecclésiastiques seraient *en liberté;* qu'il s'agissait seulement de trouver la somme exigée pour que toutes les promesses pussent être remplies. Il ajouta qu'il attendait encore quelqu'un, qu'il ne pouvait donc s'absenter, et qu'il priait M. Amodru, en ce moment décisif, de venir plutôt chez lui, comme il l'en avait déjà fait prier la veille par son ami, l'abbé Guitton.

Mlle O... retourna en hâte à Notre-Dame des Victoires, et M. Amodru, mis au courant, se rendit à Saint-Eustache. De retour deux heures après, il déclara à la messagère qu'en présence des assu-

rances de M. Lisicki, qui paraissait vraiment certain de ce qu'il avançait, il n'y avait plus qu'à prier Dieu de faire aboutir enfin les efforts de leurs protecteurs...

Le lendemain, coup de théâtre qui renverse ce fragile échafaudage : Cluseret est arrêté pour être entré en relations avec les Prussiens au sujet de l'archevêque; ne pouvant décider certains membres de la Commune à permettre l'élargissement des prêtres, Cluseret s'était en effet prêté à de secrètes négociations auxquelles l'abbé Lagarde n'avait pas été étranger. C'était ce dernier qui avait gagné Mme Olga de Penkratieff, fille d'un général gouverneur de Varsovie (1), à la cause des otages, et qui l'avait décidée à user en leur faveur de ses puissantes relations : nous parlerons plus loin de la lettre

(1) Et aide de camp de l'empereur de Russie.

que lui écrivit à ce sujet le prince royal Charles de Prusse.

Avant d'être arrêté, Cluseret avait signé l'ordre de mise en liberté des prêtres et assuré que la journée ne se passerait point sans que ses promesses fussent exécutées (1). — Rien de semblable ne fut à attendre de la part de Rossel, son successeur. Dombrowski fut de son côté suspecté et eut jusqu'à la fin un délégué civil chargé de contrôler ses actes. Un troisième personnage favorable à la cause des prêtres, l'héroïque colonel Okolowicz, fut alors l'objet d'une tentative d'assassinat et dut être conduit — blessé — à une ambulance. Quant à Félix Pyat, à la suite de vives discussions, il donna sa démission de membre de la *Commission exécutive* et ne conserva plus dans la

(1) Accusé de trahison après la défaite d'Issy, il fut enfermé à Mazas.

Commune la même influence ni la même autorité.

Malgré tout, l'abbé Lisicki affirma à Mlle O..., au milieu de mai, qu'il fallait encore conserver quelque espoir : il restait quelques membres de la Commune initiés à la cause et qui pourraient la servir ; le colonel Nitmann redoublerait d'efforts auprès d'eux, en dépit des avertissements de prudence qu'il avait reçus ; la vie des détenus serait en tous cas sauvegardée, car Cluseret avait à l'avance choisi et gagné les compagnies chargées de veiller sur Mazas.

L'abbé Lagarde avait gardé sur les tentatives des Polonais le secret le plus absolu, gage de la réussite ; elles n'en étaient pas moins parvenues à la connaissance du public et les journaux publièrent des notes comme celle-ci : « On a offert leur immédiate liberté aux prêtres qui ont été

arrêtés, s'ils consentaient à la payer; car les communeux ont plus d'amour pour l'argent que de haine contre la religion. Suit le tarif : l'archevêque de Paris est évalué à 500 000 francs; l'archevêque de Sura à 200 000; M. Lagarde, premier vicaire général du diocèse, à 200000 (1)... » Les sommes à verser s'élevaient à un total de plus de deux millions!

D'autres interventions, s'appuyant également sur l'idée d'une rançon, avaient été d'ailleurs proposées à l'envoyé de Mgr Darboy d'une façon presque officielle. Signalons celle de M. Émile Froment-Meurice qui lui écrivit de Bayonne, le 20 avril : « J'apprends par une source venant presque directement du sommet même du gouvernement que vous auriez apporté à Versailles une proposition con-

(1) L'extrait du journal où nous lisons cela se réfère au *Daily Telegraph* du 18 mai.

sistant dans l'échange des principaux membres du clergé parisien, otages de la Commune, contre Blanqui; que cette proposition rencontrait de l'opposition. D'autre part, j'ai reçu depuis deux jours plusieurs lettres de personnages politiques auxquels j'avais écrit au sujet de l'incarcération de M. l'abbé Deguerry; toutes expriment la sympathie la plus sincère pour la situation des prisonniers des fédérés; presque toutes allèguent la difficulté de l'intervention du gouvernement, insinuent que l'initiative privée, que des intermédiaires officieux pourraient peut-être tenter quelque effort. De mon côté, j'avais pensé qu'un système de rançon serait plus praticable que celui d'échanges, m'appuyant sur la certitude que, pour le curé de la Madeleine, ses paroissiens (ils lui sont entièrement dévoués et affectionnés) s'empresseraient, lorsqu'ils se-

ront réunis, de rembourser au gouvernement le prix de sa rançon, si on l'avançait.

« Je ne doute pas que la population catholique de Paris, et elle est nombreuse, n'en fasse autant pour Mgr Darboy. Dans cette hypothèse, la difficulté ne serait pas de trouver des intermédiaires officieux : ils se rencontreraient aisément dans le groupe des républicains modérés (relativement à la Commune) qui font, dans un but de transaction, de fréquents voyages entre Paris et Versailles. Le difficile serait de trouver une combinaison pour que le rachat des prisonniers actuels ne devînt pas un encouragement à de nouvelles arrestations; un *modus* pour stipuler que, la négociation faite au profit des otages existants, s'il en était pris de nouveaux, il ne serait plus procédé que par voie de représailles sur la personne des prisonniers fédérés qui sont entre les mains de

l'autorité de Versailles. Il ne m'est pas possible, si loin du théâtre des événements et dans l'ignorance des moyens d'action, de rien préciser, mais j'imagine qu'on pourrait trouver dans ce sens quelque combinaison puisqu'on a bien trouvé celle qui permet à la Banque de France de livrer au gouvernement de l'Hôtel de Ville l'argent dont il a besoin en échange de garanties données pour la sécurité de l'établissement lui-même.

« Si, dans cet ordre d'idées, vous pensiez que M. Frémy, gouverneur du Crédit foncier, pût vous être utile, vous le trouveriez, j'en suis certain, favorablement disposé ; il doit être à Versailles. Peut-être dans ces divers renseignements en trouverez-vous quelqu'un qui puisse vous servir ; si vous faisiez usage de celui qui concerne l'opposition contre l'idée d'un échange, je vous serais obligé de

vouloir bien ne pas dire de qui vous le tenez, car mon nom indiquerait le canal par lequel il m'est arrivé et il me serait fermé à l'avenir.

« J'ajouterai, en terminant, que si vous sentiez l'utilité d'avoir à Versailles auprès de vous un second, appartenant à la société civile et paraissant par là désintéressé, pour concourir à la réunion en un faisceau des amitiés et des bonnes volontés qui ne manquent ni à Monseigneur l'archevêque de Paris, ni à Monsieur le curé de la Madeleine, mes sentiments pour ce dernier me feraient un devoir de me mettre à votre disposition; trop heureux si mon humble coopération pouvait contribuer à la formation d'un programme, à l'essai d'une action en faveur de nos vénérables pasteurs prisonniers.

« J'ai l'honneur de vous présenter,

Monsieur le vicaire général, mes hommages les plus respectueux,

« Émile FROMENT-MEURICE. »

« Jeudi, 20 avril 1871.
« La Plane, Saint-Pierre-d'Iruba, Bayonne (Basses-Pyrénées).

L'abbé Lagarde répondit, le 23 avril, que, « ne voulant négliger aucun moyen », il avait « frappé à d'autres portes » qu'à celles du gouvernement, et qu' « il ne désespérait pas encore de réussir » par la voie à laquelle M. Froment-Meurice avait pensé. — Ce dernier lui écrivit de nouveau le 25 avril en lui envoyant des lettres de recommandation pour un certain nombre d'hommes politiques, et des lettres de renseignement relatives à la délivrance des otages : « Il serait du devoir de tout ami des vénérables prêtres prisonniers, observait-il, de centra-

liser entre vos mains tous les renseignements qui peuvent venir de divers côtés. Il suffit parfois d'un détail de peu de valeur en lui-même pour faire avorter ou réussir tout un plan (1). »

Instruit, ou croyant l'être, des secrets désirs du parti modéré de la Commune; encouragé par des personnages qu'il pouvait considérer comme les porte-parole officieux du gouvernement régulier; cheville ouvrière, inspirateur ou confident de tant de négociations et de projets salutaires, l'abbé Lagarde n'était-il pas fondé à croire que rester à Versailles, même au détriment passager et apparent de son honneur, était pour lui le plus pénible, mais le plus impérieux des devoirs?

(1) Voir cette seconde lettre de M. Froment-Meurice aux pièces justificatives.

CHAPITRE V

LA DERNIÈRE RÉPONSE DE THIERS

Nous avons vu qu'à partir du 17 avril l'abbé Lagarde avait dû demeurer à Versailles à la disposition du gouvernement.

Cette situation se modifia le dimanche 23 avril.

La veille au soir, le journal *le Cri du Peuple*, dans un article intitulé *le Serment* et signé « Casimir Bouis », avait violemment attaqué l'envoyé de Mgr Darboy. Rappelant les « tortures » de Blanqui, l'emprisonnement de l'archevêque « accusé de haute trahison contre la République », la lettre à Thiers dont le journal « avait entre les mains l'autographe »,

et le serment prêté par M. Lagarde, il accusait celui-ci d'avoir trahi ce serment sous le prétexte d'obéir à Thiers. Il terminait ainsi : « Nous avons entre les mains toutes les pièces. Nous allons les publier. Le peuple appréciera. — Ce nous est cependant un devoir de constater que le clergé français a, dans la personne de Mgr Darboy et de son vicaire général, trahi un serment juré sur la tête de son archevêque. — Que Paris juge maintenant où est la modération, l'honneur, la justice, et sur qui devra retomber la responsabilité des événements ! »

Ces injures et ces menaces *calculées* eurent la vertu de faire cesser subitement les hésitations du gouvernement de Versailles, d'ordinaire plus dédaigneux.

Vers midi, Jules Simon envoya chercher l'abbé Lagarde par le secrétaire

général de son ministère, M. Saint-René Taillandier; il lui dit que l'article du *Cri du Peuple* était de nature à compromettre le gouvernement qui l'avait retenu; que les ministres devaient par conséquent décliner au plus tôt toute responsabilité dans ce qui pourrait arriver. Le président du Conseil avait jugé le moment venu de répondre à la lettre que lui avait remise l'abbé Lagarde de la part de l'archevêque, et comme l'envoyé avait promis de retourner à Paris, il le chargeait de porter cette réponse au prisonnier. En prononçant ces mots, Jules Simon lui présentait un pli cacheté : puis il ajouta qu'il ne pouvait que l'engager à partir sans retard. M. Vitet, vice-président de l'Assemblée, qui se trouvait aux côtés de Jules Simon, donnait son assentiment à ses paroles : le ministre des cultes le fit remarquer à l'abbé Lagarde.

Profondément surpris, dans de telles circonstances, d'une semblable communication, le vicaire général rappela qu'il avait été envoyé avec un pli ouvert, et que dès lors, il ne jugeait pas possible de se charger d'un *pli fermé;* venu en négociateur, il ne pouvait ni ne voulait s'en retourner en commissionnaire. Il avait d'ailleurs besoin de lire en entier l'article du *Cri du peuple* auquel on venait de faire allusion et qui lui paraissait en effet modifier notablement sa situation. Enfin, il lui fallait savoir *jusqu'à quel point était justifiée la crainte que la prolongation de son séjour à Versailles ne compromît l'archevêque et les otages; le contraire lui semblait se rapprocher davantage de la vérité,* car, durant les dix mortelles journées d'attente que venait de lui imposer le gouvernement, il avait commencé diverses démarches qui n'avaient point

encore abouti, mais dont il espérait chaque jour des nouvelles, et qui lui présentaient un caractère assez sérieux pour qu'il ne fît rien avant de savoir où elles en étaient.

Jules Simon insista sur la promesse que l'abbé Lagarde, d'après ses propres dires, avait faite de rapporter à l'archevêque la réponse de Thiers, et sur la nécessité de tenir cette promesse : « Je sais *à qui* et *dans quelles conditions* j'ai promis, répondit l'envoyé. C'est là d'ailleurs une question qui relève avant tout de Dieu et de ma conscience, et je crois avoir une conscience honnête et droite. » Le ministre crut devoir alors interpeller M. Vitet qui l'approuva, tout en se tenant sur une certaine réserve, de façon à ne pas blesser le vicaire général. Ce dernier regretta de ne pouvoir respectueusement tomber d'accord avec un homme qui

avait la double autorité de l'âge et du caractère, mais qui ne connaissait la situation que d'une façon très incomplète.

Étonné de cette résistance et désireux de la vaincre, Jules Simon dit brusquement en tendant de nouveau le pli : « Ainsi, monsieur l'abbé, vous refusez de porter à Mgr l'archevêque la réponse de M. le Président. — Je refuse, monsieur le ministre, de la porter *dans les conditions où elle est donnée*. Je ne puis me charger d'une lettre fermée dont vous me laissez ignorer le texte et le sens même, et qui n'est sans doute guère de nature à satisfaire et à calmer les esprits. Avant tout, j'ai besoin de connaître l'article du journal qui a déterminé votre communication et le résultat des démarches dont j'ai eu l'honneur de vous parler tout à l'heure. Du reste, je me ferai un devoir de vous écrire demain matin au

plus tard le parti auquel je m'arrêterai. — Réfléchissez bien, monsieur l'abbé, reprit Jules Simon de son ton le plus doucereux, ce que je vais ajouter est dur, mais il le faut... Le ministre des cultes n'a pas sans doute précisément d'ordre à vous donner... Mais, le gouvernement, si vous ne partiez pas, serait obligé... de publier... — Oh! monsieur le ministre, interrompit l'abbé Lagarde, si je suis attaqué publiquement, je saurai me défendre publiquement... Je n'ai à rougir de rien de ce que j'ai fait. Encore une fois, j'aurai l'honneur de vous écrire demain matin au plus tard (1). »

Pourquoi le gouvernement de Versailles n'avait-il pas renvoyé de suite le

(1) M. Simon, fils de M. Jules Simon, se trouvait alors à Versailles avec son père : il nous a affirmé que ce dernier ne doutait point de la pureté des intentions de l'abbé Lagarde.

représentant de Mgr Darboy avec une réponse ouverte, comme il l'avait fait pour le curé de Montmartre?

Pourquoi lui remettait-il une lettre fermée au moment où l'article comminatoire du *Cri du Peuple* rendait son retour si difficile et si dangereux? « Cette conduite, écrit l'abbé Lagarde (1), est assurément de nature à autoriser le soupçon d'une déplorable faiblesse, sinon de quelque odieuse machination, de la part au moins du ministre dont on connaît le passé et le caractère. » Disons plus simplement que Thiers refusait sans nul doute l'échange de Blanqui (2) et qu'il ne voulait aucun intermédiaire pour informer l'archevêque d'une aussi grave nouvelle; en face des raisons qu'il avait

(1) En marge de son *Mémoire*, p. 41.

(2) La lettre offerte à l'abbé Lagarde par Jules Simon n'a jamais été publiée.

d'agir ainsi, les droits de l'abbé Lagarde d'être traité en négociateur lui avaient paru négligeables. Nous verrons plus loin comment il faut juger ce que M. Émile Ollivier (1) appela « une dureté de cœur inqualifiable ».

En quittant l'hôtel de la préfecture, l'abbé Lagarde se rendit chez le nonce; Mgr Chigi, qui lui avait accordé avec empressement l'appui de sa haute influence auprès des ministres d'Angleterre et des États-Unis, lui avait annoncé depuis peu que M. Washburne avait obtenu l'autorisation de voir l'archevêque dans sa cellule. Il reçut le malheureux négociateur avec bonté et lui apprit que Mgr Darboy devait précisément voir le jour même M. Washburne;

(1) Dans *l'Église et l'État au Concile du Vatican.*

il recevrait sans doute un mot lui racontant l'entrevue.

A ce moment, Mlle O... arrivait chez M. Perrot, le député de l'Oise qui avait offert l'hospitalité à l'abbé Lagarde, sur la recommandation de M. Léon Fagniez. Elle apportait l'article du *Cri du Peuple,* et les nouvelles encourageantes que possédait l'abbé Amodru au sujet des négociations engagées; peut-être apportait-elle aussi une lettre de M. Capdevielle, rédacteur du *Vengeur,* lettre du 23 avril dont les papiers de l'abbé Lagarde renferment cet extrait: « Il faut que l'abbé L... ne bouge pas de là-bas. Je viens de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assumer (dégager) (1) sa responsabilité, et pour que, à la fin de la crise, il n'ait rien à démêler abso-

(1) Cette parenthèse rectificative a été ajoutée par l'abbé Lagarde.

lument avec les insulteurs salariés. »

Tous ceux qui s'intéressaient au salut des otages, — sauf les ministres dont les préoccupations semblaient être différentes, — s'accordaient donc à conseiller à l'abbé Lagarde de rester à Versailles. De là, la lettre qu'il écrivit à Jules Simon, le soir du 23 avril, à neuf heures et demie, « afin de pouvoir l'envoyer dès le lendemain matin dans le cas trop probable où le ministre, ne revenant pas sur sa communication, le laisserait dans l'impossibilité de retourner immédiatement à Paris (1). » (On voit qu'il ne s'agissait pour lui que d'un simple retard.) « Je n'ai pu encore parvenir, disait-il, à savoir le résultat des démarches dont j'ai eu l'honneur de vous parler, mais j'ai eu, depuis que je vous ai quitté, la confirma-

(1) *Mémoire*, p. 43.

tion du caractère très sérieux de ces démarches, et mon devoir me paraît toujours être d'attendre qu'elles aient abouti avant de répondre, autrement que je ne l'ai fait de vive voix, à la communication que vous avez bien voulu me faire cet après-midi. J'ai eu d'ailleurs connaissance de l'article de journal auquel vous avez fait allusion et qui a déterminé votre communication, et je vais écrire à ce sujet à l'ami de Blanqui que je vous ai nommé. »

L'abbé Allain porta le lendemain cette lettre au cabinet de Jules Simon, et par là se terminèrent les négociations entre l'envoyé de Mgr Darboy et le gouvernement de Versailles.

Si Thiers avait accepté l'échange proposé, il est vraisemblable que le parti modéré de la Commune serait parvenu à sauver Mgr Darboy et les otages. C'est ce qu'affirma Henri Rochefort, le 20 sep-

tembre 1871, à l'audience du troisième conseil de guerre :

« D. — Vous avez publié aussi un article dans lequel il est question d'échanger les otages contre Blanqui.

« R. — J'ai su qu'il avait été question de rendre les otages si on accordait la liberté à Blanqui. En appuyant cette proposition, j'agissais mû par une crainte très sérieuse. Je faisais appel à l'indulgence et à la modération de la Commune ; je ne voulais pas qu'il fût versé une seule goutte de sang. *Si le gouvernement avait consenti à rendre Blanqui, la Commune aurait rendu tous les otages* (1). »

D'un autre côté, le refus de Thiers constituait un péril de mort pour l'archevêque. Les journaux de l'époque le déclarent ouvertement. Nous lisons dans le

(1) Voir plus haut l'opinion de M. Vuillaume, p. 60.

Soir du 23 avril : « Les communeux paraissent tenir à la liberté de Blanqui plus qu'à toute autre chose. Ils feraient tout pour l'obtenir. Le vicaire général de l'archevêque est parti de Paris avec la lettre en question... Il y a de cela plus de huit jours... et Blanqui n'est pas mis en liberté. J'ai vu hier des partisans acharnés de la Commune qui parlaient déjà de mettre à mort Mgr Darboy... Je pense bien que dans le cas où le vicaire reviendrait, il rapporterait une réponse de M. Thiers peu conforme aux désirs des communeux : la vie de l'archevêque serait gravement compromise. »

L'*Univers* du 24 avril reproduit la note suivante du *Père Duchêne :* « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques, ils les mordront; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire

le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy.

« Il faut que M. Thiers le sache, il faut que M. Favre le marguillier ne l'ignore pas.

« Nous avons pris Darboy comme otage, et si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra.

« La Commune l'a promis, si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle. Et ne l'accusez pas!

« Que la justice des tribunaux commence, disait Danton au lendemain des massacres de Septembre, et celle du peuple cessera... » Ah! j'ai bien peur pour Mgr l'archevêque de Paris.

« Gustave MAROTEAU (1). »

(1) *Père Duchêne*, n° 39 (4 floréal an 79). — M. Vuillaume nous apprend, dans ses *Cahiers Rouges* (t. III, p. 312), que cet article est de lui.

Les « oratrices de clubs » de la Commune étaient du même avis que Maroteau. Nous lisons dans le compte rendu du quatrième conseil de guerre, présidé en octobre 1871 par le colonel de Boisdenemetz : « La charge la plus lourde qui pèse sur Mlle Evry, ou Euvrie, est le discours qu'elle aurait prononcé dans un club dont elle était vice-présidente. Elle aurait parlé en faveur d'un échange de Blanqui avec l'archevêque de Paris et aurait déclaré que si on ne rendait pas le premier, il fallait aller jusqu'à faire fusiller Mgr Darboy (1). » — La *Républicaine,* c'est ainsi qu'on surnommait la citoyenne Evry dans le quartier qu'elle parcourait avec son écharpe et sa cocarde rouge, — la *Républicaine* était sans doute en relations avec la fameuse *Vierge*

(1) *Univers* du 18 octobre.

Rouge (Louise Michel) présidente de ce club de la Révolution (1) qui réclama « l'exécution d'un otage sérieux toutes les vingt-quatre heures jusqu'à la mise en liberté et l'arrivée à Paris du citoyen Blanqui, nommé membre de la Commune (2) ».

Nous pourrions encore citer d'autres articles postérieurs à la Commune qui prouvent que l'opinion publique était faite sur ce point : « Pourquoi, — demandait le *Figaro* du 20 octobre 1871, — pourquoi, puisqu'on ne gardait Blanqui en prison que pour lui procurer les douceurs de la vie, comme on le verra dans la lettre de notre collaborateur, M. de Pont-Jest, ne l'a-t-on pas envoyé aux républicains de la Commune, qui n'ont fusillé les otages que

(1) Tenu à l'église Saint-Bernard.

(2) Vote du club du 21 floréal an 79 (18 mai). — Compte rendu du sixième conseil de guerre, audience du 16 décembre.

parce qu'on ne le leur rendait pas? »

Lorsque Jules Simon, le 5 juin, réclama de l'Assemblée un crédit de trente mille francs pour les funérailles de Mgr Darboy et des otages assassinés, « chères et déplorables victimes », il répondit à ce terrible pourquoi en déclarant que ses collègues et lui avaient « refusé de croire à la réalisation des sauvages menaces » de la Commune. La postérité jugera-t-elle l'excuse suffisante?

Dans son *Histoire de l'Internationale* (1), M. Villetard a publié en appendice un document qui émane du Conseil général de l' « Internationale » siégeant à Londres et où nous lisons : « La Commune avait à plusieurs reprises offert d'échanger l'archevêque et plusieurs prêtres par-dessus le marché contre

(1) Publiée en 1871.

Blanqui seul, alors entre les mains de Thiers. Thiers refusa obstinément. Il savait que Blanqui donnerait une tête à la Commune, tandis que l'*archevêque servirait mieux ses desseins quand il ne serait qu'un cadavre... Le véritable assassin de l'archevêque de Paris, c'est Thiers.* » Ce jugement n'est sans doute qu'une boutade d'hommes trop passionnés pour convaincre le lecteur (1), mais il donne tout de même à réfléchir si on le rapproche de celui d'un écrivain comme M. Émile Ollivier : « La Commune offrit de l'échan-

(1) Il semble n'être que l'adaptation d'un écho du *Gaulois* du 19 juillet 1871 : « Dans un groupe de députés, on s'entretenait de la prochaine interpellation sur le meurtre des otages. On nommait comme assassins de l'archevêque de Paris, Raoul Rigault, Paschal Grousset et quelques autres écarlates. — Pour moi, dit un honorable, je ne connais qu'un assassin à l'archevêque de Paris. — Et lequel? — Parbleu! Blanqui! ». — Signé : le secrétaire de la *Rédaction :* Emile Cardon.

ger (l'archevêque) contre Blanqui dont la mise en liberté n'eût certes rien ajouté aux forces de l'insurrection (1). Mgr Darboy (12 avril) et M. Washburne lui-même transmirent la proposition à Versailles. Il ne s'agissait pas d'une négociation entre un gouverneur régulier et une bande de scélérats, ce qui était inadmissible : M. Washburne aurait pris Blanqui dans sa voiture et aurait ramené l'archevêque. M. Thiers refusa avec une dureté de cœur inqualifiable; malgré tout ce que lui représentèrent Mgr Chigi et Washburne contre l'évidence, il affecta de ne redouter aucun danger pour cette tête précieuse. Peu de jours après cette démarche, on conduisait l'archevêque à la Roquette (2). »

(1) Nous avons vu (p. 34) que, sur ce point, M. Émile Ollivier n'était pas seul de son avis.

(2) Extrait de *l'Église et l'État au Concile du Vatican.*

CHAPITRE VI

LE REFUS DU GRAND VICAIRE LAGARDE

Dans la nuit du 23 au 24 avril, après avoir écrit à Jules Simon, l'abbé Lagarde écrivit selon sa promesse (1) à celui qui avait imaginé l'échange de Blanqui et n'avait certainement pas été étranger à l'article du *Cri du Peuple*. Cette lettre est trop importante pour que nous n'en reproduisions pas ici les passages essentiels : « Permettez-moi de vous rappeler, disait le vicaire général au citoyen Flotte, qu'en accompagnant très volontairement Mgr l'archevêque à la préfecture de

(1) Faite à la nièce de M. Flotte.

police, je ne pouvais me faire illusion et que j'acceptais ainsi d'avance toutes les conséquences de son arrestation. Croyez donc que la piété filiale, qui m'avait une première fois conduit en prison, m'aurait sans peine ramené de nouveau au poste d'honneur et de péril que j'avais choisi en toute liberté. Mais vous conviendrez, monsieur, que l'article du *Cri du Peuple* d'aujourd'hui dimanche et la communication qu'il m'a value en m'enlevant tout le mérite de mon dévouement pour me placer sous le coup des plus cruelles imputations et des plus odieuses menaces, sont bien de nature à m'arrêter et me donnent au moins le droit d'exiger avant tout qu'on me rende justice.....

« Hier encore, j'étais très décidé à rapporter, dès qu'elle me serait donnée, la réponse qu'on me faisait attendre depuis six jours, heureux de revenir sans bruit

partager sinon la cellule de mon archevêque, ce qui était mon espérance en quittant l'archevêché avec lui et ce qui m'a été refusé, du moins sa captivité et ses dangers.

« Mais aujourd'hui, laissez-moi vous le répéter, ce ne peut plus être qu'à la condition que l'on réparera d'abord publiquement le tort public qui m'a été fait. J'ai, d'ailleurs, les plus fortes raisons de croire que la prolongation de mon séjour ici n'aggrave en rien la situation de Mgr l'archevêque et les assertions du *Cri du Peuple* à cet égard ont été d'avance contredites par un autre journal, *la Montagne,* que j'ai également sous les yeux.

« Sans relever maintenant davantage les accusations dont je suis l'objet, et qui, en tout cas, n'auraient pas dû atteindre mon vénérable et malheureux arche-

vêque, je tiens à protester tout de suite contre l'accusation de haute trahison qui aurait pesé sur nous. Non, il n'a été question, dans notre courte comparution à la préfecture de police, que de la religion dont nous étions les ministres, et c'est le seul crime qui nous ait été reproché. Je ne veux pas me plaindre non plus du traitement qui nous a été infligé contre toute justice et que subissent encore, avec Monseigneur, tant de prêtres et d'autres honorables citoyens. Mais vous me permettrez de croire qu'il n'est pas meilleur que celui de votre ami.

« C'est vous redire, Monsieur, combien vivement je regrette d'avoir été si mal servi par les circonstances, et combien je voudrais pouvoir encore contribuer en quelque chose à l'apaisement des esprits et au rapprochement des cœurs. Aussi, quoi qu'il arrive, croyez que j'oublie sin-

cèrement le présent pour me souvenir du passé, et que je ne retire aucune des paroles par lesquelles je vous ai, dans ma dernière lettre, exprimé les sentiments que vous m'aviez inspirés. »

C'était clair : l'abbé Lagarde entendait qu'on désavouât d'abord publiquement les venimeuses calomnies qu'on avait lancées contre lui. Il en avait d'autant plus le droit qu'il connaissait à fond les individus auxquels il avait affaire, qu'il savait que les odieuses attaques du *Cri du Peuple* cachaient un piège destiné à amener l'échec des négociations officieuses dont il était l'âme.

Bien qu'il ait poussé la conciliation jusqu'à dire à Flotte qu'il conservait envers lui les mêmes « sentiments », il craignit cependant de commettre une imprudence en lui envoyant sa lettre directement. Le lendemain matin, il

chargea donc Mlle O... de la communiquer d'abord à MM. Amodru et Plou qui, sur les lieux, pourraient mieux juger de son opportunité.

Quelques heures après, il recevait par l'entremise du nonce, — à qui M. Washburne venait de l'envoyer en même temps que les détails de sa première entrevue avec l'archevêque, — un pli fermé (1) à son adresse et dont la suscription était de la main de l'archevêque.

Ce pli (2) était ainsi conçu : « Au reçu de la présente lettre, et en quelque état que se trouve la négociation dont il est chargé, monsieur Lagarde voudra bien reprendre immédiatement le chemin de Paris et rentrer à Mazas. On ne comprend pas *ici* qu'il faille dix jours à

(1) Écrit en double ou fermé après coup puisque la Commune en conserva une copie qu'elle publia.

(2) Nous avons entre les mains l'original.

un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. Ce retard nous compromet gravement et peut avoir les plus fâcheux résultats.

G.

« archevêque. »

De Mazas, 23 avril (1).

L'abbé Lagarde constata de suite que Mgr Darboy, pas plus que le 19 avril, ne faisait allusion aux lettres qu'il lui avait écrites pour lui expliquer la prolongation de son séjour à Versailles. Le prisonnier semblait ignorer toujours les embarras suscités par sa lettre du 8, et la situation

(1) Dans sa brochure, B. Flotte déclare que Mgr Darboy lui remit copie de ce billet le 23 avril. Rigault lui aurait dit alors : « Ces fourbes de Versailles jouent cet imbécile de Lagarde. Il n'obtiendra rien. Vois souvent Darboy... Offre tous les otages si la chose est nécessaire. »

délicate créée par l'article du *Cri du Peuple*. Enfin, les termes de la missive trahissaient la pression exercée par la Commune, — en particulier le mot « ici » (que M. Maxime Vuillaume ne reproduisit point dans son article du *Journal officiel* de la Commune du 27 avril) (1).

Persuadé que si l'archevêque avait connu le véritable état des choses, il eût été le premier à ne pas hâter un retour qui, loin de lui être utile, risquait de lui être fatal; convaincu d'ailleurs qu'une lettre fermée, reçue par la voie si sûre du nonce et du ministre des États-Unis, ne pouvait être connue que de lui, le négociateur « crut en conscience que le mieux était de chercher d'abord à éclairer Monseigneur, tout disposé, s'il insistait ensuite, à le rejoindre sans retard, après

(1) Sans doute parce que ce mot ne figurait point sur la copie qui lui fut remise.

avoir toutefois expliqué publiquement sa conduite (1) ». Il chargea dans ce but Mlle O... de retourner de suite à Paris, pour instruire M. Amodru de ce qui se passait et le prier d'aviser aux moyens d'éclairer au plus tôt l'archevêque. Tout ce qui était arrivé depuis le 13 avril, et tout ce qu'il connaissait des événements de Paris lui faisait redouter l'aboutissement d'une « odieuse machination ».

M. Plou reçut le 25 la lettre destinée à Flotte : il jugea qu'il n'y avait rien à tenter pour le moment contre les prétextes et les partis pris de la Commune; que toute contestation ne servirait qu'à l'exciter davantage, et qu'il valait mieux, dans l'intérêt des otages, user de ménagements. Mlle O... transmit, le 26, ces réflexions à M. Lagarde, qui se résigna

(1) *Mémoire*, p. 47.

à porter seul tout le poids d'une aussi dure épreuve : « Vous penserez comme moi, écrivit-il à M. Plou, que le mieux est de souffrir encore quelques jours en silence, et d'attendre pour éclairer le passé qu'il n'y ait plus de danger de passionner davantage le présent, et de compromettre par là un avenir déjà si troublé (1). »

Le silence allait devenir, hélas! plus douloureux que jamais.

Déjà la veille, *la Sociale,* dans un article intitulé « les paroles d'honneur (2) », avait traité le grand vicaire de traître, de menteur et de lâche : « Les documents que nous publierons, ajoutait l'anonyme,... montreront une fois de plus quelle confiance nous devons avoir dans la parole de nos ennemis. »

(1) Lettre adressée le 26 avril à M. Étienne Plou, 6, rue Ventadour.

(2) Numéro du 25 avril, article non signé.

Les documents en question furent publiés le 27 avril, par le *Journal officiel* de la Commune, dans un article de Maxime Vuillaume (1), alors rédacteur du *Père Duchêne*. L'article, intitulé : « Une Page d'Histoire », faisait l'apologie de Blanqui, et reproduisait toute une série de pièces (lettres de Mgr Darboy à Thiers et à l'abbé Lagarde, lettres de ce dernier à Flotte et à l'archevêque) qui prouvaient avec quel soin on avait surveillé la correspondance du prélat. La même réprobation englobait le grand vicaire et « toute cette bande de misérables ou d'idiots qui ont jeté la France dans l'abîme d'où l'a retirée la révolution du 18 mars »; seul, l'archevêque était déclaré innocent et de bonne foi. — C'est

(1) Blanquiste convaincu, ami de Flotte. — M. Vuillaume est devenu rédacteur à *l'Aurore* et au *Radical*.

Flotte qui avait communiqué la plupart des pièces, et en particulier le mot de l'archevêque du 23 avril. (Nous savons, par le témoignage de M. Vuillaume lui-même, combien il avait capté la confiance du prisonnier) (1).

Abandonné par le gouvernement de Versailles, flétri par la presse devant l'opinion, dénoncé par son archevêque lui-même « dont on avait réussi à prendre la main pour le frapper », l'abbé Lagarde, selon ses propres expressions, recevait « le coup de grâce ». Et comme si ce n'était point encore assez, la personne qui lui remit, dans l'après-midi du 27, le numéro du *Journal officiel* lui exprima en même temps les supplications d'un certain nombre de ses confrères de Paris qui ne comprenaient point sa désobéis-

(1) Voir en particulier le tome II de *Mes Cahiers Rouges*, p. 153.

sance envers l'archevêque; Mlle XXX « ne négligea rien pour le déterminer à revenir sur-le-champ à Paris avec elle », lui affirma que son retour désarmerait aussitôt toutes les colères ameutées contre lui, et lui donna comme preuve de son assertion que, malgré l'incident de l'échange des otages, on remarquait depuis quelques jours une diminution de violences dans la persécution religieuse. Tout à coup, comme le vicaire général ne paraissait point se rendre à ses raisons, elle se jeta à ses pieds, un crucifix à la main, l'adjurant de ne pas résister plus longtemps à ce qu'elle regardait avec ceux dont elle était l'interprète « comme son obligation la plus sacrée ».

Scène tragique que celle où le grand vicaire de Paris, mis en face de sa conscience de prêtre et de son Dieu crucifié, allait peut-être déchaîner le massacre,

allait en tout cas engager son honneur devant ses confrères, ses amis, ses ennemis, la France entière et la postérité !

Il lui fallut alors une force d'âme peu commune pour ne point faiblir un instant dans la résolution qu'il avait prise et à laquelle il ne s'était arrêté que sur les plus graves renseignements et après les plus mûres réflexions : « Si j'ai la plus grande déférence pour ceux qui me rappellent avec de pareilles instances, se contenta-t-il de répondre à Mlle XXX, je crois être beaucoup mieux informé qu'eux de l'état réel des choses ; je sais en particulier à quoi m'en tenir sur le temps d'arrêt qu'on me signale dans les violences de la Commune contre les églises et les prêtres ; je n'y suis même pas étranger, et c'est là une des raisons qui ne me permettent pas de rentrer en ce moment à Paris où ma présence serait

très loin d'amener les heureux résultats qu'on suppose. »

Nous connaissons les « informations » qui permettaient à l'abbé Lagarde de parler ainsi. Elles lui furent confirmées quelques instants après par Mlle Tarot, que M. Amodru lui avait envoyée d'urgence : il devait « résister même à ses amis » lui faisait dire le vicaire de Notre-Dame des Victoires, et « sacrifier momentanément son honneur » pour sauver beaucoup de vies qu'un retour prématuré mettrait en danger.

Sacrifier son honneur, fût-ce « momentanément », est pour un homme de cœur une épreuve si lamentable que rien ne peut la réparer, même le salut assuré de ceux pour lesquels on se sacrifie. — En pareil cas, le libre penseur ne verrait qu'une solution : le suicide. L'abbé Lagarde ne pouvait y songer : « Dès lors,

écrit Mlle O..., commença pour lui cette longue et douloureuse agonie du cœur, épreuve obscure et humiliante qui n'ôte pas la vie comme le martyre en laissant une mémoire comblée de gloire et d'honneur, mais qui n'en est peut-être pas moins dure pour la nature, ni moins agréable à Dieu. C'était le moment de l'expiation : il fallait au Seigneur des victimes de toute sorte. »

L'abbé Lagarde était « convaincu » qu'il devait rester à Versailles jusqu'à ce que l'archevêque « pût enfin être exactement renseigné (1) ». En agissant ainsi, il avait du moins la certitude de ne point attirer sur la tête des otages de nouvelles représailles (comme la note de l'archevêque du 23 avril le faisait craindre), puisque l'article du *Journal officiel* concluait

(1) *Mémoire*, p. 54.

qu'il était seul coupable et devait seul porter la responsabilité de sa faute (1).

D'ailleurs, à partir de cette époque, les journaux communards qui avaient trahi le mot d'ordre auxquels ils obéissaient en attaquant le négociateur avec autant d'unanimité (2) que de violence, cessèrent subitement de s'occuper de lui (3). Ils ne répondirent même point à la bienveillante rectification que M. Plou,

(1) « Seul, Lagarde a manqué à sa parole. Notre impartialité nous fait un devoir de dégager la responsabilité de ceux que nous croyons innocents de cette violation de la foi jurée. » (Article de M. Vuillaume, *in fine*.)

(2) Citons encore ici la note tendancieuse du *Soir* du 27 avril : « L'affaire de Mgr Darboy se complique de plus en plus. Je ne sais l'accueil qui a été fait à Versailles à son vicaire général, mais il a promis de revenir et nous l'attendons encore ; s'il tardait davantage, cela pourrait être fatal à l'archevêque. » (*Signé :* Didier.)

(3) Ils prononcèrent encore une ou deux fois son nom, mais avec une calme indifférence.

s'inspirant de la lettre (non remise) du 23 avril à M. Flotte, fit publier le 1er mai dans le *Petit Moniteur* et reproduire dans quelques-uns des journaux d'ordre paraissant encore à Paris : relevant les assertions du *Cri du Peuple* et du *Journal officiel,* l'article de M. Plou, très modéré, établissait que « M. Lagarde devenait une victime sacrifiée, que ses sentiments étaient absolument méconnus, et qu'il ne devait pas céder à une pression morale, injuste à tous égards » ; il se terminait ainsi : « Il suffit que M. Lagarde n'obtienne pas une réponse, comme s'il disposait d'une baguette magique, pour qu'on lui impute de manquer à la foi jurée... On rend son retour impossible, et on lui reproche de ne pas revenir occuper auprès de son archevêque la place qu'il avait cru devoir prendre sans y être contraint. Nous ne

croyons pas à la culpabilité de M. Lagarde et MM. Flotte et Vuillaume nous paraissent trop loyaux pour maintenir une opinion contraire formée trop à la hâte. »

L'abbé Lagarde interpréta la nouvelle attitude de la presse rouge comme une preuve du bien-fondé de ses sentiments à l'égard du parti violent de la Commune : « Mon retour, écrit-il, qu'on avait cherché à obtenir par toutes les menaces et toutes les pressions... n'était donc qu'un misérable prétexte pour Rigault et ceux qui voulaient avec lui le massacre immédiat des prêtres ; c'est pourquoi, après avoir tout mis en œuvre pour triompher de la résistance qui ruinait leur plan, voyant qu'ils ne pouvaient désormais me faire revenir, ils n'avaient plus à s'occuper de moi (1) ! »

(1) *Mémoire*, p. 56.

Quant à ceux qui jugeraient malgré tout que les raisons invoquées par l'abbé Lagarde pour justifier son refus n'étaient que des prétextes destinés à masquer son défaut d'héroïsme, nous les prions de lire attentivement cette lettre décisive, adressée le 29 avril au frère du vicaire général, M. Léonce Lagarde, inspecteur principal du Chemin de fer du Nord.

« Paris, samedi, midi 30.

« Monsieur Lagarde,

« A la hâte, je vous écris deux mots pour les expédier train 21.

« Je sors du ministère de l'intérieur. J'ai vu MM. Lucas et Lefebvre-Roncier (1), secrétaires du délégué à l'intérieur et à la sûreté générale.

(1) Lefebvre-Roncier, avant d'être secrétaire général à la *Délégation à l'intérieur*, avait commandé

« Ayez bon espoir; mais il faut qu'avant quarante-huit heures votre frère l'abbé soit rentré à Paris. Ces Messieurs et *Cournet* (1) affirment qu'il ne lui sera rien fait. Ils en répondent, ils le *logeront*.

« Je suis porteur d'une copie de lettre que votre frère devra adresser aux membres de la commission exécutive.

« Ayez *quelqu'un* qui puisse partir demain matin train 20 pour Versailles où il faudra qu'il parvienne à voir votre frère.

« *Il le faut*. Je rentrerai ce soir train 30-180; je monterai à votre bureau.

l'artillerie. Il devint juge suppléant à la cour martiale, puis sous-chef d'état-major à la guerre où il suivit Delescluze. Il n'avait que vingt-cinq à vingt-six ans.

(1) Membre de la Commune, de la Commission de sûreté générale (30 mars), de la Commission exécutive (4 avril), délégué à la sûreté générale (25 avril) où il remplace Rigault et où il est remplacé le 13 mai par Ferré; membre de la Commission de la guerre (16 mai).

Il est indispensable que vous me receviez à cette heure.

« Les explications viendront demain · votre frère, écrivant cette lettre, qui sera de suite insérée dans les journaux, sera libre dans trois jours. Ces Messieurs en répondent. Vous jugerez, d'ailleurs.

« Excusez le peu suivi de ma lettre : je voudrais beaucoup dire, vite et me faire comprendre.

« A demain matin, et soyez assuré de mon dévouement.

« L. LARTIGUES.

« Je voulais me rendre ici chez vous, je n'ai pas osé.

« L. »

Il ressort de cette lettre qu'en rentrant alors à Paris l'abbé Lagarde non seulement ne risquait pas la mort, mais

encore allait au-devant d'une liberté définitive. — Tant de générosité à son égard ne confirmait que trop les craintes que lui inspirait le sort de l'archevêque ; et en allant se mettre en sûreté sous le toit même des chefs de la Commune, il aurait eu nécessairement l'impression de consentir à être le complice des trames qu'il cherchait à déjouer.

Ayant promis le secret sur ces ouvertures mystérieuses, il n'en parla même pas dans le *Mémoire* destiné à sa famille, où il relata les événements. De là, le point d'interrogation qui se posait à plusieurs reprises lorsqu'on cherchait à expliquer tous ses actes.

Voici la lettre qu'il devait adresser aux membres de la commission exécutive :

« Messieurs de la Commission exécutive, le numéro 27 avril 1871 du *Journal officiel* de la Commune vient de me tom-

ber sous les yeux. Je n'accepte en aucune façon le rôle que l'on m'assigne dans l'article intitulé : *Une Page d'Histoire.*

« Je n'ai point refusé de rentrer à Paris, et j'ai toujours été résolu de tenir ma parole. C'est ce que je ferai dans les vingt-quatre heures après la réception de cette lettre, avec le regret de n'avoir pu conduire à bien la négociation dont j'avais été chargé et celui non moins vif d'avoir vu tourner contre moi des exigences dont je ne suis point responsable. »

Le vicaire général, — d'après une note écrite au dos du précédent document, — devait se présenter au ministère de l'intérieur, place Beauvau, entre neuf heures et dix heures du matin, en laïc. Il demanderait M. Lucas ou M. Lefèbvre-Roncier de la part de MM. Bartes et Farino (1);

(1) Noms de convention, apparemment.

en cas d'absence, il les trouverait, 17, rue des Saints-Pères, chez Mlle Delescluze. *On s'engageait sur l'honneur à le rendre à la liberté vingt heures après.*

A Versailles, l'ingénieur Timmermann, inspecteur délégué des chemins de fer du Nord, fut mis au courant de l'affaire par M. Léonce Lagarde qui lui télégraphia en style convenu le 30 avril : « Démarches les plus actives et énergiques sont reprises. Espérons toujours solution favorable. Prévenez rue Dangevillers (1). Lagarde (2). » — Le 1er mai au matin, nouvelle dépêche « de service » : « Sous-chef de gare Petit arrivera ce soir vers huit heures à Versailles, chargé d'une mission spé-

(1) Où demeurait le vicaire général.

(2) Cette dépêche expédiée de Lille à dix heures trente-cinq du matin passa par le bureau central du ministère de l'intérieur et porte le nº 15211. L'adresse de M. Timmermann était : « 3, impasse du Chemin-de-Fer ».

ciale. Prévenez rue Dangevillers. Bon espoir (1). » Le quelqu'un dont parlait M. Lartigues était donc trouvé, et il y avait tout lieu de croire que les promesses faites par Cournet, Lefevbre-Roncier et Lucas se réaliseraient. Il existait du reste un précédent rassurant : celui du curé de Montmartre, relâché aussitôt après son retour à Paris.

Avec une fermeté, une décision et une dignité qui ne trompent pas, l'abbé Lagarde écrivit à son frère, deux heures (2) après l'arrivée du « chef de gare Petit » :

« Je n'ai pas, comme ces messieurs de la Commune semblent le croire, à purger une contumace; et, encore une fois, ma grande préoccupation n'est point de me

(1) Dépêche n° 15623 partie de Lille et arrivée par Rouen au bureau versaillais du service du chemin de fer.

(2) La lettre est datée du 1er mai 1871, dix heures du soir; nous n'en avons entre les mains que des extraits.

mettre en sûreté... Ainsi que je le dis dans ma lettre à M. Flotte, il faut avant tout qu'on me rende justice et qu'on répare publiquement le tort public qu'on m'a fait. Tu conviendras que la lettre, aussi plate dans le fond que piètre dans la forme, dont on m'impose la formule, ne répare rien du tout, et qu'après son insertion, le *Journal officiel* de la Commune reste très libre de garder sur mon compte l'opinion si peu flatteuse qu'il a émise et propagée sur ma loyauté. Après y avoir réfléchi devant Dieu et ma conscience, je n'ai pas cru pouvoir obéir à l'ordre que mon pauvre archevêque trompé m'envoyait de la prison; et dans son intérêt, aussi bien que dans l'intérêt de l'honneur de mon caractère, de ma robe et de mon nom, j'ai prolongé ici un séjour qui est un vrai supplice. Et maintenant, je m'en irais, uniquement pour tenter d'obtenir

une libération soi-disant régulière de la Commune, me soumettre à des exigences que je ne puis m'expliquer, et je me ferais précéder d'une lettre qui ajouterait infailliblement à la déconsidération dont on a cherché à me frapper ! *Non possumus !* »

M. Léonce Lagarde répondit le 5 mai, à son frère, dans des termes qu'il importe aussi de reproduire, car le jugement qu'un homme d'honneur porte dans de pareilles circonstances sur la conduite de son frère est décisif. Si l'inspecteur principal Lagarde avait trouvé que le refus du vicaire général était de nature à porter atteinte au nom qu'il portait, il aurait d'autant plus cherché à le vaincre qu'il était lui-même l'un des principaux agents de la négociation :

« Mon cher ami (1)..., je ne puis que

(1) M. Léonce Lagarde parle en son nom et en celui de son frère Adolphe qui l'en avait prié.

te répéter que malgré la douleur que nous inspire la situation délicate que t'ont faite de cruels événements, nous sommes pleins de confiance dans ta sagesse, et que nous ne pouvons que nous incliner devant les raisons majeures qui t'ont empêché jusqu'à présent d'aller retirer la parole que tu as été contraint de donner (1).

« Mais quel que soit le parti définitif auquel tu devras t'arrêter, je tiens à te redire, mon cher et meilleur ami, mon excellent frère, que je suis à ton entière et absolue disposition (2). (Dans le cas où tu rentrerais à Paris) je suis à peu près

(1) L'abbé Lagarde a ajouté en marge : « Il n'y a point de parole à retirer! Mais *impossibilité actuelle de remplir un engagement que je n'ai jamais nié et que je suis toujours prêt à tenir dans les conditions que j'ai droit d'exiger.* »

(2) Suivent des formules convenues de télégrammes administratifs (la télégraphie privée ne fonctionnant pas) que Timmermann devra adresser, suivant les cas, à M. L. Lagarde.

sûr de décider la personne en question (1) à partir de suite pour Versailles et à t'accompagner elle-même à Paris. — Elle persiste à affirmer que tu n'y courrais aucun danger et que trente-six heures après tu serais libre, mais après, toutefois, quelques explications données (2). — Vois, pèse et agis, cher ami, et *en tout état de cause, sois bien certain que notre confiance la plus absolue, notre dévouement, notre affection la plus fraternelle et nos plus saintes prières seront toujours avec toi.* »

Bien d'autres témoignages d'affectueuse estime devaient, par la suite, effacer les cruels outrages stoïquement soufferts alors par l'envoyé de Mgr Darboy. Nous les produirons plus loin. En atten-

(1) Note de M. L. Lagarde : « La même qui a fait les démarches dont je t'ai rendu compte. »

(2) Ne devaient-elles pas avoir trait aux négociations polonaises ?

dant, constatons que le refus de l'abbé Lagarde, qui aurait sans nul doute cédé devant le salut des otages si, au lieu d'avoir eu précisément pour raison principale de l'assurer, il avait été uniquement inspiré par le désir de l'abbé Lagarde d'obtenir d'abord les satisfactions d'honneur qu'il était « en droit d'exiger », constatons que son refus n'eut aucune espèce d'influence sur les odieux massacres perpétrés un mois après. Son nom ne fut pas une seule fois mêlé, de loin ou de près, aux événements de la Semaine sanglante.

Tous les témoignages s'accordent au contraire à déplorer le refus de Thiers, et à reconnaître que si l'échange de Blanqui avait été consenti, l'archevêque et les otages auraient vraisemblablement été épargnés.

CHAPITRE VII

AVANT LE MASSACRE. — SUPRÊMES DÉMARCHES

Le 2 mai, l'envoyé de Mgr Darboy eut à subir une dernière épreuve, — la plus cruelle peut-être de toutes, — qui allait soudain modifier ses résolutions. Vers une heure de l'après-midi, le nonce apostolique vint lui remettre une lettre ou plutôt deux lettres de l'archevêque, conçues en termes identiques. Nous en publions le texte pour la première fois.

« De Mazas, 27 avril 1871.

« Monsieur le Vicaire général (1),

« En vous rendant à Versailles pour

(1) L'autre exemplaire porte : « Monsieur le Grand Vicaire. »

une mission qui, de sa nature et dans notre commune appréciation, devait durer trois ou quatre jours au plus, vous avez promis sur l'honneur de rentrer ici (1) quel que fût le résultat de votre démarche.

« Voila quinze jours que vous êtes parti, et vous ne revenez pas.

« Vous faites savoir qu'on vous dit de rester encore, d'attendre l'issue de la négociation entamée, et qu'on ne veut pas que vous rentriez à Paris à présent.

« Cette réponse vaut ce qu'elle vaut; mais enfin c'en est une (2). Vous aviez

(1) Variante : « A Paris. »

(2) L'abbé Lagarde écrit au sujet de ces mots : « Ce ne peut être qu'une allusion au mot au crayon donné à la nièce de Flotte. Et ce mot du 19 avril ne fut sans doute communiqué à Monseigneur qu'après sa note du 23 qui n'en fait aucune mention, pas plus que des trois lettres que je lui avais précédemment écrites ».

promis non de l'écrire, mais de la rapporter en personne, favorable ou non. Votre parole est faussée ; vous ne pouvez pas en disconvenir ; et comme je m'en suis porté garant, je ne peux en demeurer là.

« C'est pourquoi, si vous êtes captif et matériellement empêché, dites-le nettement ; le public saura du moins à qui s'en prendre.

« Si vous ne subissez qu'une pression morale et si vous disposez de votre personne, je demande que vous rentriez à Paris sans le moindre retard. En cas de refus, je ne saurais me dispenser de réprouver publiquement votre conduite.

« Recevez, monsieur le vicaire général (1), l'assurance de mes sentiments dévoués.

« G. DARBOY,

« *Archevêque de Paris.* »

(1) Variante : « Monsieur le Grand Vicaire. »

La date de cette lettre, — 27 avril, — est celle de l'article du *Journal officiel* de la Commune!... Les menaces de réprobation qu'elle contenait étaient celles que laissaient déjà prévoir les notes de Mgr Darboy du 19 et du 23, publiées par le même numéro du *Journal officiel*...

Pourquoi l'archevêque en écrivit-il deux exemplaires, enfermés chacun dans une enveloppe portant, de sa propre main, l'adresse de son vicaire général? — Était-ce afin que sa lettre lui parvînt plus sûrement? Mais non, puisque les deux exemplaires avaient été confiés à une seule voie, M. Washburne (1), et que cette voie, déjà employée, était aussi sûre que possible. — C'est qu'un des deux exemplaires n'était pas, d'abord, destiné à l'abbé Lagarde!...

(1) C'est lui qui remit le document au nonce.

Heureux qu'un pareil document ait échappé au confident indiscret et néfaste de l'archevêque, et saisissant avec empressement l'occasion que lui donnait ce dernier de l'éclairer, l'abbé Lagarde lui adressa la réponse suivante :

« Versailles, le 2 mai 1872.

« MONSEIGNEUR,

« C'est seulement aujourd'hui vers une heure que me sont parvenus les deux plis que Votre Grandeur a bien voulu remettre pour moi à M. le ministre des États-Unis et qui renfermaient, en double exemplaire, la lettre qu'Elle a eu la bonté de m'écrire le 27 avril dernier.

Je m'empresse de vous répondre, Monseigneur, en vous adressant, avec l'espérance que, cette fois, ils pourront être placés sous vos yeux :

« 1° Un numéro du *Moniteur* qui rectifie d'une manière incomplète, mais cependant assez exacte, un article du *Journal officiel* de la Commune, en date du 27 avril, la date même de la lettre que je viens de recevoir.

« 2° La copie d'une lettre que j'avais écrite le 23 au soir à M. Flotte et qu'après réflexion, dans une pensée de réserve et de prudence, je n'ai ni envoyée à son destinataire, ni livrée à la publicité.

« Ces documents suffiront, j'ose l'espérer, pour faire apprécier à Votre Grandeur la situation douloureuse dans laquelle m'ont placé des circonstances qui n'ont certes pas dépendu de ma volonté ; et quand je pourrai y ajouter tous les détails de mon triste séjour ici, je me persuade que vous me trouverez peut-être plus à plaindre qu'à condamner.

« Quoi qu'il en soit, Monseigneur,

croyez que je n'ai pas cessé d'avoir pour vous les sentiments d'un fils aussi reconnaissant que soumis et dévoué. Je ne puis mieux vous le prouver qu'en sollicitant de votre cœur paternel une parole qui, devant l'opinion si précipitamment faussée par tant d'attaques injustes, me rende publiquement la confiance dont j'ai la conscience de n'avoir point démérité et qui me permette ainsi de revenir avec quelque honneur et dignité occuper auprès de vous la place que j'avais été heureux d'accepter, et que j'étais et suis toujours, dans ces conditions, disposé à reprendre au prix de tous les sacrifices. »

On voit qu'à la date du 2 mai, le grand vicaire, malgré tout ce qu'il savait ou redoutait, promettait de quitter Versailles, dès qu'un mot de l'archevêque, lui « rendant publiquement sa confiance »,

lui permettrait de paraître à Paris avec quelque honneur et dignité ». Il ne songeait même plus à obtenir une semblable satisfaction de Flotte ni des gens de la Commune.

Ce n'était point là que de vaines promesses. Mlle O... étant en effet arrivée à Versailles le 2 mai, et ayant donné au négociateur les nouvelles les plus rassurantes, — délivrance de Mlle Darboy obtenue en grande partie par les Polonais, permission accordée à M. Plou de visiter l'archevêque librement et sans témoins, — il n'en marqua pas moins sa résolution, désormais irrévocable, « de ne plus différer son retour dans le cas où Mgr l'archevêque, instruit enfin de la vérité, persisterait dans son désir de le voir rentrer et consentirait à lui écrire quelques lignes dans le sens qu'il s'était permis de lui indiquer ». Il n'oubliait point les avis si graves trans-

mis par M. Amodru et il ne se dissimulait point les conséquences possibles de son retour, mais « *à la grâce de Dieu* à qui il obéissait en accomplissant son devoir (1) » !

Mlle O... reprit donc, le 3 mai, le chemin de Notre-Dame des Victoires, avec la lettre pour l'archevêque et un billet pour M. Amodru : l'abbé Lagarde priait son confrère de faire parvenir le pli « en mains propres », après en avoir pris connaissance et l'avoir copié. Il faudrait le communiquer à M. Chanterel, de *l'Univers,* dans le cas où Mgr Darboy, « cédant aux obsessions et pressions qui l'entourent », publierait sa lettre du 27. « Si Monseigneur, ajoutait le vicaire général, répond dans le sens que je lui demande, je n'hésiterai certainement pas à revenir partager ses dangers (2). »

(1) *Mémoire* de l'abbé Lagarde, p. 63.

(2) Il envisageait une autre hypothèse qui prouvait

M. Amodru, se conformant aux volontés du vicaire général, remit le pli à M. Plou qui avait déjà vu deux fois Mgr Darboy. Celui-ci reçut par cette voie, le soir du jeudi 4 mai, la réponse attendue.

Le lendemain, de troublantes missives vinrent de nouveau battre en brèche les résolutions de l'abbé Lagarde. Se plaçant à des points de vue diamétralement opposés, elles arrivaient à la même conclusion.

La première, signée E. Puyol (1), expose avec des détails fort intéressants ce que les gens bien informés pensaient alors de la Commune :

sa confiance dans le succès de ses secrètes négociations : « Si Monseigneur était mis en liberté avant qu'il ait rien publié, vous lui feriez le plus tôt possible parvenir mon pli. »

(1) Futur recteur de Saint-Louis des Français, à Rome.

« 3 mai 1871 (1).

« Je m'empresse de vous faire savoir, monsieur l'Archidiacre, que la situation paraît se tendre de plus en plus. On disait ces jours derniers que nos prisonniers étaient mieux traités (2) et qu'on pouvait entrevoir le moment où ils seraient rendus à la liberté (3). Si de telles espé-

(1) Lettre reçue le 5 par l'abbé Lagarde comme l'indique le timbre de la poste.

(2) Cela confirme ce que nous avons dit plus haut.

(3) L'abbé Lagarde lui-même écrivit le 4 mai à M. Amodru : « Les journaux continuent de parler d'une prochaine délivrance. »

L'Univers du 1er mai 1871 renfermait la note suivante : « D'après une dépêche de Berlin, en date du 27 avril, Mgr l'archevêque de Gnesen, qui en a été prié par Mgr l'archevêque de Westminster, aurait demandé à M. de Bismarck d'insister auprès de la Commune pour la délivrance de Mgr Darboy, dont la vie paraît menacée. M. de Bismarck ayant télégraphié à ce sujet à M. de Fabrice, celui-ci

rances ont pu être légitimes, elles ne le sont plus. Une démarche que l'un de mes amis a tenté hier à ma sollicitation me permet de vous transmettre des renseignements précis. Dès qu'il a été question auprès de citoyen Cournet, délégué à la Sûreté générale, de Mgr l'archevêque, et des moyens de le voir, il y a eu explosion de mécontentement et de colère. L'explication n'a pas tardé à venir. Dans la séance où a été décidée la création d'un Comité de Salut public, on a pris, paraît-il, des mesures énergiques.

« On trouve la révolution trop débonnaire et on s'aperçoit qu'à l'extérieur on ne tient aucun compte de son attitude réservée. On continue, disent les frères et

aurait signifié à la Commune que si elle exécutait contre Mgr Darboy les menaces dont les journaux étaient remplis, la Prusse interviendrait immédiatement au nom de l'Europe pour punir cet attentat. »

amis, à agir avec barbarie contre les prisonniers fédérés. Il est temps que cela finisse et on ne tardera pas à user de représailles. Mon ami est revenu chez lui avec l'impression que l'on était sur le point de se livrer à des actes de rigueur contre les malheureux prisonniers et qu'il était impossible pour le moment d'exercer une action quelconque en leur faveur. J'avais eu l'honneur de vous prévenir contre certaines espérances d'évasion que l'on a conçues un peu à la légère. Aujourd'hui, après l'évasion du colonel Lisbonne dont la fuite a excité une grande émotion, en présence des dispositions actuelles si peu portées aux transactions, il me semble permis de croire que Dieu seul peut intervenir avec succès.

« L'influence diplomatique est nulle et fait plus de mal que de bien.

« A l'heure présente, je n'hésite pas à vous dire, monsieur l'Archidiacre, qu'il ne faut pas songer à rentrer à Paris. Votre présence ne modifiera pas les dispositions de ces hommes, ni en bien, ni en mal. Ils ne seront ni plus sévères ni plus bienveillants pour notre archevêque et les autres détenus. Leurs pensées sont dirigées par des impressions d'une nature échappant à toute influence sensée. Il s'agit pour eux de terrifier leurs adversaires et d'exercer des actes de vengeance. Ils ne raisonnent plus : ils s'abandonnent à leurs instincts. A mon sens, je ne crois pas que votre venue puisse modifier leurs sentiments et leur conduite. Au surplus, les événements marchent avec une telle rapidité que les hommes qui dirigent les affaires ne sont plus ceux qui se sont préoccupés de votre mission et qu'aujourd'hui on n'a pas l'esprit à se livrer

avec vous à des interprétations plus ou moins sévères. »

La seconde lettre, datée du 5 mai, était de M. Amodru. En voici les passages essentiels :

« *Il y a eu une très grande utilité et même nécessité de retarder votre retour* (1).

« A présent, les difficultés sont levées (2). J'ai pu écrire avant-hier à Sa Grandeur : « Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire un mot relativement à un retour très désiré. La Providence a voulu ce retard dans l'intérêt de tous. L'honneur restera sauf. »

« Vous pouvez sans crainte, Monsieur et bien cher archidiacre, vous en rapporter à ce que vous dira M. Plou qui a

(1) C'est M. Amodru qui souligne ainsi.

(2) L'abbé Lagarde a écrit en marge : « Elles ne sont pas levées du tout. »

déjà rendu de très grands services avec une prudence des plus rares.

« Si vous entrez à Paris aujourd'hui même, j'irai immédiatement vous voir. »

Des nouvelles aussi contradictoires n'étaient certes pas de nature à influencer beaucoup la conduite de l'abbé Lagarde. Il n'en fut point de même de la conversation qu'il eut à Saint-Denis, le samedi 6 mai, avec M. Plou (1).

L'avocat lui raconta en détail son entrevue de l'avant-veille, à Mazas : Mgr Darboy avait paru « très étonné » de ce que contenait la lettre de son envoyé, et de tout ce que lui apprit M. Plou. Il ignorait l'article du *Cri du Peuple* et les attaques des autres journaux de la Commune; il convenait que la

(1) Nous avons dit que l'abbé Schœpfer (futur évêque de Tarbes) accompagnait à Saint-Denis l'abbé Lagarde.

position de son envoyé, déjà si difficile, avait été rendue bien compliquée par la publication imprévue de billets qu'il avait écrits sans connaitre toute la violence de ces attaques. Il avouait qu'il n'avait pas fixé le jour du retour de l'abbé Lagarde, parti non en commissionnaire, mais en négociateur. Il ne se refusait pas, mais « il hésitait cependant » à lui écrire le mot demandé; pour le moment, il consentait seulement à l'insertion d'une note anonyme dans les journaux.

L'abbé Lagarde pensa à bon droit la cause gagnée.

Il se déclara donc prêt à reprendre le chemin de Paris si Mgr Darboy jugeait son retour nécessaire et voulait bien reconnaître, par quelque parole bienveillante, qu'il n'avait été guidé dans ses actes que par l'espoir de sauver son archevêque. — Il demanda à M. Plou

d'aller en entretenir Mgr Darboy (1).

Malheureusement, ces pourparlers furent brisés au moment même où ils allaient sans doute aboutir.

Lorsque M. Plou, dès le lendemain, se présenta à Mazas, il ne put y pénétrer. M. Puyol avait dit vrai : le parti violent de la Commune l'emportait de plus en plus. Le Comité de Salut public, établi le 30 avril, jour de la révocation de Cluseret, s'adjoignit le 9 mai Ferdinand Gambon, « l'homme à la vache », le garçon pharmacien Eudes et le robespierriste Delescluze (2), celui qui, le

(1) Mlle O..., qui vit M. Plou « aussitôt après son entrevue » avec l'archevêque, rapporte ainsi les impressions du jurisconsulte :

« M. Plou m'ajouta que, d'après l'ensemble de toutes ces choses, il ne conseilla pas à M. Lagarde de revenir. » (*Mémoire*, p. 32.)

(2) Ils remplacèrent Léo Meillet, Félix Pyat et Ch. Gérardin.

22 mai, devait emphatiquement sonner l'heure de la « guerre révolutionnaire » et demander place pour « les combattants aux bras nus (1) ». Raoul Rigault, cet hébertiste forcené qui eût volontiers, comme ses « grands » ancêtres de 1793, « étranglé le dernier des prêtres avec les boyaux du dernier des rois (2) », Raoul Rigault, devenu procureur général de la Commune, tenait à mener rondement le procès des otages; à partir du 14 mai, il fut activement se-

(1) Proclamation du *Journal officiel* de la Commune.

(2) M. Lamazon, futur évêque de Limoges, dans son ouvrage *la Place Vendôme et la Roquette,* rapporte la réponse de Rigault au docteur Demarquay, qui lui demandait la liberté de l'archevêque : « Impossible, citoyen docteur, le critérium de notre révolution, c'est la mort aux prêtres. » M. Demarquay insistant, Rigault répliqua avec une froide ironie : « Assez! Assez! Bien que je vous connaisse comme un parfait médecin, si vous continuez à vous intéresser à ces canailles, je vous fais... fusiller!... »

condé par son émule Théophile Ferré qui remplaça Cournet à la sûreté générale, — Cournet jugé trop modéré, encore qu'il eût remis au secret les malheureux prisonniers et les eût privés de tous les adoucissements qu'on avait réussi à leur ménager.

A Mazas, le sieur Mouton avait d'ailleurs eu comme successeur Maurice Garreau, jeune ouvrier serrurier qui connaissait les prisons pour y avoir jadis séjourné un peu malgré lui pendant quatre ans, et se montrait tout à fait digne de servir d'instrument aux sinistres individus qui triomphaient.

M. Plou essaya néanmoins de surmonter les plus redoutables obstacles. Dans une lettre à l'abbé Lagarde du 16 mai, il donne sur ses démarches les curieux détails suivants (1) :

(1) En tête de la lettre est gravé l'en-tête : « Etienne Plou, rue Ventadour, 6. »

« Monsieur le Vicaire Général,

« J'ai eu l'honneur de vous promettre de temps en temps des nouvelles de Paris et je commence cette correspondance qui aura lieu au courant de la plume et pour laquelle je sollicite d'abord votre indulgence.

« Depuis le dimanche 7, je ne visite plus Mgr l'archevêque ni les autres ecclésiastiques détenus en ce moment. Tous les permis ont été supprimés par la Commune et malgré toute mon insistance, le citoyen Ferré, membre de la Commune exclusivement chargé des permis, a refusé de renouveler ceux dont j'étais porteur.

« M. Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui était appelé par plusieurs détenus, n'a pas été plus heureux que moi; et cependant il paraissait ven-

dredi 12 un article intitulé : « Les prisons de la Commune », que l'auteur semblait bien avoir visitées en raison de l'exactitude de certains points de son récit.

« Malgré que des initiales seulement se trouvaient au bas de l'article, j'ai découvert l'auteur et je suis allé le prier de me dire par quel talisman les portes des prisons fermées avec tant de rigueur avaient laissé un passage ouvert pour lui.

« C'est par des relations, nouées au café, qu'une semblable faveur a été obtenue. On refuse aux détenus les visites de la famille et du conseil juridique, on l'accorde entre deux petits verres à un inconnu.

« Ma volonté étant de prouver au clergé que mon dévouement est réel, je me suis adressé comme vous le savez à M. Washburn dont le secrétaire, M. Kean, est venu me voir deux fois. Je crois ob-

tenir par lui de nouveaux permis, et si je puis encore conférer avec Monseigneur, je toucherai quelques mots de vos suppositions qui me paraissent très fondées.

« Les démarches que j'ai tentées pendant toute la semaine dernière, dans l'intérêt de nos chers détenus, ont motivé des rapports avec un publiciste très connu, M. Henri Cernuscki. Ce dernier, par amitié pour M. Chaudey, s'est occupé depuis vous, monsieur le Vicaire Général, de l'échange du citoyen Blanqui contre un certain nombre de prisonniers de Mazas parmi lesquels Monseigneur, M. Bonjean, M. Chaudey, etc...

« *M. Cernuscki s'est entretenu à cet égard avec M. Thiers; et la négociation paraissait avoir des chances de succès si elle était appuyée par le clergé de Paris et les notabilités du monde religieux qui s'y trouvaient encore.*

« A mon grand étonnement, M. Cernuscki m'a donné l'assurance que des *démarches faites auprès de divers ecclésiastiques importants étaient restées sans résultat*, que toute intervention avait été refusée et que dès lors la négociation avait dû être abandonnée.

« Toutefois, pour sauvegarder autant que possible les otages de la Commune, M. Thiers a indiqué où se trouve le citoyen Blanqui et a permis à sa famille de communiquer avec lui. »

. . . .

Le chef du pouvoir exécutif se serait donc montré disposé à accorder à M. Cernuscki ce qu'il avait d'abord refusé à l'envoyé de Mgr Darboy : ne serait-ce pas la preuve qu'en lui-même l'échange n'était pas impossible, même aux yeux de Thiers?

Quant au singulier résultat des « dé-

marches faites auprès de divers ecclésiastiques importants », il est à rapprocher de la mission dont Mlle XXX s'était acquittée auprès de l'abbé Lagarde, le 27 avril...

Ayant échoué par les voies indirectes, l'intrépide M. Plou résolut de s'adresser à Rigault lui-même qui, en sa qualité de procureur de la Commune, devait exercer près le « jury d'accusation » les fonctions de ministère public ; s'emparant habilement de cette circonstance, il essaya de faire comprendre au procureur que, puisqu'il s'agissait d'un procès, les accusés devaient avoir des avocats, et pouvoir de suite communiquer librement avec eux pour préparer leur défense.

Rigault refusa d'abord ; puis, flatté sans doute de ce qu'un honorable jurisconsulte comme M[e] Plou fit appel à son esprit de justice, et sûr que cette concession n'au-

rait aucune influence sur l'arrêt fatal d'un jury qui n'était qu'un jury d'exécution, il finit par délivrer le permis réclamé et promit même de ne point faire commencer les procès par les prêtres.

On était au 18 mai. M. Plou revit l'archevêque et le décida à charger également Me Rousse de sa défense. L'éminent bâtonnier, — ayant obtenu à son tour, grâce à l'intervention de son confrère, un permis de communiquer, — pénétra le lendemain dans la cellule de Mgr Darboy : « Il était couché tout habillé, raconta-t-il plus tard, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée,... les traits altérés, le teint très pâle... Je suis malade, dit-il, très malade... Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici... L'archevêque me parla ensuite des visites

qu'il avait reçues de M. Washburn, le ministre de États-Unis, et des négociations engagées pour obtenir un échange de prisonniers entre le gouvernement et la Commune. Je lui rappelai alors l'allusion que Raoul Rigault avait faite à de nouvelles négociations (1). Il me dit qu'il en avait connaissance et que M. Washburn y apportait un grand zèle… »

Nous ne savons si Mgr Darboy parla alors à Me Rousse de son grand vicaire, ni en quels termes; il en entretint en tous cas Me Plou — qui retourna à Mazas le samedi 20 et le dimanche 21, — ou du moins il prononça le nom de l'abbé Lagarde, « mais en passant et sans revenir ni sur sa lettre, ni sur la réponse » de

(1) Il s'agit de la dernière lettre à Thiers dont nous allons parler et sans doute aussi des dernières démarches de M. Flotte.

son envoyé (1). — Il avait manifesté plus clairement ses sentiments dans une lettre envoyée à Thiers la veille du dernier entretien.

Cette lettre — transmise par l'intermédiaire de M. Washburn et du nonce apostolique — était une sorte de mémorandum destiné à rappeler la négociation dont l'abbé Lagarde avait été chargé et la nécessité d'une solution favorable. Elle débutait par une claire allusion aux missives du grand vicaire, ce qui indiquait que l'archevêque approuvait leurs explications. Après avoir nommé d'ailleurs son envoyé sans le moindre blâme, Mgr Darboy reproduisait les termes mêmes de ses premières lettres en disant que malgré la prolongation de son séjour à Versailles, « il pensait que toute espérance

(1) Voir aux pièces justificatives (nº 8) une lettre concernant les démarches de M. Plou.

de réussir n'était pas perdue ». Il reprenait ensuite les raisons que l'abbé Lagarde avait fait valoir en son nom, comme pour ratifier la façon dont il avait rempli sa mission, en *négociateur* et non en commissionnaire. Il déclarait que par suite des difficultés opposées à la proposition d'échange, sa vie se trouvait menacée et compromise, témoignant ainsi explicitement qu'il voyait bien maintenant le danger là où son vicaire général le lui avait toujours signalé, et où il n'était que trop réel; qu'il ne le voyait plus par conséquent dans la prolongation du séjour de son envoyé à Versailles, comme on le lui avait si malheureusement persuadé d'abord (1).

(1) Il importe que nous reproduisions les passages suivants de l'ouvrage de M. l'abbé Amodru. (*La Roquette*, 20e édit., Lecoffre, 1887, p. 4.)

« Nous ignorions tout ce qui se passait au dehors : la faveur accordée ce jour-là même (24 mai) à tous

Il nous semble que l'abbé Lagarde ne s'est pas fait d'illusion lorsqu'il tira

les prêtres de se promener ensemble de 2 à 4 heures fut considérée comme de bon augure. C'était une erreur.

« Mgr Darboy fut si bien trompé par cette apparence d'adoucissement qu'il me pressait de questions et voulait continer avec moi la conversation.

« Il me demandait ce que faisait M. Lagarde. Je lui répondis que M. Lagarde avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir l'élargissement de Sa Grandeur et la délivrance de tous les prêtres, que j'étais parfaitement au courant de toutes ses démarches et de tout son dévouement, que j'espérais avoir l'honneur d'en conférer une autre fois avec Monseigneur, mais que ce n'était pas possible dans le moment actuel. Je lui montrai par un coup d'œil rapide un de ceux qui nous suivaient et nous écoutaient, et je lui dis en latin : Monseigneur, il y a ici des yeux et des oreilles. » Mgr Darboy n'insista plus ; mais ayant vu après cela Mgr Surat et M. l'abbé Bayle, archidiacre de Saint-Denis, il leur dit : « L'abbé Amodru sait bien des choses qu'il n'a pu me dire aujourd'hui. »

L'abbé Amodru ajoute à l'appendice du 30 octobre 1888, p. 7 :

« Il y a même quelques otages qui furent très peu

de cette lettre la conclusion suivante :

« C'était, au dernier moment, et de la main même avec laquelle on était parvenu à m'infliger la plus cruelle blessure pour un cœur de fils, toute une justification de la conduite que les circonstances m'avaient imposée (1). »

Pour lui permettre de retourner enfin

au courant de ce qui s'était passé et qui ont dû subir l'influence de ces récits irréfléchis, intéressés ou malveillants.

« Je remercie Dieu de ce qu'il m'a permis d'avoir dans la prison un entretien suprême d'une demi-heure avec Mgr Darboy. C'était environ quatre heures avant sa mort, dont il n'avait pas plus que moi le pressentiment. Dans cet entretien, j'ai pu me convaincre que ni Mgr Darboy, ni Mgr Surat, ni M. Bayle, ni M. Petit ne savaient bien ce qui s'était passé au sujet du message.

« Comment les autres auraient-ils pu le savoir? Il m'est permis de dire, à l'honneur du clergé de Paris et de la religion, que les actes de M. l'abbé Lagarde, dont je fus témoin constamment, sont tous honorables et dignes de notre reconnaissance. »

(1) *Mémoire*, p. 72.

à Paris comme il l'avait promis, et pour assurer le plein succès de sa mission, il ne fallait plus que deux choses :

Il fallait d'abord que Thiers consentît à se relâcher de son intransigeance, comme il avait paru le faire lors des démarches de M. Cernuscki. Or, il ne répondit même pas à la lettre de l'archevêque! — Il ne répondit pas non plus à celle que lui apporta le lendemain M. Flotte. L'ami de Blanqui avait eu cependant la précaution de prier l'abbé Barrier de le conduire à la préfecture, ce que le vicaire général de Versailles accepta volontiers lorsqu'il eut appris qu'il s'agissait de porter une lettre de l'archevêque au chef du pouvoir exécutif (1).

Il fallait en second lieu que le départ

(1) C'est l'abbé Barrier lui-même qui raconta l'incident à l'abbé Lagarde (*Mémoire*, p. 71).

du grand vicaire fût matériellement possible. Or, le dimanche 21, le jour de la dernière visite de M. Plou à Mazas et la veille du jour où doit commencer le procès des otages, les troupes versaillaises entrent dans Paris. La Commune sentant bien qu'elle touche au terme de sa funeste domination et qu'il est inutile de couvrir ses sinistres projets de quelques semblants de formes judiciaires, ordonne, le 22 mai, le transfert des prisonniers à la Roquette. Il n'est même plus possible d'obtenir des renseignements précis sur leur sort qui, d'heure en heure, devient plus tragique. M. Amodru est arrêté à son tour.

Au milieu des angoisses de la semaine sanglante, l'abbé Lagarde « aima à croire encore à la possibilité d'une délivrance par ceux qui lui avaient promis de protéger et de défendre jusqu'à la fin la vie

de Mgr l'archevêque. » Il fit mieux que d'y « croire », il y travailla avec l'énergie du désespoir.

A Versailles, il était entré en relations avec Mlle Olga de Penkratieff, fille d'un général gouverneur de Varsovie, aide de camp général de l'Empereur de Russie (1). Cette personne mit à son service ses relations princières pour essayer de sauver Mgr Darboy.

Elle écrivit le 1er mai au frère de l'empereur d'Allemagne, le prince Charles de Prusse, qui lui répondit le 25 mai par une lettre que nous allons reproduire, car elle confirme sur plusieurs points ce

(1) Nous avons entre les mains l'original d'une lettre de Mme O. de Penkratieff qui commence ainsi : « Paris, 15 janvier 1875, 2, rue Billault. M. le vicaire général, j'ai eu le plaisir de vous voir souvent à Versailles pendant les tristes jours qui ont précédé la mort de Mgr Darboy où nous avons joint nos efforts pour essayer de le sauver... »

que nous avons dit de certaines négociations avec la Commune :

« Berlin, 25 mai **1871.**

« MADAME,

« Votre lettre du 1er de ce mois ne m'a été remise par M. d'Oubrel que le 16. Je me suis empressé d'écrire le même jour à l'Empereur, mon frère, qui m'a répondu. Par rapport à la recommandation de l'archevêque de Paris au général de Fabrice, recommandation dont le curé de la Madeleine a été exclu, le général Cluseret a répondu n'avoir pas obtenu la mise en liberté de l'archevêque, toutefois avoir obtenu que sa vie fût sauvée. Immédiatement après que le général Cluseret eut fait cette démarche, il fut destitué de son poste, et son remplaçant vient de déclarer à Fabrice les promesses de

Cluseret comme non avenues puisque la Commune seule avait le droit de les ratifier, ce qui ne pouvait pas être obtenu d'elle pour le présent. Il est fort douteux que toute intervention en faveur de l'archevêque et du curé de la Madeleine soit possible, puisque les relations de Cluseret avec nous, les seules que nous avions, lui ont coûté son poste. Néanmoins l'Empereur a eu la grâce de faire parvenir au général de Fabrice votre demande pour les deux prêtres. D'après les télégrammes de Versailles, l'affaire de la Commune paraît aux abois et les prêtres en sûreté. Ce beau Paris qui est incendié, pillé, saccagé par cette canaille! Je vous croyais depuis longtemps en sûreté aux bords du Rhin et, au lieu de cela, vous êtes restée si près des événements qui facilement auraient pu tourner au mal!

« Je vous prie, Madame, de croire à mes sentiments dévoués.

« Charles, P. de P. »

Le général de Fabrice, dont parlait le prince Charles, commandait à Soisy le quartier général allemand. C'est à son sujet que M. Washburn écrivait le 4 mai à M. Fish : « Ayant des raisons de croire que le général Fabrice est chargé par son gouvernement de faire son possible pour sauver la vie de l'archevêque..., j'ai cru de mon devoir de lui adresser un message verbal confidentiel (1). » — Mlle de Penkratieff lui écrivit, le 19 mai, pour le « supplier d'empêcher le massacre de l'archevêque de Paris et des autres otages décidé par la Commune sous les yeux de l'Europe indignée » : « Toute la

(1) Maxime du Camp, *Convulsions de Paris*, 5e édit., t. Ier, p. 375. Voir aussi t. IV, p. 146.

chrétienté vous sera reconnaissante d'avoir empêché ces abominations, ajoutait-elle. Vous me pardonnerez la liberté que je prends, monsieur le général. Mais S. A. R. le prince Charles de Prusse, un de nos amis, nous a si souvent parlé de votre bienveillance que je ne crains pas d'en abuser (1). »

L'abbé Lagarde se chargea de faire parvenir cette lettre par l'intermédiaire de Mme Bertrand et M. Hip. Salle. Ce dernier obtint du commandant supérieur de Saint-Denis la permission de se rendre de suite au quartier général de Soisy où il vit de Fabrice le 20 mai, à dix heures et demie du matin : le général exprima le désir d'avoir « des renseignements positifs sur les dispositions des

(1) Nous avons entre les mains une copie de cette lettre écrite par l'auteur lui-même sur du papier à son chiffre et signée d'elle.

membres de la Commune » à l'égard de l'archevêque (1).

Mlle de Penfratieff avait tenté d'autres démarches : elle avait en particulier, le 17 mai, écrit à l'archevêque de Gnesen et Posen, Miécislas, qui lui répondit le 28 mai : « Votre lettre du 17 m'est arrivée trop tard pour que j'eusse pu renouveler mes démarches auprès du prince de Bismarck en faveur de Mgr Darboy. La lutte était déjà chaude, et l'accès auprès des bandits parisiens impossible. Heureusement les nouvelles que nous ont apportées les télégrammes d'aujourd'hui annoncent la délivrance de l'archevêque et soulagent nos cœurs du poids qui les op-

(1) Lettre de M. Hippolyte Salle (63, rue Compoise, à Saint-Denis) à M. l'abbé Lagarde, écrite de Saint-Denis le 20 mai 1871. Il ressort d'une lettre de l'abbé Lagarde à Mlle de Penkratieff que la mère de cette dernière mit également son dévouement « à sa disposition ». (Lettre du 27 janvier 1875.)

pressait sous la menace du crime abominable dont notre triste époque semblait vouloir encore se charger... »

Le 28 mai ! C'est ce jour-là même, vers huit heures du soir, que le général de Cissey, commandant le 2e corps d'armée, télégraphiait à l'abbé Lagarde :

« Monseigneur l'archevêque a été fusillé par les insurgés ; son corps a été porté à l'archevêché. Votre présence serait très utile ici (1). »

Il est inutile de prouver que depuis le 21 mai les événements ne permettaient plus à l'abbé Lagarde de songer au retour (2). — Lorsqu'il apprit la mort de

(1) Dépêche n° 4450, expédiée du Bureau Central du ministère de l'intérieur, le 28 mai, à sept heures vingt du soir.

(2) On trouvera quelques détails intéressants dans la brochure de l'abbé Amodru : « Appendice à la Roquette, détails supplémentaires sur la journée du 27 mai 1871. » (Lecoffre, 1889.)

Mgr Darboy, il se prépara aussitôt à aller à l'archevêché remplir ses devoirs de grand vicaire, et dès la réception de la dépêche du général de Cissey, il écrivit au frère (1) du prélat martyr :

« Je vous écris le cœur déchiré... La dépêche officielle qui détruit toutes nos espérances vient de m'être communiquée... Notre saint archevêque est un martyr!... C'est mercredi (24) qu'il a succombé..., et c'est aujourd'hui seulement que nous l'apprenons d'une manière positive!

« Je vais dès demain matin retourner à Paris... Il va sans dire que je suis complètement à votre disposition. Je n'ai pu, malgré tous les efforts, sauver le père

(1) Négociant à Nancy. La lettre est datée de Versailles, 28 mai. L'abbé Lagarde dit que MM. Pelgé et Allain sont avec lui. M. Pelgé est actuellement évêque de Poitiers.

aimé et vénéré que je pleure avec vous. Qu'il me soit du moins permis de m'associer à votre deuil du plus profond de mon cœur et de vous aider, avec une piété toute filiale, dans les tristes démarches qui vous sont maintenant imposées. »

La « piété toute filiale » de l'envoyé de Mgr Darboy fut si sincère, — disons le mot, si héroïque, — qu'il renonça par la suite à se justifier des cruelles accusations lancées contre lui, de peur de porter atteinte à la mémoire sacrée d'un martyr.

Le témoignage de sa conscience lui suffit.

CHAPITRE VIII

APRÈS LA COMMUNE

Dans son silence aussi méritoire que douloureux, l'abbé Lagarde eut pourtant d'autres consolations que le témoignage de sa conscience : ceux dont le jugement lui importait par-dessus tout ne perdirent pas une occasion de lui manifester leur affectueuse estime, leur indignation envers ses accusateurs, — et lorsque le nouvel archevêque de Paris l'eut réintégré dans ses fonctions, leur profonde satisfaction.

Du volumineux dossier (1) que nous

(1) Il renferme une centaine de lettres allant de 1871 à 1881.

avons entre les mains, nous n'extrairons que quelques pièces, les plus caractéristiques.

Le 20 août 1871, M. l'abbé Icard écrivait à l'abbé Lagarde, retourné, malade, à Versailles :

« Mon cher et noble ami,... j'ai vu les notes insérées dans les diverses feuilles; sous des formes différentes, elles rendent bien la vérité touchant la sottise dont le *Siècle* s'était fait l'écho. J'ai fait de nombreuses courses cette semaine, et je demeure de plus en plus convaincu que la lumière se fera, par la force même des choses, et que justice sera rendue, non seulement à ces sentiments de délicatesse et d'honneur qui pour vos amis étaient une chose si hors de doute, mais encore à la conduite tout ensemble si sage et si dévouée que vous avez su tenir au milieu des circonstances *les plus difficiles peut-*

être où un prêtre se soit jamais trouvé.

« Lorsque, pendant toutes ces affaires, je priais pour vous dans la modeste chapelle de la maison de mon père avec tout ce que mon cœur peut renfermer de foi et de piété, je ne me doutais pas de la situation qui vous était faite. Aujourd'hui encore, en me disant que Dieu proportionne les épreuves à l'élévation des caractères et à la force des âmes, je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée des heures cruelles que vous avez dû passer; et pour apaiser cette impression, il me faut la confiance, je veux dire la certitude que justice complète, encore une fois, sera rendue à la dignité de votre conduite, et à la réserve si délicate et si dévouée dont vous avez usé à l'endroit d'une mémoire qui, malgré tout (et en cela je vous admirais quand vous parliez l'autre jour), vous est restée chère et sacrée. »

La « sottise » du *Siècle* dont il s'agissait était l'entrefilet suivant :

« On se souvient encore de ce célèbre abbé Lagarde ou de Lagarde qui, étant vicaire général de M. Darboy et enfermé avec lui à Mazas, fut négocier à Versailles, au nom de l'archevêque, et refusa de revenir se constituer prisonnier. Il paraît que M. Lagarde était parvenu à se faire accepter comme vicaire général par le nouvel archevêque. Le clergé de Paris a écrit à M. Guibert pour lui témoigner ses scrupules à ce sujet.

« L'archevêque se serait empressé, nous dit-on, de faire droit aux justes susceptibilités des curés de Paris. »

Tout était faux dans ces lignes perfides ; mais elles eurent l'heureuse conséquence de faire éclater les véritables sentiments du « clergé de Paris » à l'égard de l'abbé Lagarde.

Le 13 août, M. Charles, curé de Grenelle, écrivit à Mgr Guibert, en son nom et au nom de ses collègues :

« Monseigneur, on me communique un article du *Siècle* au sujet de M. l'abbé Lagarde, et, dans cet article, il me semble reconnaître plus qu'un acte de légèreté malveillante envers le clergé, comme ce journal en commet souvent (1)...

« Le clergé de Paris ne connaît pas à fond et ne connaîtra peut-être jamais les circonstances qui ont déterminé la conduite de M. l'abbé Lagarde. Il n'est pas même désirable que la lumière se fasse pleinement. Il n'y a donc jusqu'ici, dans son sein, que des opinions qui s'imprègnent des tendances de chacun.

(1) M. Charles continuait : « Je crois y voir une perfidie... La rédaction d'un journal n'invente pas ces choses ; elles lui sont dictées et, pour les produire, il faut avoir un intérêt personnel à leurs conséquences futures. »

« Or, le clergé de Paris, que je crois avoir pénétré profondément, par suite des fonctions diverses que j'ai remplies, se divise en plusieurs catégories : les bons prêtres et vous verrez, Monseigneur, qu'ils sont nombreux et vous aimeront comme leur père; les habiles qui veulent, avant tout, parvenir, et les timides devant l'opinion qui sont encore plutôt bons que mauvais. Tous attendent le jugement que vous porterez sur la conduite de M. l'abbé Lagarde, les premiers pour y applaudir, les seconds pour s'y soumettre, les troisièmes pour se rassurer; la cause est donc entre vos mains. Elle ne saurait être mieux confiée, car vous êtes, Monseigneur, le juge éminemment autorisé d'une question d'honneur sacerdotal; mais soyez sûr que vous la tenez tout entière.

« Si vous deviez condamner, nous nous

soumettrions; mais vous nous briseriez le cœur, à nous tous qui aimons, dans nos supérieurs la dignité de la vie, la délicatesse des procédés et la piété dont M. l'abbé Lagarde nous a toujours donné l'exemple.

« Si vous pouvez relever une cause qui nous est chère, et tout ce que je sais me le prouve, vous répondrez au sentiment le plus général, le meilleur, et le plus en harmonie avec les intérêts de l'Église.

« Quand vous connaîtrez l'humble curé qui vous écrit, Monseigneur, vous serez surpris qu'il ait osé rompre un silence qui est dans ses tendances naturelles. En pénétrant jusqu'au fond de son âme, vous trouverez le principe de ce cri d'honnêteté indignée qu'il n'a pas craint de pousser vers vous. »

La protestation du curé de Grenelle ne fut pas isolée. Citons encore celle du cha-

noine Cathelin, curé de Saint-Philippe du Roule, qui écrivit, le 22 août, à son « vénérable ami » :

« J'ai cru, ainsi que plusieurs autres, devoir protester aux pieds de Sa Grandeur contre les insinuations mensongères de cette feuille éhontée et impie (1) ; j'ai

(1) Le *Siècle*. Les 15 et 16 août, la *Liberté*, les *Débats*, le *Gaulois*, le *Figaro*, le *Français*, le *Monde* avaient publié une note ainsi conçue : « D'après les renseignements les plus certains, nous pouvons affirmer que la bonne foi du *Siècle* a été surprise. M. l'abbé Lagarde, dont la santé a été fort éprouvée dans ces derniers temps, n'a pas cherché à se faire accepter comme vicaire général. Par suite, le nouvel archevêque, qui d'ailleurs estime comme il le mérite le caractère loyal de M. Lagarde, n'a pas eu lieu de se préoccuper des prétendues susceptibilités des « curés de Paris ». Nous savons, au contraire, que plusieurs de MM. les curés de Paris ont écrit à Mgr Guibert pour protester contre la démarche singulière qu'on leur attribue ». (Texte du *Monde* reproduit par les *Débats* et le *Gaulois*.)

Le *Figaro* ajoutait : « L'incident en question n'est

cru par là rendre témoignage à la justice et à la vérité, en même temps qu'un hommage de respect et de reconnaissance à celui que nous n'avons cessé d'aimer et de vénérer comme un père.

« Sa Grandeur a daigné accueillir ma lettre avec bonté et y répondre dans des termes qui témoignent de sa haute estime et de son affection pour vous. Elle a même ajouté des paroles qui nous rendent l'espérance de vous revoir bientôt là où nous vous aimions et où votre absence laisse pour nous un vide si douloureux et si profond. »

Mgr Guibert, encore archevêque de Tours, fut en effet l'un des amis les plus dévoués et des défenseurs les plus convaincus de l'abbé Lagarde.

purement et simplement qu'un potin fabriqué rue Chauchat. »

Dès le 28 juin, il le priait de venir chez lui, à Tours :

« Vous me raconterez en détail, disait-il, les différentes phases de vos malheurs auxquels j'ai pris une si vive part. Nous pleurerons ensemble sur la mort héroïque du vénérable archevêque. Vous serez reçu comme un ami et comme un homme qui revient de l'autre monde (1). »

Le 29 juillet, un ami envoyé par l'abbé Lagarde auprès de Mgr Guibert lui rapportait que l'archevêque admettait complètement la justification de sa conduite : « Il est d'avis que Mgr D. s'est laissé entraîner à une négociation regrettable et qu'il vous a un peu livré sans le vou-

(1) La lettre commence ainsi : « Comment pourriez-vous venir à Tours sans descendre chez moi ! » et se termine par ces mots : « Je vous renouvelle, cher abbé, l'assurance de mon tendre et affectueux attachement. »

loir (1)... » Un autre ami, l'abbé Amodru, qui parla également avec Mgr Guibert de l'échange des otages, confirma ces dispositions : « Quoique Monseigneur m'ait spécialement recommandé une extrême réserve sur tout ce qu'il a eu la bonté de me dire, je ne serai pas indiscret auprès de vous, en vous disant que je suis très heureux de tout ce qu'il m'a confié à votre sujet (2). »

A la fin d'octobre, on apprit la préconisation de Mgr Guibert, nommé archevêque de Paris : « Pour vous, l'épreuve finira bientôt », écrivit alors à l'abbé Lagarde M. Verdier, chanoine de Tours, tout en lui rapportant qu'à Paris il avait

(1) Note datée de Tours, le 29 juillet 1871, et signée N...

(2) Lettre datée de Vichy, le 28 août 1871. L'abbé Amodru, venant de Tours, allait dans sa famille à Saint-Vallier (Drôme). L'abbé Lagarde était alors à Saint-Valery-sur-Somme.

entendu MM. Bayle et Bourret « justifier sa conduite » ; qu'à Tours, Mgr Bourret avait « tenu le même langage » et que Mgr l'évêque de Cérame, en « faisant son éloge », blâmait ceux qui ne lui avaient pas rendu justice (1).

M. Verdier avait raison : « l'épreuve » allait finir. Mais de même que jadis l'abbé Lagarde avait réclamé de Mgr Darboy un mot de réparation publique, de même il voulut, avant tout, obtenir de son successeur un acte qui rendît son honneur désormais inattaquable. Il rédigea donc à son intention un minutieux *Memorandum* (2) des événements d'avril-mai 1871, et il lui écrivit, de Versailles même, le 31 octobre 1871 :

« Vous me permettrez, Monseigneur, de renouveler par écrit entre vos mains

(1) Lettre datée de Tours, 3 novembre 1871.

(2) C'est le *Mémoire* dont nous avons fait usage.

qui sont bien maintenant celles de mon archevêque, la respectueuse communication que j'avais pris la liberté de vous faire, ainsi que je l'avais faite au vénérable Chapitre de Paris. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, avec pièces à l'appui, de la conduite que j'ai tenue dans la cruelle épreuve dont je souffre encore. Et vous vous le rappelez, Monseigneur, après ce compte rendu que je m'occupe actuellement de rédiger, non pour le publier, mais pour le confier à Votre Grandeur qui lui donnera la suite qu'Elle jugera convenable, je me suis remis, comme je le devais, à votre complète disposition (1). »

Mgr Guibert n'attendit pas d'être à

(1) Il ajoutait qu'il croyait être « incapable... pour quelque temps encore, de supporter beaucoup de travail », mais qu' « il s'abandonnait de nouveau avec la plus entière confiance à la direction » de l'archevêque.

Paris pour manifester ses intentions à l'égard de l'ancien vicaire général ; il le fit, dès le 7 novembre, en des termes qui constituent à eux seuls, venant du futur cardinal, la plus complète des justifications :

« Vous connaissez toute l'estime et l'affection que j'ai pour vous. Ces sentiments sont toujours les mêmes, et vous pouvez être assuré que je ferai tout ce qui sera en moi pour corriger les fâcheuses impressions que plusieurs ecclésiastiques et laïques ont reçues par suite de démarches qu'ils n'ont pas bien connues ou qu'ils ont mal interprétées.

« Je regarderai comme un devoir sacré de ménager et de couvrir, contre l'injustice, la réputation d'un prêtre aussi dévoué que vous l'êtes à l'Église et qui a rendu de si grands services au Diocèse de Paris.

« Je pense que, dans votre intérêt même, il conviendra que, pour un temps du moins, vous restiez en dehors de l'administration pour rétablir entièrement votre santé fort ébranlée. Mais les précautions seront prises pour que cet éloignement momentané ne puisse être interprété d'une manière défavorable.

« Vous viendrez me voir à Paris, quand je serai installé, et c'est avec vous-même que je veux concerter les mesures à prendre.

« J. HIPP.,

« *Archevêque* ».

Ces confidences furent confirmées par de solennelles déclarations, prononcées à la fin de novembre devant le Chapitre et le personnel de l'Archevêché, lorsque Mgr Guibert vint prendre possession de son nouveau siège : « Sa Grandeur, écrivit

l'abbé Amodru à l'abbé Lagarde, aura certainement remarqué qu'une sympathique approbation avait accompagné les paroles bienveillantes qu'elle disait de vous. C'était une réparation publiquement rendue (1). »

Enfin, au mois d'octobre 1873, la santé de l'abbé Lagarde s'étant suffisamment rétablie, l'archevêque de Paris le décida à renoncer à la vie d'obscur repos qu'il désirait et accomplit l'acte définitif que Mgr Darboy aurait assurément tenu à accomplir lui-même s'il avait survécu : il lui rendit sa charge de vicaire général titulaire avec son titre d'archidiacre de Sainte-Geneviève.

Ce fut alors, dans le clergé de Paris,

(1) Lettre du 8 décembre. Le 30 novembre l'abbé Lagarde avait remercié l'archevêque de ses paroles : « On a bien voulu me rapporter les bonnes paroles de Votre Grandeur à mon sujet .. C'est un nouveau et précieux témoignage... »

un concert de félicitations où, pour reprendre les expressions de M. Charles (curé de Grenelle), les sincères « applaudissements » des « bons prêtres » l'emportèrent infiniment sur les efforts de « soumission » des « habiles ».

Il faut citer ici quelques extraits des lettres des curés de la capitale qui exprimèrent le plus chaleureusement leur joie.

Du curé de Grenelle : « Quelle nouvelle désirée... pour le diocèse et pour vous! *Te Deum laudamus!* C'est le premier cri qui s'échappe du cœur ». (17 octobre.)

Du curé de Saint-Thomas d'Aquin : « Toute une armée de cœurs honnêtes et dévoués marche derrière vous. Mon Dieu! Quelle belle rentrée! Quelle escorte! N'y a-t-il pas là de quoi ne plus dire : Hélas!... » (16 octobre.)

Du curé de Saint-Augustin : « Mes

vœux sont exaucés, et ils étaient partagés par un grand nombre de mes confrères, comme j'ai pu le constater et le dire. » (19 octobre.)

Du curé de Saint-Marcel de la Maison Blanche, M. de Montferrier : « Tous les honnêtes gens ont été de tout temps pour vous. » (19 octobre.)

Du curé de Notre-Dame de Grâce de Passy, le chanoine Locatelli : « La nouvelle doit réjouir tout le clergé et le diocèse... Je ne puis attendre à vendredi... pour vous dire combien je suis heureux de ce que l'on vous ait rendu publiquement justice. » (20 octobre.)

MM. Rivière, de Saint-Antoine; Guédon, de Saint-Ambroise; Carton, de Saint-Pierre-de-Montrouge; Baptifolier, de Saint-Bernard; Roquette, de Saint-François-Xavier; Grandel, de Saint-Denis-la-Chapelle; Castan, de Saint-

Pierre du Gros-Caillou (1), écrivirent en termes analogues.

Les lettres des vicaires et autres prêtres renferment des appréciations non moins caractéristiques dont nous pourrions remplir des pages et des pages, — en laissant de côté, bien entendu, celles dont l'inspiration ne serait pas pure de tout calcul intéressé; elles se résument dans ce mot de M. Bonnefoy-Sibour : « Je me réjouis (de votre réinstallation), surtout parce que c'est une légitime réparation (2). »

(1) La signature de M. Castan était suivie de celles de ses six vicaires, — (MM. Guignard, de Courval, Moreau, Dhé, Giraud et Azibert.)

(2) Lettre datée de Pont-Saint-Esprit, 5 janvier 1874. — Parmi les lettres que nous avons entre les mains, citons celles des abbés Reidhar (premier vicaire de Saint-Jean-Baptiste), Caussignac, Ledein, Baltenweck, Bastide (vicaire à la Madeleine), Pioger (chevalier de la Légion d'honneur), Bouquet, Jouan, Belin, Pradère, Joly, Hélin, Hurteaux, Mariotte,

Quant aux félicitations venues de la province, nous ne retiendrons que celles des évêques d'Amiens et de Rodez : « On a donc triomphé de vos résistances, cher *rebelle*, écrivit Mgr Bataille, Dieu soit béni!... C'est un malheur pour Amiens, mais quel bonheur pour Paris (1)! » « Vous avez porté la croix avec un courage qui m'a profondément édifié, affirma Mgr Bourret, et Dieu ne pouvait pas ne pas récompenser votre abnégation et votre humilité. J'étais bien convaincu, du reste, que le temps éclaircirait tout, et *moi qui ai été le témoin le plus intime de votre conduite à Versailles, je sais bien que ce que l'on vous a imputé à crime, on aurait dû vous l'imputer, jusqu'à un certain point, à mérite...* Au-

Vincent, Lassègne, Gril, de Grête, Levêque, Verworst.

(1) Lettre du 29 octobre.

jourd'hui, l'heure de la réparation est venue et le grand caractère de votre saint archevêque a su se mettre au-dessus de quelques *pharisaïques* appréciations pour vous rendre pleine justice. Venez revoir un ancien ami qui vous a toujours conservé son estime et son affection (1). »

De pareilles sympathies aidèrent l'abbé Lagarde « à courber la tête sous une croix qui, tout en étant dorée, n'en était pas moins lourde... après l'horrible secousse qui avait ébranlé sa vie (2) ».

(1) Lettre du 28 octobre. — MM. Lagrange, vicaire général d'Orléans, et Gonin, professeur de Dogme au Grand Séminaire du Mans (lettres des 21 et 23 octobre) écrivirent dans le même sens que l'archevêque de Rodez.

(2) Lettre de Mme Fagniez du 21 novembre 1873. Mme Fagniez, femme d'une rare distinction et de la plus haute honorabilité, vit encore aujourd'hui à Versailles. Elle s'entretint souvent avec l'abbé Lagarde durant sa mission et nous a confirmé à nous-même les appréciations de Mlle O.

D'autres consolations lui furent données. Lorsqu'en mars 1875, le cardinal Guibert lui eut conféré la plus haute dignité de son archidiocèse en le nommant archidiacre de Notre-Dame, de nombreuses lettres lui certifièrent que la nouvelle était « impatiemment attendue (1) ». « Je l'ai apprise, lui écrivit M. Taillandier (2), à notre conférence de curés, présidée par M. le curé de Notre-Dame de Lorette, où la satisfaction était unanime, et où l'on disait que toute autre nomination eût été accueillie avec regret. »

« Tout le monde vous désirait, dit à son tour M. l'abbé Ledein, et l'on m'assure que Son Éminence s'est félicitée de

(1) Expression du directeur de la *Semaine religieuse*, M. de Soye, qui se dit « comblé de joie » (lettre du 11 mars 1875).

(2) Curé de Saint-Augustin (lettre du 11 mars 1875).

se rencontrer si bien avec l'opinion du diocèse (1). » Des évêques et des archevêques, comme ceux de Rodez (2) et de Reims (3), joignirent leurs affectueuses félicitations à celles du clergé de Paris.

Au milieu des soucis d'une « charge dévorante », certains articles venimeux — comme celui que le *Figaro* du 4 octobre 1881 fit paraître à l'occasion de la mort du curé de Montmartre, — vinrent bien lui rappeler que les négociations de 1871 restaient soumises aux attaques des ca-

(1) Lettre du 18 mars.

(2) Lettre du 22 mars.

(3) Lettre du 13 mars :

« J'attendais avec impatience, je vous l'avoue, mon cher ami, votre nomination ; elle était indiquée par la Providence et c'est un événement heureux pour le saint cardinal qui trouve en vous un auxiliaire tout dévoué pour le diocèse de Paris que vous connaissez mieux que personne et dont vous avez la confiance... Ménagez votre santé, car la charge est dévorante. »

lomniateurs ou des ignorants; mais il les dédaigna et interdit à ses amis de prendre sa défense : « La confiance de mon archevêque, déclara-t-il au futur évêque de Tarbes (1), et celle de la grande majorité de mes confrères me dédommagent amplement d'appréciations au moins erronées, inspirées par la malveillance (2). »

(1) Nous avons reçu une lettre de Mgr Schœpfer (datée de Lourdes, le 10 juillet 1908) nous affirmant que jamais l'abbé Lagarde n'a eu l'intention de se dérober à son devoir : « Je suis très heureux, ajoute l'évêque de Tarbes, que par vos soins la mémoire du vénérable abbé Lagarde soit vengée des imputations calomnieuses par lesquelles certains ont essayé de la déshonorer. »

(2) Note du 8 octobre 1881 écrite en tête d'une lettre de l'abbé Schœpfer, du 6 octobre. Il y est joint le texte en épreuves d'un article de M. C. Lambert répondant à celui du *Figaro*. L'abbé Lagarde « pria instamment » M. Roussel, directeur de la *France Illustrée*, de ne point publier cet article, qui lui était adressé.

Il consentit une fois pourtant à s'occuper de ses ennemis.

Le 3 juin 1871, Me Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats, lui avait envoyé la lettre suivante :

« Monsieur le Grand Vicaire, je regrette beaucoup de n'avoir pu avoir l'honneur de vous voir hier, ni aujourd'hui. Je voulais vous demander de faire un acte de charité envers un homme que je ne connais pas, mais qui, à ce que l'on m'assure, a cherché à sauver notre malheureux archevêque.

« Il s'agit de Flotte. Bien qu'il ne se soit mêlé en rien, me dit-on, des affaires de la Commune, et qu'il ne soit pas accusé de complicité dans les exécrables forfaits de ces derniers jours, d'anciens antécédents politiques peuvent le rendre aujourd'hui suspect et l'exposer à des recherches.

« *Il fait appel, Monsieur le grand Vicaire, à votre bienveillante protection.* Sa nièce, une ouvrière honnête, vous expliquera, si vous voulez avoir la bonté de la recevoir, ce que vous pourriez faire en cette circonstance. Je vous demande de lui faire bon accueil... (1). »

Ainsi, celui qui avait, le mois précédent, livré les documents qui avaient permis aux journalistes de la Commune de lancer les pires accusations contre l'honneur de l'abbé Lagarde, trouvait maintenant tout naturel de lui demander sa « bienveillante protection ».

Comme un homme d'honneur ne saurait implorer un pareil service de celui qu'il jugerait coupable d'avoir ignominieusement trahi la foi jurée, nous devons admettre que Flotte lui-même

(1) Nous avons entre les mains l'*original* de cette lettre.

avait estimé à leur juste valeur les articles du *Cri du Peuple* et du *Journal officiel*... Et Flotte connaissait mieux que quiconque les négociations entamées naguère entre Paris et Versailles !

L'abbé Lagarde chargea M. Plou de mettre le bâtonnier au courant de la situation. Il reçut lui-même la nièce de Flotte, lui assura qu'il pardonnait le passé, mais qu'il ne pouvait malheureusement rien tenter en faveur de son oncle (1).

Si nous avons mis au jour cette anecdote, c'est pour achever de faire connaître le caractère de celui que Maxime du Camp et les frères Margueritte ont cru définitivement flétrir en répétant, après les pamphlétaires de la Commune, qu' « il n'avait pas connu l'histoire de Régulus ».

(1) L'abbé Lagarde a écrit sa réponse en tête de la lettre de M. Rousse.

Le silence de l'abbé Lagarde explique cette erreur.

Le comte d'Hérisson a écrit dans son *Nouveau Journal d'un officier d'ordonnance* (1) : « L'abbé Lagarde a fait ce qu'il devait faire; et s'il avait publié à cette époque tous les documents qu'il avait entre les mains, nul doute qu'il n'eût étouffé la calomnie et sauvé son honneur. C'est par déférence pour la mémoire de ses supérieurs ecclésiastiques, et pour d'autres encore, qu'il s'est tu. »

M. Paguelle de Follenay (2), dans sa remarquable *Vie du cardinal Guibert* (3) exprime un jugement identique (4) : « Mgr Guibert demanda au vicaire général le douloureux sacrifice du silence, de

(1) P. 228 (Paris, Ollendorf, 1891).

(2) Alors vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.

(3) Paris, Poussielgue, 1896.

(4) P. 560.

ce déshonneur apparent qu'inflige l'opinion publique trompée par les apparences; il pensa qu'un prêtre doit avoir assez de force morale pour s'immoler au bien du prochain, et M. Lagarde fut, jusqu'à son dernier jour, à la hauteur de ce redoutable devoir. Il mourut prématurément (1), consumé par le chagrin... »

Nous espérons que la publication de ces documents aura parfaitement démontré le bien-fondé de ces jugements (2) et les aura par conséquent rendus définitifs.

L'envoyé de Mgr Darboy à Versailles mit tout en œuvre pour conduire à bonne fin la négociation dont il était chargé. Placé dans la cruelle alternative ou d'occasionner le massacre des otages en

(1) Le 5 juin 1882.

(2) Auxquels nous aurions pu ajouter celui de Mgr Foulon.

revenant de suite à Paris avec une réponse négative (réponse d'ailleurs inacceptable pour lui dans la forme), ou d'encourir les pires accusations en tardant de tenir son serment, il préféra ce dernier parti, certain que celui envers lequel il s'était engagé — l'archevêque — l'aurait approuvé s'il avait été au courant des événements.

En interrompant soudain sa correspondance avec Mgr Darboy au moment même où la légitime satisfaction qu'il réclamait allait lui permettre de céder malgré tout aux ordres du prélat mal informé, les crimes de la Semaine sanglante laissèrent malheureusement à son attitude une apparence déshonorante.

Cette apparence — contre laquelle, pour les plus hautes raisons, il renonça ensuite à se défendre publiquement — doit faire place aujourd'hui à la vérité :

et la pure vérité est que son refus d'obéir aux injonctions insultantes de la presse communarde, c'est-à-dire de se prêter aux secrètes et fatales machinations dont il était instruit, lui coûtèrent certainement plus d'énergie et de vrai courage qu'il ne lui en aurait fallu pour rentrer à Paris, où il aurait été, comme le curé de Montmartre, mis en liberté vingt-quatre heures après.

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A Monsieur Thiers.

Prison de Mazas, le 8 avril 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Hier vendredi, après un interrogatoire que j'ai subi à Mazas, où je suis détenu en ce moment, les personnes qui venaient m'interroger m'ont assuré que des actes barbares avaient été commis contre les gardes nationaux par divers corps de l'armée : dans les derniers combats on aurait fusillé les prisonniers et achevé les blessés sur le champ de bataille. Ces personnes voyant combien j'hésitais à croire que de tels actes pussent être exercés par des Fran-

çais contre des Français, m'ont dit ne parler qu'après des renseignements certains.

Je pars de là, Monsieur le Président, pour appeler votre attention sur un fait aussi grave, qui, peut-être, ne vous est pas connu, et pour vous prier instamment de voir ce qu'il y aurait à faire dans des conjonctures si douloureuses. Si une enquête forçait à dire qu'en effet d'atroces excès ont ajouté à l'horreur de nos discordes fratricides, ils ne seraient certainement que le résultat d'emportements particuliers et tout individuels. Néanmoins il est possible peut-être d'en prévenir le retour, et j'ai pensé que vous pouviez plus que personne prendre à ce sujet des mesures efficaces.

Personne ne trouvera mauvais qu'au milieu de la lutte actuelle, étant donné le caractère qu'elle a revêtu dans ces derniers jours, j'intervienne auprès de tous ceux qui peuvent la modérer ou la faire finir.

L'humanité, la religion, me le conseillent et me l'ordonnent. Je n'ai que des supplications; je vous les adresse avec confiance.

Elles partent d'un cœur d'homme qui compatit, depuis plusieurs mois, à bien des misères; elles partent d'un cœur français que les déchirements de la patrie font douloureusement saigner. Elles partent d'un cœur religieux et épiscopal qui est prêt à tous les sacrifices, même celui de sa vie, en faveur de ceux que Dieu lui a donnés pour compatriotes et pour diocésains.

Je vous en conjure donc, Monsieur le Président, usez de tout votre ascendant pour amener promptement la fin de notre guerre civile et, en tout cas, pour en adoucir le caractère, autant que cela peut dépendre de vous.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'hommage de mes sentiments très respectueux.

G. DARBOY,
Archevêque de Paris.

P.-S. — La teneur de ma lettre prouve assez que je l'ai écrite sous la communication qui m'a été faite, je n'ai pas besoin

d'ajouter que je l'ai écrite non seulement en dehors de toute pression, mais spontanément et de grand cœur.

G.

A Messieurs les Membres du Gouvernement, à Versailles.

Paris, 7 avril.

Messieurs,

De mon libre mouvement et sous l'inspiration de ma conscience, je vous demande avec instance d'empêcher toutes les exécutions, soit de blessés, soit de prisonniers.

Ces exécutions soulèvent de grandes colères à Paris et peuvent y produire de terribles représailles.

Ainsi, l'on est résolu, à chaque nouvelle exécution, d'en ordonner deux des nombreux otages que l'on a entre les mains.

Jugez à quel point ce que je vous de-

mande comme prêtre est d'une rigoureuse nécessité.

J'ai l'honneur d'être respectueusement votre humble serviteur.

H. Deguerry,
Curé de la Madeleine.

Au dépôt de la Conciergerie.

Je crois devoir vous déclarer que j'ai conçu et écrit cette lettre sans aucune pression, mais, comme je l'ai dit au commencement, de mon libre mouvement.

H. Deguerry.

A Mgr Darboy.

Versailles, 14 avril 1871.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que M. le curé de Montmartre m'a remise de votre part et je me

hâte de vous répondre avec la sincérité de laquelle je ne m'écarterai jamais.

Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont absolument faux, et je suis véritablement surpris qu'un prélat aussi éclairé que vous, Monseigneur, ait admis un instant qu'ils pussent avoir quelque degré de vérité. Jamais l'armée n'a commis ni ne commettra les crimes odieux que lui imputent des hommes, ou volontairement calomniateurs, ou égarés par le mensonge au sein duquel on les fait vivre. Jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers ni cherché à achever les blessés. Que dans la chaleur du combat ils aient usé de leurs armes contre des hommes qui assassinent leurs généraux et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère, c'est possible; mais, le combat terminé, ils rentrent dans la générosité du caractère national, et nous en avons ici la preuve matérielle exposée à tous les regards.

Les hôpitaux de Versailles contiennent

quantité de blessés appartenant à l'insurrection, et qui sont soignés comme les défenseurs de l'ordre eux-mêmes. Ce n'est pas tout; nous avons eu dans nos mains 1 600 prisonniers qui ont été transportés à Belle-Isle et dans quelques postes maritimes, où ils sont traités comme des prisonniers ordinaires, et même beaucoup mieux que ne le seraient les nôtres, si nous avions eu le malheur d'en laisser dans les mains de l'insurrection.

Je repousse donc, Monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre. J'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers, que toutes les victimes de cette affreuse guerre civile ont succombé dans la chaleur du combat, que nos soldats n'ont pas cessé de s'inspirer des principes d'humanité qui nous animent tous, et qui seuls conviennent aux convictions et aux sentiments du gouvernement librement élu que j'ai l'honneur de représenter.

J'ai déclaré, et je déclare encore, que tous les hommes égarés qui, revenus de

leurs erreurs, déposeraient les armes, auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent judiciairement convaincus de participation aux abominables attentats que tous les honnêtes gens déplorent; que les ouvriers nécessiteux recevraient pour quelque temps encore le subside qui les a fait vivre pendant le siège, et que tout serait oublié une fois l'ordre rétabli.

Voilà les déclarations que j'ai faites, que je renouvelle, et auxquelles je resterai fidèle quoi qu'il arrive, et je nie absolument les faits qui seraient contraires à ces déclarations.

Recevez, Monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages, emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous.

Le Président du Conseil,
Chef du Pouvoir exécutif de la République française :

A. THIERS.

L'archevêque Chigi à M. Washburne.

Versailles-Montreuil, 2, rue de la Vieille-Église,
18 avril 1871.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Permettez-moi de vous demander confidentiellement de vouloir bien accueillir avec bienveillance les quatre chanoines ecclésiastiques de l'église métropolitaine de Paris, qui viennent pour implorer votre protection en faveur de leur archevêque, emprisonné par les insurgés de Paris. Permettez-moi de joindre mes prières à ceux de ces bons chanoines, et de vous assurer de ma grande reconnaissance, pour tout ce que vous pensez que vous pourrez faire ou tenter tout au moins, pour obtenir que la vie de Mgr Darboy ne coure aucun danger.

Recevez, etc...

Flavius CHIGI,
Archevêque de Myre, nonce apostolique.

Monsieur,

Les tristes événements qui se passent à Paris n'ont pas manqué d'attirer l'attention de Votre Excellence, et entre autres déplorables excès que la guerre civile a fait naître, dans cette malheureuse cité, l'arrestation de Mgr l'archevêque et des principaux membres de son clergé aura été particulièrement remarquée par les divers représentants des puissances amies de la France. Se fondant sur cette amitié et sur les bonnes relations qui existent entre le gouvernement des États-Unis et Sa Majesté Britannique et notre pays, nous, chanoines et membres du chapitre métropolitain de l'Église de Paris, qui avons pu nous réunir, prenons la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien interposer ses bons offices, en la forme qu'elle jugera convenable, pour obtenir que notre archevêque soit délivré au plus tôt, et que la cause de l'humanité et de la civilisation cesse de souffrir dans sa personne, doublement respectable par sa

dignité et par ses mérites, une des plus graves atteintes qu'elle ait jamais pu subir.

Toute idée politique étant d'ailleurs exclue de notre démarche, et nous plaçant uniquement sur le terrain du droit des gens et de la sympathie que ne peut manquer d'inspirer un traitement aussi immérité, nous osons espérer que Votre Excellence accueillera favorablement notre demande et qu'elle lui donnera toute la suite que nous pouvons désirer.

Dans cet espoir, etc...

Ont signé : E.-J. LAGARDE, vicaire général, archidiacre de Sainte-Geneviève; Ern. BOURRET, chanoine honoraire; L. ALLAIN, chanoine secrétaire; LOUVRIER, chanoine pénitencier du diocèse de Paris.

Lettre de M. l'abbé Verworst à l'abbé Lagarde.

Paris, Auteuil, 2 février 1875.

CHER ET VÉNÉRABLE MONSIEUR,

Les cinq personnes avec lesquelles vous vous êtes trouvé en wagon de Paris à Ver-

sailles, quand vous fûtes envoyé par la Commune, étaient M. Chardon, sa dame, sa belle-mère et ses deux filles. Cette famille demeure, rue Châteaudun, 58, et avenue de l'Empereur, 40, à Boulogne. Elle se réfugiait à Fontainebleau, où elle m'a raconté avec émotion ce qu'elle avait vu et entendu. M. Chardon m'a dit avoir combattu vainement la détermination où vous étiez de retourner dans votre prison, et j'ai cru devoir publier plus tard cette circonstance, heureux d'honorer dans l'infortune celui que la prospérité a toujours trouvé modeste, bienveillant et affectueux.

L'abbé VERWORST,
Chanoine honoraire,
Directeur de l'Institut Notre-Dame.

Auteuil-Paris, rue Molière, 1.

Attestation de l'abbé de Lisicki.

Je certifie qu'il est à ma connaissance que pendant la Commune le colonel Nit-

mann a reçu de M. Amodru, vicaire à Notre-Dame des Victoires, de la part de M. Lagarde, vicaire général, la somme de 3 500 francs, pour être employée dans l'intérêt de Monseigneur l'archevêque et des otages.

Cette somme a été donnée sur ma demande : elle a été donnée en plusieurs versements suivant les besoins et j'ai vu entre les mains du colonel chacun des versements.

Paris, 25 mars 1875.

De Lisicki,
Prêtre.

Lettre de M. Froment-Meurice à l'abbé Lagarde.

Monsieur le Vicaire général,

Puisque, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23, j'apprends que vous êtes encore à Versailles, poursuivant la difficile entreprise qui vous y a amené, je vous demande la permission de

vous adresser un certain nombre de lettres où vous pourrez peut-être puiser quelques indications non sans intérêt pour le but si désirable où vous tendez. Certes, vous devez avoir déjà entre les mains une somme de documents plus considérable, mais je crois néanmoins qu'il serait du devoir de tout ami des vénérables prêtres prisonniers de centraliser entre vos mains tous les renseignements qui peuvent venir de divers côtés : il suffit parfois d'un détail de peu de valeur en lui-même pour faire avorter ou réussir tout un plan.

Je joins aux lettres que j'ai reçues relativement à l'objet de vos préoccupations et des miennes quelques extraits d'autres lettres qui, longues et traitant d'autres sujets que celui des otages, ne pouvaient être iointes aux premières.

J'appellerai votre attention sur la lettre de M. Francis Ducunig; il est membre de la gauche et par cela même, étant donnés les bons sentiments qu'il exprime, pourrait peut-être être utile comme intermédiaire.

Dans le même ordre d'idées, je pourrais si l'opportunité s'en faisait sentir vous envoyer des lettres pour M. Loiseau-Pinson, membre démissionnaire de la Commune, et adjoint au maire du 2e arrondissement, et pour M. le docteur Millard, ami de M. Jules Simon.

J'avais écrit à Paris, à un ami de M. le Curé de la Madeleine, pour avoir quelques détails sur cette collecte conseillée par M. Ducunig; mais cette personne n'est plus à Paris; j'écris, dans le même but, à un autre de nos amis communs, comme moi paroissien de la Madeleine.

Je pense que vous avez la possibilité de communiquer avec Mgr l'Archevêque de Paris et avec M. l'abbé Deguerry; s'il en était autrement, je vous signalerais Mme de Friedberg, la personne dont il est question dans la lettre de Mme Le François; voici son adresse à Versailles : 25, rue Saint-Martin.

Je suis certain aussi que vous avez plus d'un moyen de correspondre avec Paris; néanmoins, dans le cas où le grand usage que vous devez avoir à en faire les aurait un

peu épuisés, je crois bien faire en vous indiquant le mien : adresser les lettres à Mme Françoise Chevalier (c'est une femme sûre qui fait tous les deux jours le service de mon courrier) poste restante à Saint-Denis, en mettant sur l'enveloppe intérieure, celle qui porte l'adresse du destinataire de la lettre, *aux soins de M. Bachelet*, directeur de la maison Froment-Meurice, 372, rue Saint-Honoré ; c'est à ce dernier que le destinataire de la lettre peut, s'il y a lieu, faire remettre sa réponse pour suivre la même voie.

Peut-être avez-vous vu à Versailles M. de Corcelles : il y demeure, 3, rue des Réservoirs; ami de M. le curé de la Madeleine et de M. Thiers, influent par lui-même et par ses parents, MM. de Rémusat, de Lafayette et de Lasteyrie. M. le docteur Foissac pourrait aussi rendre des services dans les circonstances présentes : il est également lié avec M. Thiers et l'abbé Deguerry; malheureusement, je n'ai pu me procurer son adresse; on l'a sans aucun doute chez le Chef du Pouvoir Exécutif.

Pardonnez cette longue lettre à un esprit inquiet qui, privé de la consolation d'agir pour les objets de son inquiétude, veut du moins vous apporter le peu de renseignements qu'il possède, et dont il se pourrait que l'un ou l'autre vous devînt utile.

J'ai l'honneur de vous présenter, M. le Vicaire Général, avec mes salutations les plus empressées, l'expression de tous mes vœux pour votre succès.

Émile FROMENT-MEURICE.

La Plane, mardi 25 avril 1871.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la communication des lettres ci-jointes est pour vous *seul*.

— L'abbé Lagarde a ajouté en note : « J'ai rendu les papiers envoyés le 2 juillet 1871. »

Attestations de MM. Lagarde.

Je reconnais devoir : 1° à Mlle Tarot, rue Favart, n° 4, la somme de *deux mille francs ;*

et 2° à Mlle O..., rue Gaillon, n° 7, la somme de *quinze cents francs,* lesquelles sommes m'ont été avancées par ces deux pieuses chrétiennes et remises en mon nom à M. l'abbé Amodru pour les démarches faites par les soins de ce dernier en faveur des Otages.

Je reconnais également devoir à Mlle O... deux cents francs, pour ses voyages et ceux de Mlle Tarot de Paris à Versailles pendant la Commune.

Je prie mon frère Adolphe, ou à son défaut, mon frère Léonce, de faire rembourser ces diverses sommes sur ma succession.

Paris, le 2 juillet 1871.

E.-J. Lagarde.

Remis à Mlles O... et Colombet la somme de trois mille cinq cents francs, montant des avances faites à mon frère, M. l'abbé Lagarde, par Mlles Tarot et O...

Remis en outre une somme de deux

cents francs pour le voyage de ces pieuses personnes de Paris à Versailles pendant la Commune.

Paris, le 27 octobre 1871.

Ad. LAGARDE.

Mlle Tarot avait été remboursée de ses avances par Mlles O... et Colombet, et c'est d'après sa déclaration que j'ai remis la somme entière à ces dernières.

Adolphe LAGARDE.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Lettre de l'abbé Lagarde à Me E. Plou.

Paris, 7 mars 1872.

MONSIEUR,

J'apprends avec la plus vive peine les odieuses imputations qui sont répandues contre vous et qui me toucheraient aussi

bien que vous si elles étaient fondées, et je m'empresse de vous envoyer le témoignage que vous me faites demander.

Je déclare donc qu'il est absolument faux que je vous aie jamais remis la moindre somme provenant de l'Archevêché, ce qu'il est facile, d'ailleurs, de constater en s'adressant à l'Archevêché même.

Vous avez rendu très généreusement et sans rien demander les services les plus signalés à la cause des malheureux otages et du clergé pendant les tristes jours de la Commune.

MM. les Vicaires Capitulaires vous ont remercié de ce que vous aviez fait pour Mgr l'Archevêque, et j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire moi-même pour vous exprimer toute ma reconnaissance du concours si dévoué, si intelligent et si courageux que vous m'avez prêté dans la position difficile que les circonstances m'avaient créée, aussi bien que dans les efforts que j'ai tentés pour venir en aide, avec l'excellent et digne prêtre que vous savez, M. l'abbé Amodru, à notre

vénéré Pontife et à ses compagnons d'infortune.

Ce n'est que plus tard et non sans peine que j'ai pu vous faire accepter un billet de mille francs pour vous couvrir des dépenses que tant de démarches vous avaient imposées, et j'ai tout lieu de craindre de n'avoir pas réussi aussi complètement que je l'aurais désiré.

Veuillez, etc...

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES

E

F

G

H

I

J

K

P

R

S

T

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

L'ARRESTATION DES OTAGES A L'ARCHEVÊCHÉ

CHAPITRE II

DE MAZAS A VERSAILLES
LA MISSION DU GRAND VICAIRE LAGARDE

CHAPITRE III

LES ENTREVUES AVEC THIERS

CHAPITRE IV

POUR LE SALUT DES OTAGES

CHAPITRE V

LA DERNIÈRE RÉPONSE DE THIERS

CHAPITRE VI

LE REFUS DU GRAND VICAIRE LAGARDE

CHAPITRE VII

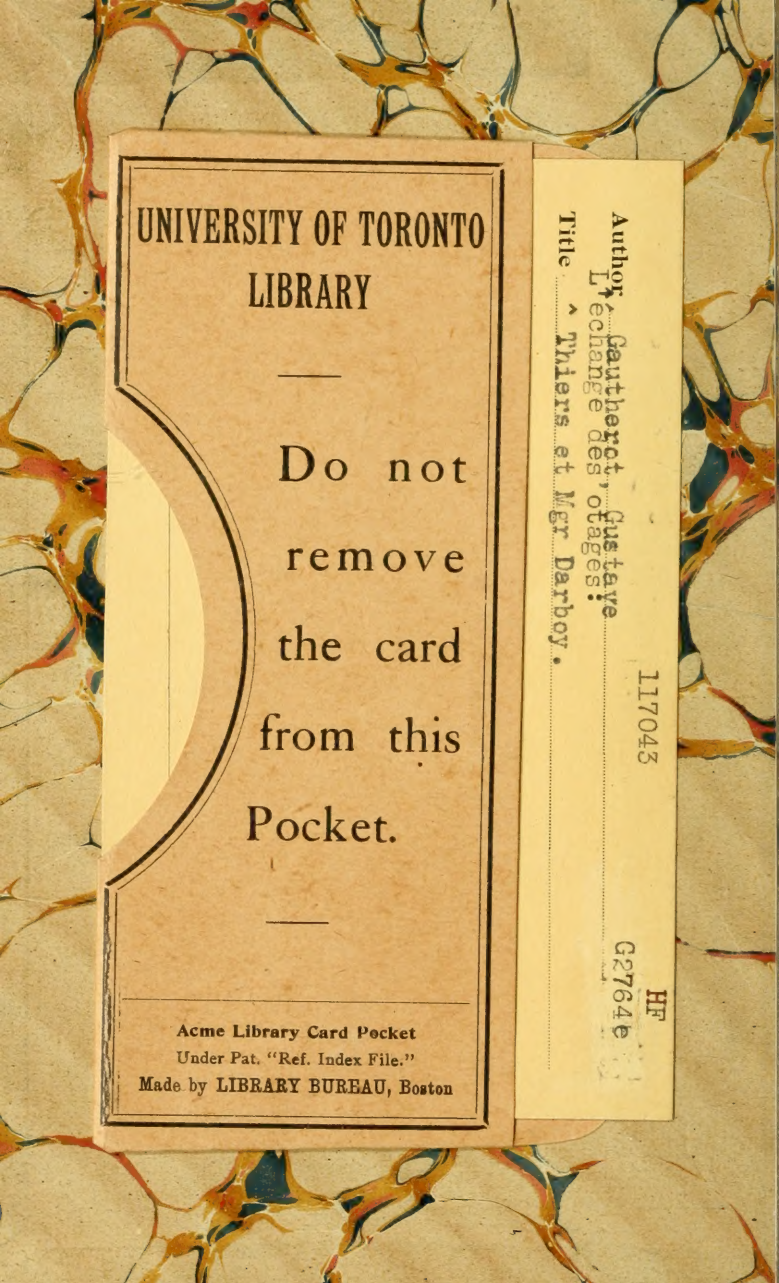
AVANT LE MASSACRE. — SUPRÊMES DÉMARCHES

CHAPITRE VIII

APRÈS LA COMMUNE

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 14272.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston
117043
HF
G2764e
Author Gautherot, Gustave
L'échange des otages:
Title ^ Thiers et Mgr Darboy.

